

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SOMMAIRE

Avant-Propos.....	6
-------------------	---

L'Ardhis en chiffres.....	8
---------------------------	---

Vie de l'association.....	11
----------------------------------	-----------

Fonctionnement de l'association.....	12
--------------------------------------	----

Restructuration du recrutement bénévole.....	17
--	----

Les bénévoles.....	19
--------------------	----

Les salarié-e-s et la gestion RH.....	27
---------------------------------------	----

Les lieux de l'Ardhis.....	28
----------------------------	----

L'accompagnement des usager-e-s de l'Ardhis.....	31
---	-----------

La permanence d'accueil du pôle Asile.....	32
--	----

Une mutation de l'accompagnement au pôle Asile.....	34
---	----

Les activités de sociabilité, facteur d'équilibre et d'émancipation des demandeur-se-s d'asile.....	48
--	----

Une ambition nouvelle : la participation accrue des demandeur-se-s d'asile.....	58
--	----

Le profil des usager-e-s.....	71
--------------------------------------	-----------

Profil des demandeur-se-s d'asile accompagnées individuellement.....	72
--	----

Origine géographique des demandeur-se-s d'asile accompagnées individuellement.....	81
---	----

Profil des couples binationaux ou étrangers accueillis par le pôle Couples.....	98
--	----

Le pôle Formation.....	109
-------------------------------	------------

La formation des bénévoles de l'Ardhis.....	110
---	-----

L'offre de formation.....	115
---------------------------	-----

Le pôle Santé-social.....123

L'accompagnement à la santé.....124

Problématiques sociales.....128

Le développement de l'accompagnement social
au sein de l'association.....129

L'accompagnement social à l'Ardhis.....130

Pôle Communication et Information.....135

Les outils internes de communication.....136

La visibilité de l'association.....138

Une nouvelle liste de diffusion dédiée aux avocat·e·s.....147

Plaidoyer et revendications149

Plaidoyer.....150

Revendications.....168

Rapport financier.....175

AVANT-PROPOS

CRÉÉE EN 1998, l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis) a fêté en 2024 ses vingt-six ans d'existence. Plus d'un quart de siècle de lutte et d'engagement en faveur des couples binationaux ou étrangers, et des demandeur·se·s d'asile LGBTI+, au gré des rares progrès législatifs et réglementaires, et des innombrables reculs du droit des étranger·e·s et du droit d'asile dans un pays qui peine à concilier ses principes humanistes, pourtant volontiers scandés, et ses réalisations.

Rappelons en préambule que si l'association a initialement vu le jour pour accompagner la conquête de droits en faveur des couples LGBTI+ binationaux ou étrangers, et pour les aider dans leurs démarches administratives, elle a commencé, à partir de 2005, à accompagner les exilé·e·s LGBTI+ demandeur·se·s d'asile ayant fui leur pays par crainte de persécutions en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité ou expression de genre.

Depuis lors, l'Ardhis s'est principalement structurée autour de deux pôles d'activités – le pôle Asile et le pôle Couples –, mais a également développé peu à peu un certain nombre d'activités transversales (santé, sport, culture...) organisées par les bénévoles de l'association ou au moyen de partenariats. Ces deux pôles historiques ont été rejoints par un troisième, dédié aux actions de formation puis par un pôle Santé-social.

En 2024, l'Ardhis a poursuivi ses efforts en matière de structuration et de professionnalisation. Structuration, avec des modalités de recrutement bénévole repensées et qui ont commencé à porter leurs fruits ; professionnalisation avec la consolidation des actions du pôle Santé-social et un développement sans précédent de nos actions de formation. Les efforts en matière de recherche de financements ont été nourris pour palier les incertitudes politiques dont il est toujours à craindre qu'elles se concrétisent en amenuisement des financements.

Car l'année 2024 n'a pas été avare en déconvenues et en inquiétudes politiques. La nouvelle loi Asile et Immigration et ses décrets d'application, les incessants débats - à l'heure où nous écrivons ces lignes - sur la place de l'Autre dans ce pays, les perspectives européennes navrantes créent une atmosphère étouffante.

Mais de souffle, nous n'en manquons pas, et l'Ardhis demeurera vigilante, aux côtés de ses allié·e·s, aux effets de ces mesures et de celles à venir sur les demandeur·se·s d'asile et les couples LGBTI+, et continuera à se mobiliser pour faire vivre l'accueil et la solidarité face à ces politiques toujours plus répressives.

Paris, le 4 avril 2025

Aude Rieu et Christophe Caulier, coprésident·e·s

L'ARDHIS EN CHIFFRES



Depuis **2005**, plus de **6 400 demandeur-se-s d'asile** accompagné-e-s individuellement par l'Ardhis (**360** cette année).

Près de **1 500 personnes** reçues dans 40 permanences d'accueil tout au long de 2024.

91 ateliers organisés en 2024 pour aider les demandeurs d'asile à mieux comprendre les attentes des institutions de l'asile.

Environ **75 %** d'hommes, **25 %** de femmes en 2024.

Les demandeur-se-s d'asile accompagné-e-s par l'Ardhis en 2024 sont originaires de **44 pays différents**.

En 2024, l'âge moyen des demandeur-se-s d'asile est de **30 ans**, et plus de 92 % ont moins de 40 ans.

107 couples ont été reçus par le pôle Couples de l'Ardhis en premier entretien en 2024.

45 % des couples cherchent une solution pour une régularisation, **21 %** pour une entrée sur le territoire et **17 %** pour un mariage.

67 % des couples sont des couples gays et **91 %** des couples cisgenres.

En 2024, le pays d'origine le plus représenté au pôle Couples est le **Maroc**, suivi de l'**Algérie** et du **Brésil**.

Au pôle Couples, **32 %** des personnes viennent de pays d'**Afrique subsaharienne**, **27 %** des personnes viennent de pays d'**Afrique du Nord** et **17 %** d'**Amérique latine** et des **Caraïbes**.



Plus de **60 bénévoles** de l'Ardhis ont suivi au moins une formation en 2024, et **156** ont assisté à nos sessions thématiques.

Des bénévoles également investi·e·s dans des actions de **formation** et d'**animation**.

Environ **30 bénévoles** d'autres associations LGBTI+ formé·e·s par l'Ardhis en 2024, environ **20 interprètes**, et de très nombreux travailleur·se·s sociaux·ales.

38 ateliers de médiation thérapeutique organisés par l'équipe de psychologues.

Près de **400 demandeurs d'asile** ont bénéficié d'une action de dépistage par notre partenaire Aremedia.



Un budget 2024 de **297 682 €** (+27 % par rapport à 2023).

Des prestations de **formation** qui ont permis à l'Ardhis d'engranger **34 000 euros**.

Une hausse de **125 %** des **subventions** et **dons** des fondations ou des particuliers

Des ressources diversifiées qui proviennent, à hauteur de **47 %**, de dons de particuliers ou d'entreprises ; à **34 %** de fonds publics ; à **14 %** de prestations ; à **4 %** des cotisations ; et à **1 %** d'autres sources).

**VIE
DE
L'ASSOCIATION**

Depuis sa création, l'Ardhis a toujours bénéficié de l'engagement soutenu de bénévoles qui donnent de leur temps sans compter et qui ont permis, en un quart de siècle, de faire de l'Ardhis ce qu'elle est devenue.

Depuis quatre ans, la professionnalisation constante de l'association par le truchement de recrutements dans des domaines variés – formation, psychologie, accompagnement social, structuration de l'accueil – a également permis à l'association de franchir un cap supplémentaire.

Cette année encore, ces recrutements ont été la garantie d'un meilleur accompagnement de nos publics, même si, admettons-le, la pérennisation de ces postes reste une gageure dans un contexte politique difficile et aux évolutions incertaines.

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

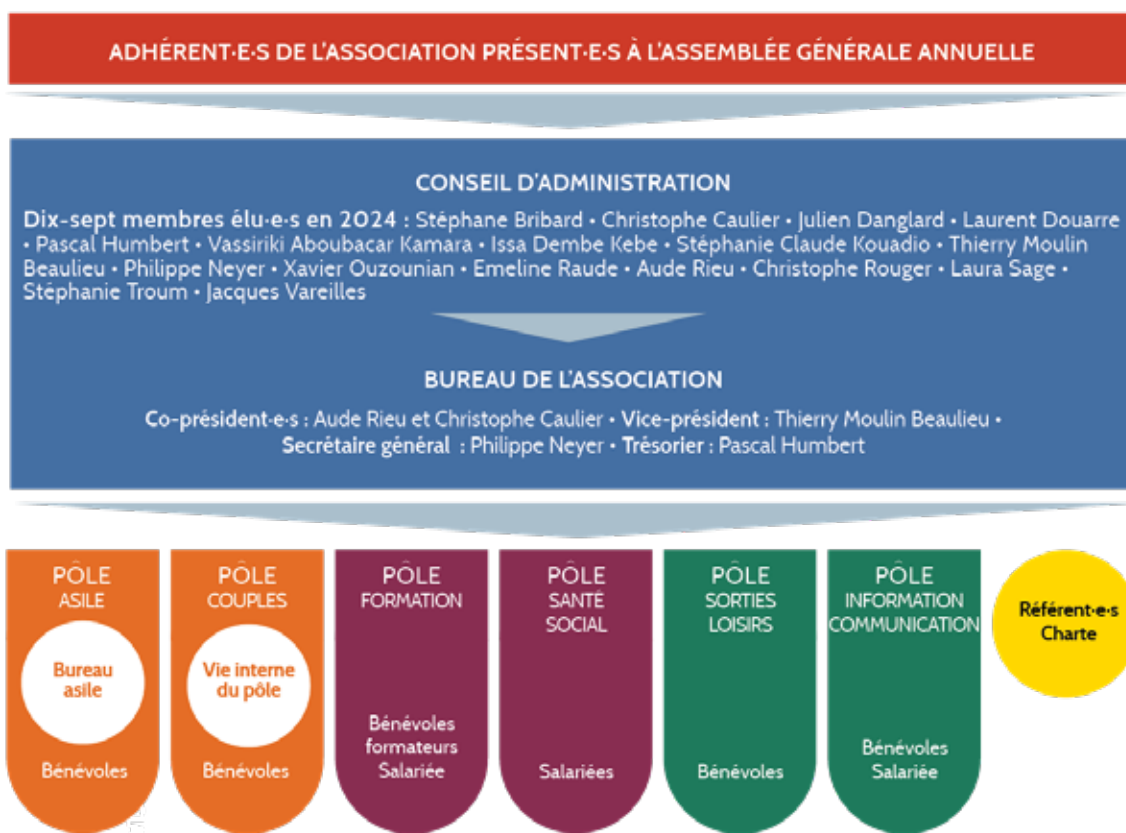
En 2024, certaines innovations relatives à la structuration de l'association ont été proposées à titre expérimental, avec pour objectifs de conforter certaines missions essentielles. Mais dans une association où la polyvalence des missions demeure la règle et alors qu'il nous fallait faire face aux vents contraires, il n'a pas toujours été aisé d'asseoir ces nouvelles structures.

Tout d'abord, deux nouveaux postes ont été créés au sein du bureau de l'association – celui de secrétaire général et celui de vice-président. Par ailleurs, le bureau de l'association a été amené à se réunir plus fréquemment que par le passé compte tenu des tensions politiques au niveau national et international, et de leurs possibles répercussions sur les finances de l'association. Enfin, l'effort de structuration en pôles s'est poursuivi.

A. Instances dirigeantes élues

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement de l'Ardhis est encadré par un conseil d'administration renouvelé chaque année, et dont les membres sont élu·e·s lors de l'assemblée générale par les adhérent·e·s présent·e·s ou ayant confié un pouvoir à un tiers.



La gouvernance de l'Ardhis : une organisation en pôles avec l'appui de salariées

Historiquement, le conseil d'administration de l'Ardhis est porteur de nombreuses missions, parmi lesquelles le recrutement et l'encadrement des salarié·e·s, l'appui aux missions des différents pôles, l'élaboration du plaidoyer, la recherche de financements, les dépenses, la définition de la politique de communication et de partenariats, la priorisation des actions...

Le 14 avril 2024, un nouveau conseil d'administration a été élu, composé de dix-sept membres, parmi lesquels cinq femmes, soit une proportion plus faible que l'année précédente (29 % contre 34 %). Il comptait également en son sein quatre personnes réfugiées (voir également «D. Le bureau DA / réfugié·e·s : une expérimentation», page 65).

Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2024, le plus souvent en présentiel, mais toujours avec la possibilité conservée d'y participer en visioconférence. Afin de réduire la durée des réunions du conseil d'administration, un effort a été porté sur la bonne circulation des documents en amont, notamment financiers, et sur le partage de points d'étapes relatifs aux sujets récurrents (formation, violences sexuelles et sexistes...). Cet effort sera à poursuivre et à amplifier.

2. LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

À l'issue de l'assemblée générale du 14 avril 2024, le nouveau conseil d'administration s'est réuni et a procédé à l'élection de deux coprésident·e·s – l'expérience avait déjà été tentée en 2018 –, d'un trésorier, ainsi que d'un vice-président et d'un secrétaire général. Les postes de vice-président et de secrétaire général n'avaient pas été proposés depuis plusieurs années. Le poste de vice-président avait pour ambition de développer les relations internationales. En effet, l'Ardhis est très régulièrement sollicitée par des personnes dans des situations très difficiles et qui sont encore à l'étranger, ou par des structures associatives de pays où la lutte pour les droits des personnes LGBTI+ se traduit par de nombreuses menaces. Dans cette perspective, certains partenariats ont pu être consolidés, certains premiers contacts ont été pris – au sujet desquels nous souhaitons rester ici discrets –, mais force est de constater que notre marge de manœuvre demeure de toute façon limitée pour des questions de géopolitique évidente – le rôle de la France dans ces luttes est parfois instrumentalisé pour servir de repoussoir absolu dans les pays anciennement colonisés – et parce qu'au niveau même des instances françaises, la volonté manque sans doute de transformer en actes réels des déclarations d'intention (voir également «E. Quelle situation des droits des personnes LGBTI+ dans le monde ?», page 161).

Qui plus est, en 2024, et compte tenu des inquiétudes financières qui ont pu se faire jour du fait de la grande instabilité politique (dissolution de l'Assemblée nationale, craintes relatives à la montée de l'extrême droite, incertitudes liées à la nomination du gouvernement...), le bureau a été largement mobilisé par le sujet pécuniaire, amené à se réunir à plusieurs reprises pour interroger de possibles stratégies et priorisations financières, synthétisées en autant de simulations qui ont été ultérieurement soumises à l'appréciation et au vote du conseil d'administration.

A. La structuration en pôles

1. PÔLES ANCIENS ET EXPÉRIMENTATIONS

La structuration de l'activité de l'Ardhis en **pôle Asile** et **pôle Couples** s'est opérée en 2009 pour mieux coordonner l'augmentation importante du nombre de demandeur·se·s d'asile. Au cours des années qui ont suivi, des tentatives de structurer en pôles d'autres missions de l'Ardhis ont été menées, avec plus moins de bonheur quant à leur pérennité. En effet, une tradition non écrite veut que les pôles soient coordonnés ou co-coordonnés par des administrateur·trice·s, ce qui constitue autant

de missions supplémentaires pesant sur leurs épaules, ce d'autant qu'il-elle-s sont, pour beaucoup, des bénévoles actif·ve-s engagé·e-s sur nombre d'autres actions.

Un troisième pôle, le **pôle Formation**, a été créé en 2019 dans le cadre de la mise en place de notre activité de formation (voir «*Le pôle Formation*», page 109), bientôt suivi d'un **pôle Santé-social** (voir «*Le pôle Santé-social*», page 123) où prennent place les activités de nos salarié·e-s travailleur·se-s sociaux·ales et psychologues. Chacun de ces pôles a été piloté par un ou plusieurs membres du conseil d'administration. Depuis cette année, le pôle Formation, jusque-là exclusivement dédié aux formations externes proposées dans le cadre de nos prestations, inclut désormais l'élaboration des contenus des formations internes, ainsi que l'organisation des formations et des réunions bénévoles thématiques.

En 2024, deux autres pôles ont émergé à titre expérimental, le pôle Sorties et activités de loisirs (voir «*A. Promenades, sorties et visites*», page 48) ainsi que le pôle Communication et Information (voir «*Information et communication*», page 135).

Compte tenu du nombre très important de missions, de bénévoles mobilisé·e-s et de publics concernés, les pôles Asile et Couples sont, chacun, pilotés par un ensemble de bénévoles expérimenté·e-s rassemblés respectivement en un bureau Asile pour le pôle du même nom et Vie interne du pôle pour le pôle Couples.

2. L'ANIMATION DU PÔLE ASILE

Les missions du bureau Asile sont les suivantes :

- Proposer des stratégies et les lignes directrices à adopter dans les relations de l'association avec la préfecture, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), la structure de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada), et toute autre entité à laquelle l'usager·e peut être confronté·e au cours de son parcours de demandeur·se d'asile ou de réfugié·e.
- Identifier les évolutions de la loi, des pratiques, les points d'actualité, les travaux nécessaires.
- Organiser les modalités d'accueil des usager·e-s, coordonner les permanences d'accueil.
- Organiser les sessions de préparation collectives.
- Organiser le parcours individuel de formation des bénévoles.
- Animer le groupe des bénévoles, assurer la transmission des connaissances et bonnes pratiques.
- Accepter une offre de bénévolat, après le temps d'observation, ou la décliner.

- Fixer le degré d'autonomie de tout-e bénévole accompagnant-e.

En novembre 2023, le bureau Asile a été rejoint par une salariée chargée de la coordination des actions du pôle, avec comme priorités l'organisation des permanences à la Bulle et le plaidoyer contre la nouvelle loi Asile et Immigration¹. Son action a été pilotée par des membres du conseil d'administration.

Sa contribution a produit un effet très positif sur l'organisation des permanences d'accueil, qui souffraient auparavant de ne reposer que sur l'action bénévole. Si des difficultés organisationnelles demeurent, elles ont pu faire l'objet d'une analyse précise en 2024 pour relever les forces et les faiblesses de notre accueil. Toutefois, force est de constater que l'activité du bureau Asile en lui-même – ou en tout cas la structuration de son activité – a beaucoup souffert de la fatigue bénévole. Les réunions se sont peu à peu espacées, les réflexions communes se réduisant aux échanges par mail. Pour pallier ces difficultés, la réponse la plus urgente a été de confier le recrutement des nouveaux-elles bénévoles ainsi que leur autonomisation à un groupe plus restreint de membres du bureau Asile.

Un des importants enjeux organisationnels de 2025 sera donc sans doute de restaurer l'action et la visibilité du bureau Asile pour garantir un espace identifié de discussions, d'échanges d'informations et de prise de décisions.

3. L'ANIMATION DU PÔLE COUPLES : LA VIE INTERNE DU PÔLE

Les bénévoles du pôle Couples organisent l'activité quotidienne du pôle, notamment à travers des réunions mensuelles spécifiques (dites « Vie interne du pôle »). Ces temps permettent de discuter des modalités d'organisation des réunions mensuelles, de la mobilisation bénévole, de la formation, de la préparation de l'action politique, etc.

Le nombre raisonnable de bénévoles du pôle permet de prendre des décisions sur ces sujets de manière collégiale. Par ailleurs, des groupes de bénévoles s'impliquent en parallèle sur des projets spécifiques, et se répartissent les tâches de coordination de l'activité du pôle, de réponse aux sollicitations par mail, etc.

En outre, le guide juridique qui sert d'appui aux bénévoles lors des entretiens fait l'objet d'une refonte grâce à une stagiaire dont les travaux se sont achevés début 2025.

¹ Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, <https://urlz.fr/qXaj> (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245>).

A. Les référent·e·s Charte

Rappelons que depuis 2021, l'Ardhis est engagée dans une démarche active de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) en affichant des objectifs de prévention de ces violences, de réponses adaptées aux situations rencontrées et de sensibilisation du public accueilli. L'association réaffirme son refus de voir de telles violences en son sein, surtout quand il peut s'agir de violences envers un public souvent vulnérable et dont les parcours en sont marqués.

Dans la continuité des démarches engagées depuis les mandatures précédentes, le conseil d'administration a donc poursuivi ses actions de lutte contre les VSS en 2024 (voir «B. Les campagnes de sensibilisation aux risques», page 60 et «A. Comprendre la procédure d'asile, les publics trans et les risques liés aux violences sexuelles», page 110).

Une Charte des bénévoles a été écrite en 2018, modifiée à plusieurs reprises, qui permet aux bénévoles de partager un même niveau d'information quant aux exigences éthiques². Son application est contrôlée par deux référent·e·s Charte qui ont pu être ponctuellement consulté·e·s par des bénévoles soucieux de vérifier que leur action était conforme aux exigences de la Charte des bénévoles.

Enfin, une attention toute particulière a été portée à la sensibilisation lors du recrutement des nouveaux·elles bénévoles, une mise en situation étant proposée afin d'évaluer le type de réponse apportée par le·a candidat·e au bénévolat.

I. RESTRUCTURATION DU RECRUTEMENT BÉNÉVOLE

Entièrement repensé et relancé à partir de septembre 2023, le processus de recrutement et d'intégration des nouveaux·elles bénévoles a continué à se restructurer en 2024.

Un groupe de travail composé de trois bénévoles du pôle Asile avec le soutien de la coordinatrice du pôle Asile s'est réuni régulièrement tout au long de l'année afin de suivre le parcours d'intégration des nouveaux·elles bénévoles, et de mettre en place des outils et des fonctionnements pérennes.

² « Charte des bénévoles », <https://urlz.fr/ulqN> (<https://ardhis.org/wp-content/uploads/2022/12/Charte-des-benevoles-2022-12.pdf>).

Afin d'en renforcer le travail, un des bénévoles de ce groupe de travail et la salariée ont eu l'opportunité de participer, en juin 2024, à une journée de formation proposée par l'association Astérya « Mobiliser et fédérer des bénévoles de manière inclusive ». Cette formation a permis d'identifier les freins et les leviers de l'engagement bénévole, et a contribué à alimenter l'analyse de celui-ci au sein de l'Ardhis, au prisme du contexte de mutation des formes d'engagement observées notamment depuis la fin de la période Covid.

L'année 2024 a été celle de l'adoption de la loi Darmanin, du Pacte européen et des législatives. L'Ardhis a manifesté et alerté sans relâche l'opinion publique face à la destruction des droits des personnes étrangères et à la montée de l'extrême droite. Dans ce contexte, nous avons constaté un intérêt particulièrement fort pour nous rejoindre. Nous avons reçu plus d'une centaine de mails à l'adresse mail unique benevolat@ardhis.org de la part de personnes souhaitant intégrer le pôle Couples, le pôle Asile ou pour des fonctions support ou transversales (loisirs, sport, santé...).

Une réunion de présentation de l'association a été organisée en septembre 2024, à destination des personnes s'étant rapprochées de l'Ardhis par mail. Cette réunion s'est tenue à la Bulle (voir « *Les lieux de l'Ardhis* », page 28) et a réuni une cinquantaine de personnes, afin de retracer l'histoire et les combats de l'association, d'expliquer le fonctionnement par pôles et d'évoquer l'ensemble des activités. Par la suite, et selon leurs souhaits, les personnes confirmant leur intérêt pour l'association ont pu être reçues individuellement. Lors de ces entretiens, l'accent a été mis sur le caractère gratuit de l'aide fournie, le cadre de la relation d'aide avec les demandeur-se-s d'asile et les outils de lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'association, notamment la formation obligatoire.

À l'issue du cycle de recrutement de l'année 2023, dix personnes étaient encore actives au sein du pôle Asile en décembre 2024.

Toujours au pôle Asile, et suite à la réunion de présentation de septembre 2024, 32 personnes ont été reçues en entretien individuel puis 22 personnes recrutées et réparties dans des groupes de tutorat, une nouvelle modalité d'encadrement réfléchie pour pallier le manque de capacités dans l'accompagnement en binôme (voir « *Les bénévoles du pôle Asile* », page 20) et recréer des cadres de convivialité entre les nouveaux-elles bénévoles.

Fin janvier 2025, une quinzaine de ces recrues étaient restées actives au sein du pôle Asile,



ayant investi les permanences d'accueil, l'accompagnement individuel ou l'animation d'ateliers collectifs.

Le parcours d'engagement pour devenir bénévole accompagnant-e inclut une phase d'observation, qui permet de commencer à comprendre les enjeux et les difficultés de la procédure, mais aussi de mesurer l'implication demandée. À l'issue de la période d'observation, qui est notamment organisée lors des permanences d'accueil hebdomadaires, le-a bénévole confirme – ou non – son souhait de rejoindre l'association en tant qu'accompagnant-e. Il-elle peut également préférer s'investir dans un autre domaine (événements conviviaux, culturels ou sportifs, cours de français, etc.). Par la suite, des degrés d'avancement, déterminés en fonction des compétences et connaissances acquises en formation ou par l'expérience des suivis, permettent de suivre la montée en compétence et en autonomie des bénévoles accompagnant-e-s de l'association.

Autre nouveauté de l'année 2024, l'expérimentation d'une session d'échange de pratiques autour de l'appropriation des outils nécessaires à l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile. Avec une première session d'expérimentation en décembre 2024, ce format a vocation à être retravaillé et proposé à l'ensemble des bénévoles du pôle Asile au cours de l'année 2025.

Les personnes souhaitant rejoindre l'équipe d'accompagnant-e-s du pôle Couples sont généralement accueillies lors d'une première permanence (ou « réunion de pôle ») afin de se présenter et de se faire présenter les activités du pôle. Par la suite, les nouveaux-elles bénévoles sont directement intégré-e-s lors des réunions mensuelles et sont placé-e-s en binôme avec un-e bénévole plus expérimenté-e lors des permanences. Le système de formation continue et d'apprentissage par les pairs leur permet de se former aux problématiques du pôle Couples.

Quel que soit le pôle auquel se destine un nouveau-elle bénévole, il-elle signe la Charte des bénévoles et suit une formation de prévention des violences sexistes et sexuelles. S'il-elle s'engage sur des activités d'accompagnement, il-elle doit commencer le cycle des formations (asile et/ou couples) [voir « *Le pôle Formation* », page 109].

L'Ardhis espère pouvoir stabiliser les outils et la dynamique de recrutement, de suivi et de fédération des bénévoles dans leur ensemble et répondre aux enjeux de décroisement des différents cercles de bénévolat (ancien-ne-s / nouveaux-elles, pôle Couples / pôle Asile) pour que tou-te-s se sentent inclus-es, soutenu-e-s, accompagné-e-s, et parties prenantes d'un projet collectif.

I. LES BÉNÉVOLES

Depuis 1998, plusieurs centaines de bénévoles ont donné de leur temps, certain·e·s pendant quelques mois, d'autres pendant des années.

Depuis le grand tournant de 2009, année de création du pôle Asile, force est de constater que celui-ci a souvent accaparé les forces militantes qui frappaient à notre porte, et les a épuisées également (voir également «Le risque de burn-out bénévole», page 114). Le risque identifié est celui d'une déperdition des compétences, notamment au sein du pôle Couples du fait de sa dimension plus modeste, dès lors que l'épuisement peut conduire à un retrait parfois soudain des bénévoles les plus expérimentés. Le pôle s'est saisi de ce sujet et a accompagné sa politique de recrutement d'une réflexion sur les questions de transmission des savoirs et des compétences bénévoles – un chantier ouvert en 2024 qui perdurera en 2025.

A. Les bénévoles du pôle Asile

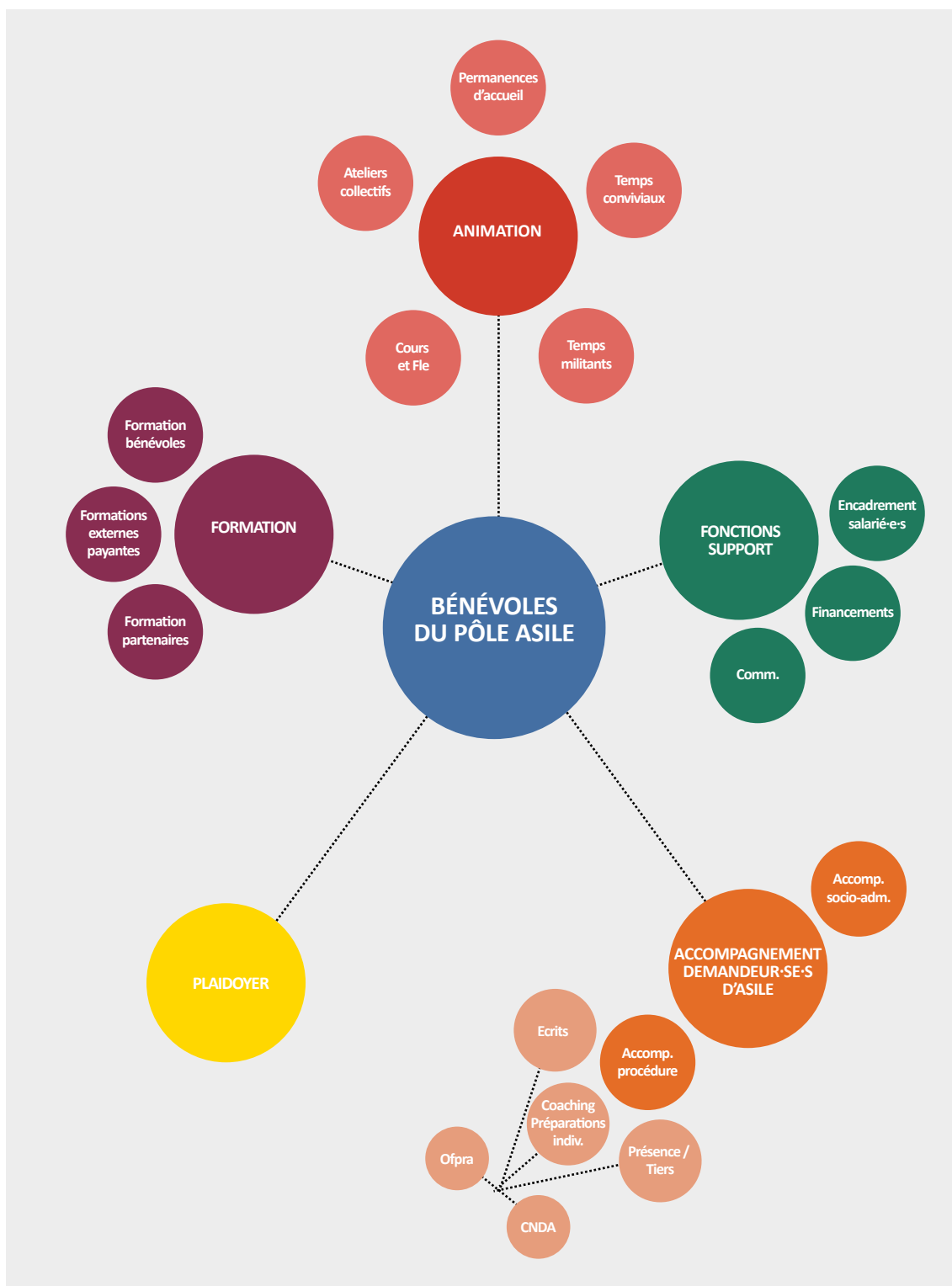
Depuis 2005, un peu plus de 200 bénévoles ont œuvré ou œuvrent au pôle Asile, avec un investissement variable, certain·e·s demeurant quelques mois, d'autres de nombreuses années.

Le renouvellement bénévole est en effet important. Il peut s'expliquer par les évolutions des situations personnelles et professionnelles des bénévoles, mais aussi et peut-être surtout par la charge de travail et par la pression émotionnelle qui pèsent sur des bénévoles confronté·e·s à des situations individuelles douloureuses, dans un contexte d'hostilité politique et de dysfonctionnement quasi généralisé des administrations et des institutions.

En décembre 2024, environ 79 bénévoles se sont montré·e·s actif·ve·s au pôle Asile, parmi lequel·le·s des bénévoles accompagnant·e·s (dans les démarches d'asile) et non-accompagnant·e·s (médecin, avocat·e·s, chercheur·se·s).

Les actions des bénévoles du pôle Asile peuvent prendre de multiples formes :

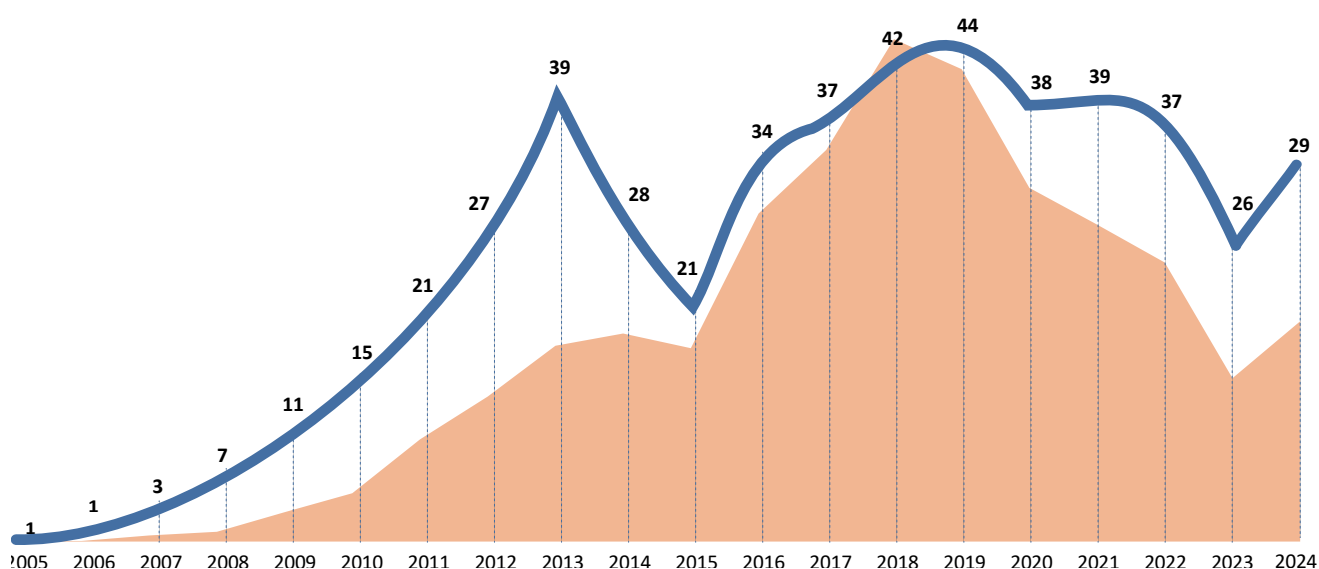
- un soutien individuel ponctuel lors d'une étape importante de la procédure d'asile (rédaction de récit, séances de préparation à l'entretien Ofpra, accompagnement à l'entretien Ofpra, rédaction de mémoires complémentaires pour la CNDA, accompagnement aux audiences),



Variété des activités des bénévoles du pôle Asile

- un accompagnement individualisé plus « traditionnel », un-e ou deux bénévoles accompagnant un-e demandeur-se d'asile tout au long de sa procédure,
- un soutien au collectif lors de l'accueil des demandeur-se-s d'asile (permanences d'accueil, ateliers, temps conviviaux...), lors de l'organisation de temps militants (manifestations, sessions d'informations collectives...) ou encore à travers d'autres tâches telles que l'encadrement des salariées, le recrutement des bénévoles, le mécénat et la recherche de financements, les actions de plaidoyer et de sensibilisation...

En 2024, 29 bénévoles (en voie d'autonomisation, autonomes ou expert-e-s), ont accompagné, seul-e-s ou en binôme, de nouveaux demandeur-se-s d'asile, résultat probable de la politique volontariste de recrutement. Si l'on ne rattrape pas encore le nombre de bénévoles des années 2016-2022, l'on est en droit d'espérer qu'une nouvelle tendance positive est en train de se faire jour.



Nombre de bénévoles ayant accompagné individuellement des demandeur-se-s d'asile entre 2005 et 2024 (en bleu) et évolution du nombre de demandeur-se-s d'asile accompagnés (en orange)

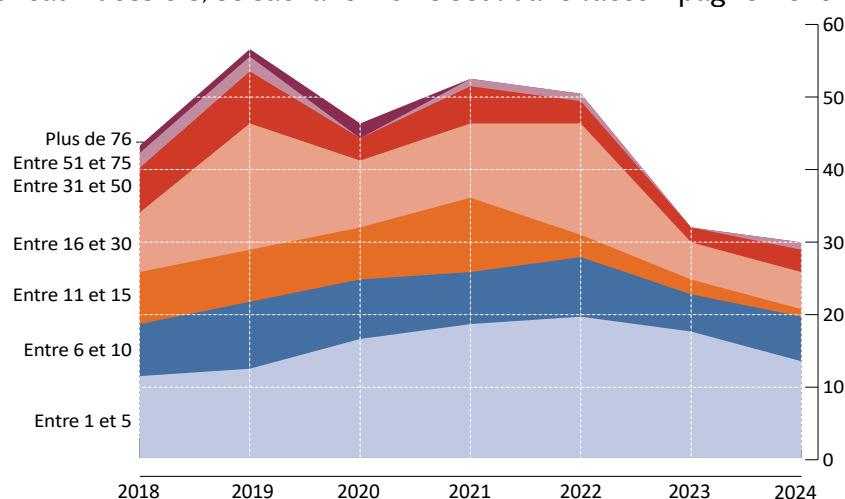
De façon corrélée, le nombre de personnes accompagnées de façon individuelle a lui aussi augmenté, interrompant une chute constante depuis 2018. Reste à voir s'il s'agit, là aussi, d'une nouvelle tendance ou bien d'une parenthèse statistique.

Cette augmentation du nombre de bénévoles accompagnant individuellement des demandeur-se-s d'asile est peut-être due à un effet d'entraînement lié à la présence de nouveaux-elles bénévoles. En effet, si l'accompagnement individuel sur l'ensemble de la procédure cohabite à présent avec des formes nouvelles d'accompagnement plus ponctuel, l'intérêt pour l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile est toujours exprimé lors du recrutement. Derrière cet engouement, il y a possiblement l'envie

de s'investir à un endroit qui peut être perçu comme plus « utile » ou plus « sérieux », ou encore une envie de se former aux enjeux complexes de la procédure d'asile dans un cadre communautaire. De fait, de nombreux·ses nouveaux·elles bénévoles manifestent le souhait d'accompagner tel ou telle demandeuse d'asile au terme d'un entretien ; soucieux de contribuer à la formation sur le terrain de ces nouveaux·elles bénévoles, des bénévoles autonomes ou expérimentés acceptent de sacrifier un peu plus de leur temps en « chapeautant » les entretiens à venir.

En dépit de ces résultats encourageants, un frein demeure, lié à la difficulté manifeste à mobiliser les bénévoles expert·e·s ou autonomes. Car si de nombreux·ses bénévoles néophytes manifestent leur envie d'accompagner individuellement des demandeur·se·s d'asile, nous ne parvenons pas toujours à leur associer des bénévoles plus expérimentés dans le cadre des binômes. Or ces accompagnements sont précieux en ce qu'ils permettent d'autonomiser progressivement les bénévoles plus récemment arrivé·e·s à l'Ardhis.

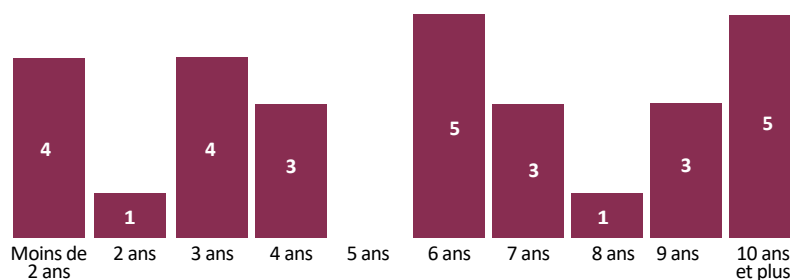
La remontée du nombre de personnes accompagnées individuellement ne s'explique pas par une augmentation du nombre de bénévoles ayant individuellement accompagné, en 2024, entre 1 et 5 nouvelles personnes. Ce chiffre ne cesse en effet de diminuer depuis 2022. Le nombre de bénévoles ayant accompagné entre 6 et 10 nouvelles personnes en 2024 reste stable par rapport à 2023, de même que le nombre de bénévoles ayant accompagné entre 16 et 30 nouvelles personnes. Il est plus vraisemblable que c'est l'augmentation du nombre de bénévoles ayant accompagné entre 31 et 75 nouvelles personnes en 2024 qui pèse le plus dans l'augmentation globale du nombre de demandeur·se·s d'asile individuellement accompagné·e·s. Une des hypothèses avancées, est que l'arrivée de nouveaux·elle·s bénévoles et leur participation à des binômes d'accompagnement ont permis aux personnes expérimentées ou autonomes de prendre davantage de nouveaux dossiers, se sachant moins seul dans l'accompagnement.



Nombre de nouveaux suivis individuels pris par les bénévoles chaque année.

Lire : en 2018, un bénévole a accompagné plus de 76 nouvelles personnes ;

en 2024, 14 bénévoles ont accompagné entre 1 et 5 nouveaux.



Ancienneté des bénévoles à l'Ardhis

Nous l'avons dit, le renouvellement bénévole est important, et pourtant, en 2024, l'ancienneté moyenne des bénévoles ayant accompagné des demandeur-se-s d'asile de façon individuelle s'établit à un peu plus de six ans. Cette moyenne traduit une réalité contrastée : un nombre très important de bénévoles – même en voie d'autonomisation, c'est-à-dire ayant commencé en binôme des actions d'accompagnement – partent au cours des deux premières années, tandis qu'un nombre non négligeable de bénévoles sont investis à l'Ardhis depuis plus de six ans (près de 60 % de ces 29 bénévoles en 2024).

On ne peut évidemment que saluer la longévité de nombreux bénévoles : le plus ancien d'entre elles-eux milite au pôle Asile depuis 14 ans, et il-elle-s sont cinq à être bénévoles à l'Ardhis depuis 10 ans et plus, en dépit de la violence exercée sur leur santé mentale par la politique d'accueil et les histoires souvent douloureuses vécues par les personnes que nous accompagnons.

L'ACCUEIL D'ÉTUDIANT·E·S DE SCIENCES PO

L'intérêt pour l'activité du pôle Asile dépasse le cadre du bénévolat puisque cette année encore, l'Ardhis a accueilli quatre étudiant-e-s de la clinique de droit de Sciences Po Paris dans le cadre d'un projet intitulé « Demander l'asile en tant que personnes LGBTI+, un accompagnement sur mesure ». Ainsi, entre les mois de septembre et d'avril, les étudiant-e-s ont pu participer aux modules de formation à destination des bénévoles, aux permanences d'accueil de l'association et s'entretenir avec bénévoles et personnes accompagnées afin de mener un travail de fond sur les spécificités relatives à l'accompagnement des personnes originaires des pays les plus représentés à l'Ardhis.

Combinant travail de terrain (notamment par la participation aux permanences d'accueil), recherche documentaire et suivi du parcours de formation interne de notre association, le fruit de leur travail prendra la forme de fiches synthétiques et actualisées sur la situation dans les pays d'origine les plus représentés à l'Ardhis. Ces documents feront l'objet d'une présentation et d'un temps d'échange à destination des bénévoles au printemps 2025 et permettront de les outiller dans leur accompagnement.

B. Les bénévoles du pôle Couples

À la fin de l'année 2024, on dénombrait 14 bénévoles au sein du Pôle, ce nombre étant relativement stable par rapport à l'année précédente, les arrivées ayant permis de compenser les départs. Parmi ces 14 bénévoles, la moitié est arrivée à partir du mois de septembre, une attention particulière ayant été portée à leur intégration pour faire en sorte de limiter au maximum la déperdition et la perte de motivation.

Parmi les nouveaux et nouvelles bénévoles, trois possèdent des compétences juridiques : l'une avec une expérience à la Cimade, un ayant travaillé avec la CNDA et un avocat spécialisé en droit du travail. Cela est particulièrement important, car, jusqu'à présent, nous ne pouvions compter que sur un seul bénévole ayant ces compétences. Le pôle Couples a le projet de créer un pôle d'expertise juridique pour soutenir les bénévoles. Il devrait être finalisé au cours de l'année 2025. L'autre bonne nouvelle est que le pôle Couples a pu diversifier son recrutement avec trois nouvelles bénévoles.

Les premiers mois sont concluants et permettent d'espérer une croissance du pôle, aussi bien en termes quantitatifs, à l'issue de la prochaine campagne de recrutement, qu'en termes qualitatifs, puisque l'augmentation du nombre de bénévoles pourrait permettre de mener d'autres projets. Une formation juridique d'une demi-journée a été proposée aux nouveaux et nouvelles bénévoles.

Le processus de prise de contact par les couples candidats avec l'Ardhis a été entièrement revu. Afin de mieux comprendre les attentes des couples, le questionnaire de prise de contact a été modifié et complété. Pour faciliter la gestion, la prise de contact se fait désormais via une adresse mail unique, au lieu de deux.

C. Les bénévoles non-accompagnant·e·s

Lors du recrutement, certain·e·s candidat·e·s au bénévolat expriment leur souhait de participer à des actions qui ne relèvent pas spécifiquement de l'accompagnement des demandeur·se·s d'asile ou des couples binationaux. Il peut s'agir de l'organisation de sorties, d'encadrement d'activités sportives, de mise en place de partenariats, et, plus fréquemment encore, d'activités d'enseignement (voir «*B. Cours de français*», page 52).

Cette année encore, deux personnes ont rejoint l'équipe des bénévoles qui animent les ateliers de français langue étrangère.

Les bénévoles non-accompagnant·e·s doivent suivre la formation relative aux violences sexistes et sexuelles, mais toutes les formations leur sont de toute façon ouvertes. En

effet, il n'est pas rare que certain·e·s de ces bénévoles souhaitent également s'investir par la suite dans des activités d'accompagnement, notamment au pôle Asile, car lors de ces ateliers, il·elle·s sont confronté·e·s à des demandeur·se·s d'asile parfois tenté·e·s de leur exposer leur situation, et se retrouvent de fait sensibilisées à la situation administrative de leurs apprenant·e·s.



PORTRAIT : JOLAN

Je m'appelle Jolan, j'ai 30 ans et je suis diplômé en relations internationales de l'Institut d'études politiques de Toulouse. Actuellement, je suis professeur de français dans un collège en Seine-Saint-Denis.

J'ai connu l'Ardhis quand je travaillais il y a quelques années dans une association de lutte contre le VIH à Paris. Nous étions amenés à réfléchir à des projets communs et les missions de l'Ardhis m'ont tout de suite beaucoup intéressé. J'ai donc souhaité y prendre part au moment où, après plusieurs années d'enseignement, j'ai eu le sentiment d'avoir des compétences précises à apporter dans l'apprentissage du français.

En accompagnant des élèves allophones dans le cadre de mon métier, j'avais été marqué par leur curiosité et leur enthousiasme, et j'avais pris conscience plus concrètement de l'importance que pouvait avoir la langue dans les sociabilités et la vie quotidienne.

J'ai ainsi rejoint l'Ardhis en tant que professeur de français en octobre 2024.

Mes cours ont lieu tous les mercredis à La Bulle, et c'est un moment de la semaine que j'attends toujours avec impatience. J'aime les interactions avec les apprenant·e·s qui sont à la fois soucieux·ses d'apprendre et très concentré·e·s, tout en abordant avec humour les thèmes et les notions que nous travaillons. C'est également un plaisir d'observer les progrès qu'ils et elles réalisent pour s'exprimer et pour écrire.

Ce qui est plus difficile, c'est que la plupart des apprenant·e·s ne peuvent pas venir de façon régulière au cours, et il est donc parfois compliqué d'organiser les séances pour qu'elles soient adaptées aux besoins de chacun·e.

En tout cas, je souhaite continuer à m'investir dans l'association car je m'y sens très à l'aise et, je l'espère, utile au parcours des demandeurs et demandeuses d'asile...

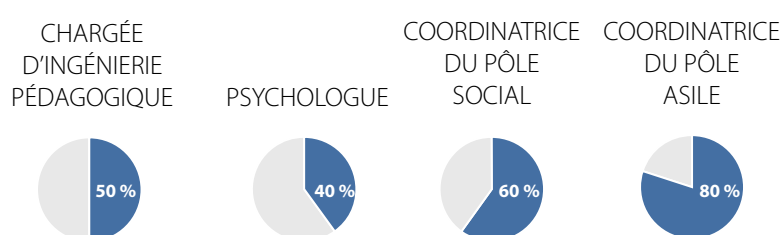
Notre devoir de vigilance est de nous assurer que des bénévoles non formé-e-s aux questions de l'asile ne se retrouvent pas en position de délivrer des conseils relatifs à des sujets mal maîtrisés.

II. LES SALARIÉ-E-S ET LA GESTION RH

Depuis plusieurs années, l'association est engagée dans une trajectoire de professionnalisation. Le rôle des salarié-e-s est d'enrichir l'équipe de compétences nouvelles pour l'accompagnement des personnes et de soutenir les bénévoles dans leurs activités.

En 2024, l'Ardhis compte trois salariées en CDI (une chargée d'ingénierie pédagogique à 50 % d'un temps complet, une psychologue à 40 % et un intervenant social à 60 %) et deux salariées en CDD (une intervenante sociale à 50 % et une coordinatrice du pôle Asile à 60 %, puis à 80 %). La psychologue accueille par ailleurs, pendant toute l'année, plusieurs stagiaires en formation.

En juin 2024, l'intervenant social a quitté son poste : une coordinatrice du pôle Social (CDI à 60 %) lui a succédé en août 2024, avec une fiche de poste mettant l'accent sur la structuration du pôle Social et les ateliers collectifs.

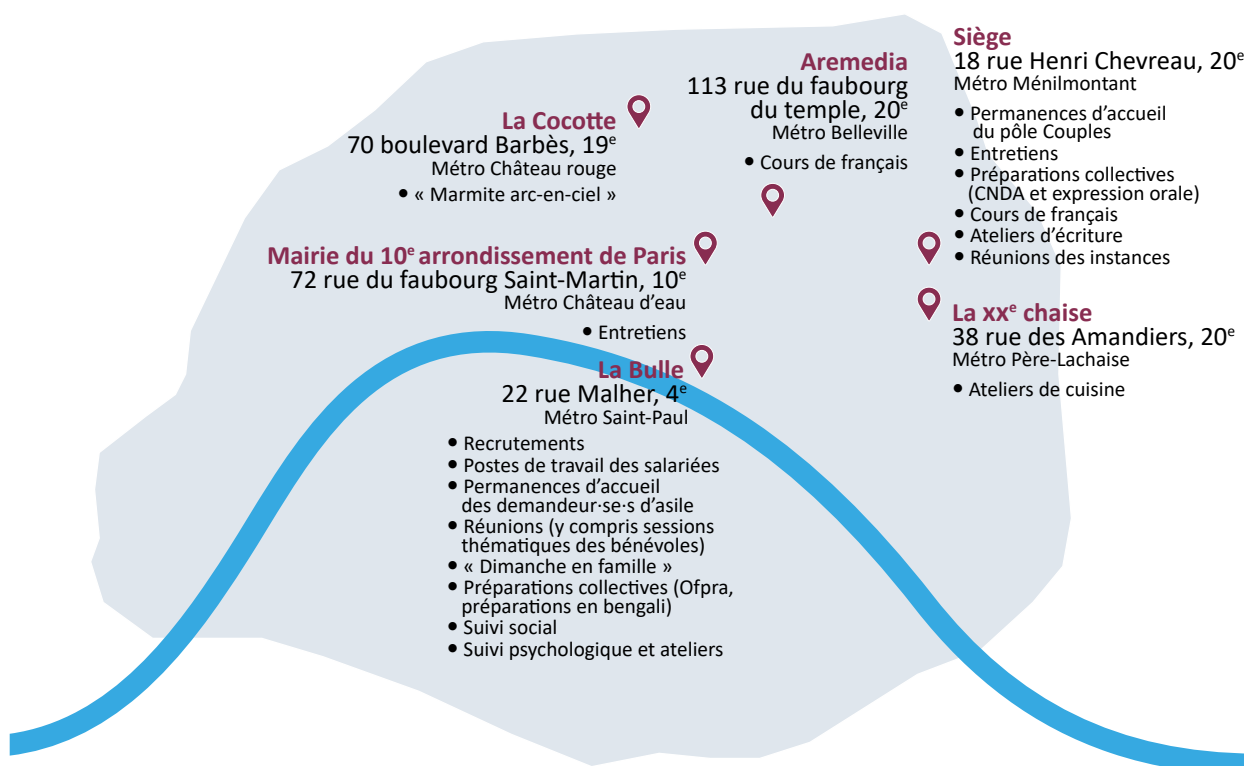


Quotité de travail des salariées de l'Ardhis

Cette professionnalisation de l'association guide pour beaucoup le choix qui a été fait d'adhérer à l'Alliance pour une gestion solidaire (AGS), fondée par Basiliade pour mutualiser les fonctions supports de plusieurs associations, pour certaines d'entre elles proches de l'Ardhis (Acceptess-T). AGS s'occupe de la gestion administrative (la paie notamment, ainsi que les paiements). Depuis janvier 2025, le temps de travail est enregistré dans un logiciel spécifique, pour un meilleur suivi des heures complémentaires. La comptabilité et le suivi de la trésorerie restent gérés par l'Ardhis.

L'encadrement de proximité des salariées est assuré par des personnes déléguées par le conseil d'administration en fonction de leurs intérêts et de leurs compétences. À partir de mars 2024, les salarié-e-s en contact direct avec les publics ont été invité-e-s à participer à une séance mensuelle d'analyse de pratiques professionnelles avec une animatrice formée ; le format a été élargi à l'ensemble des salariées en 2025.

III. LES LIEUX DE L'ARDHIS



Les différents sites des activités de l'Ardhis

■ L'espace Hittorff de la Mairie d'arrondissement, Paris 10^e

Depuis de nombreuses années, le 10^e arrondissement, fidèle à sa tradition d'accueil, met généreusement à disposition de l'Ardhis trois bureaux quatre jours par semaine, du lundi au jeudi, de 18 h à 21 h.

■ Le siège, 18 rue Chevreau, Paris 20^e

Depuis 2020, l'Ardhis dispose d'un local de 110 m² au cœur du 20^e arrondissement de Paris. Il continue d'accueillir les permanences du pôle Couples, des entretiens individuels, certaines activités collectives (atelier CNDA, atelier d'écriture, atelier d'expression, cours de français, formations des bénévoles – notamment le samedi en complément de la Bulle occupée par d'autres associations), les réunions des instances. Les locaux sont pleinement équipés et accessibles à tou-te-s les bénévoles autorisé-e-s, 7 j/7.

■ **La Bulle, 22 rue Malher, Paris 4^e**

Depuis 2023, l'Ardhis partage avec six autres associations LGBTQI+ (Ankh, Espace santé trans, le Flirt-Front transfem, Outrans, Wassla, XY media) de vastes locaux au cœur du Marais.

L'Ardhis y accueille les permanences hebdomadaires, certaines activités collectives (ateliers thérapeutiques, ateliers Ofpra ou en bengali, les réunions mensuelles de convivialité « Dimanche en famille »), les formations des bénévoles et les réunions thématiques, grâce à l'équipement qui permet de tenir des réunions en hybride, et les entretiens individuels des intervenant-e-s social-e-s, de la psychologue et de ses stagiaires. Les salariées bénéficient d'un cadre de travail où elles sont moins isolé-e-s.

Outre la Mairie de Paris, propriétaire des lieux et partenaire du projet, la Dilcrah compte parmi les soutiens de ce projet, qui a pu bénéficier des fonds spécifiques débloqués pour les centres LGBTI+ sur tout le territoire. Une chargée du développement a été recrutée pour dix-huit mois en septembre 2023, avec l'objectif de bâtir le modèle économique et d'assurer la pérennité des financements du lieu. En juillet 2024, une personne supplémentaire est recrutée pour l'accueil des publics et pour les moyens généraux. Elles sont placées sous la responsabilité d'une direction collégiale qui rassemble les sept associations et assure la gestion quotidienne.

■ **La 20e chaise, 38 rue des Amandiers, Paris 20^e**

De décembre 2023 à juin 2024, le centre social de la 20^e chaise, à proximité du siège de l'Ardhis, dans le quartier des Amandiers, a mis à disposition gracieusement une cuisine professionnelle pour les ateliers cuisine animés par la psychologue. Ce partenariat n'a pas été renouvelé en septembre 2024 pour cause d'indisponibilité de la cuisine.

■ **La Cocotte, 70 boulevard Barbès, Paris 18^e**

En avril 2024, septembre 2024 et décembre 2024, grâce à un partenariat avec la Fondation armée du salut, l'Ardhis a bénéficié d'une cuisine partagée pour proposer des repas solidaires (la « Marmite arc-en-ciel ») à plus de 200 membres de l'association. La cuisine, bien équipée et remarquablement placée à proximité des épiceries qui proposent des denrées d'origine africaine, est devenue un lieu de rassemblement festif et convivial.

**L'ACCOMPAGNEMENT
DES USAGER-E-S
DE L'ARDHIS**

Demandeur·se·s d'asile, personnes réfugiées ou déboutées, couples binationaux ou étranger·e·s, l'Ardhis est une formidable tour de Babel qui accueillent des humanités originaires de tous les continents – plus de mille personnes cette année.

Pour faire face, les modalités d'accueil se réinventent sans cesse, avec l'espoir de ne décevoir personne...

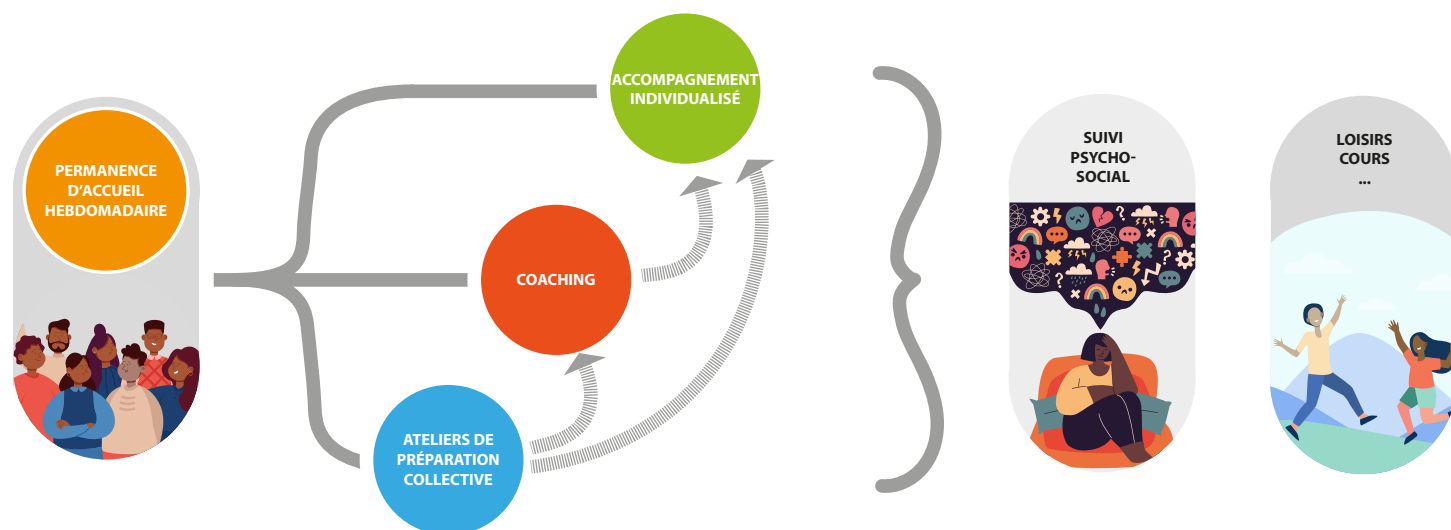
I. LA PERMANENCE D'ACCUEIL DU PÔLE ASILE

La boîte mail de contact (contact@ardhis.org) n'est pas un moyen privilégié pour solliciter l'aide de l'association, qui privilégie l'accueil en présentiel dans ses locaux. Pour en assurer néanmoins un relevé régulier, un formulaire a été mis en place et la prise en charge ou la réorientation des sollicitations est assurée par plusieurs bénévoles. Mais la charge de travail que constitue cette boîte mail demeure considérable, ce qui se traduit parfois par un retard quant aux réponses apportées.

La permanence d'accueil du pôle Asile constitue donc la véritable porte d'entrée dans l'association. Elle est pensée comme un espace à destination des personnes ne connaissant pas encore l'Ardhis et son fonctionnement, ainsi que pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un suivi individuel et qui présentent des situations d'urgence.

Depuis le mois d'août 2023, la permanence se tient dans les locaux de la Bulle inaugurés en mai 2023, qui sont davantage adaptés à l'accueil du public (voir «*III. Les lieux de l'Ardhis*», page 28). Les espaces de cette maison des solidarités LGBTI+ garantissent un accueil chaleureux ; des temps collectifs et des entretiens confidentiels y sont proposés.

Au cours de l'année 2024, le format et le déroulé de la permanence d'accueil hebdomadaire (à l'exception du dernier samedi du mois) s'est affiné au fur et à mesure des expérimentations et des retours des bénévoles et des bénéficiaires. Un modèle type d'organisation de la permanence ainsi que plusieurs outils ont pu être mis au point afin de structurer et harmoniser les pratiques d'une permanence à l'autre. Le questionnaire permettant d'identifier rapidement le stade de la procédure à laquelle la personne se trouve, mis en place à la fin de l'année 2023, a permis d'organiser la prise en charge et la priorisation des dossiers, afin de répondre au mieux aux urgences et de s'assurer que l'ensemble des personnes reçoivent une information adaptée.



L'orientation des demandeur·se·s d'asile qui se présentent à l'Ardhis. Lors de son passage à la permanence d'accueil hebdomadaire, un·e demandeur·se d'asile peut être orienté·e, selon l'urgence de la situation, vers un atelier de préparation collective, une séance de coaching (en vue de son passage imminent à l'Ofpra ou à la CNDA) ou faire l'objet d'un accompagnement individualisé. Par la suite, le-la demandeur·se d'asile peut être réorienté·e de l'un à l'autre de ces dispositifs. Par ailleurs, tou·te·s les demandeur·se·s d'asile ont accès à un suivi psychosocial ou à nos activités de loisirs et cours.

En 2024, 40 permanences d'accueil ont donc pu être organisées les samedis, permettant l'accueil et l'orientation d'environ 1500 personnes (entre 20 et 60 personnes à chaque permanence), réorientées ou reçues en entretien individuel. Toutes ont bénéficié *a minima* d'une présentation de la procédure d'asile et de ses différentes étapes, ainsi que d'une présentation de l'association, de ses activités et des possibilités d'accompagnement, et elles ont eu la possibilité de rejoindre les groupes WhatsApp de diffusion des actualités de l'association.

Depuis le mois de mars 2024, l'approfondissement du partenariat avec l'association Aremedia a permis la systématisation d'une action de dépistage couplée à un entretien avec un médecin à chacune des permanences d'accueil (voir «B. Actions de prévention en santé sexuelle», page 125).

Avec le soutien de la salariée coordinatrice du pôle Asile, une réflexion autour du format de la permanence a été menée à la fin de l'année 2024 et un travail collectif amorcé afin de tenter d'appréhender les difficultés inhérentes à cet espace d'accueil qui est le lieu de nombreuses sollicitations et souvent source d'épuisement ou de désengagement des bénévoles. Malgré la mise en place d'une organisation plus structurée, des défis persistent et continueront à être travaillés en 2025 :

- le déséquilibre entre le nombre de bénévoles mobilisables et formé·e·s et les personnes cherchant le soutien de l'association ;
- l'appropriation des outils communs ainsi que la longueur du parcours de formation théorique et pratique qui peut constituer un frein à l'engagement ;
- la communication vers l'extérieur (Office français de l'immigration et de l'intégration – ou Ofii –, travailleur·se·s sociaux·ales, autres associations) autour de l'activité réelle de l'Ardhis, et notamment sur les mutations des formes d'accompagnement ;
- la diversité des sollicitations, notamment de personnes résidant en région ;
- la difficulté de faire de la permanence un espace de convivialité entre bénévoles du fait de la charge de travail.

Lors de la permanence d'accueil, un grand nombre de nouveaux-elles bénévoles participent, et il·elle·s y sont d'ailleurs encouragé·e·s pour le caractère très formateur des observations qu'il·elle·s peuvent y faire. L'équipe organisatrice des permanences – généralement les bénévoles les plus expérimentés présent·e·s ce jour-là – veille à ce qu'il·elle·s ne soient pas laissé·e·s seul·e·s en compagnie des demandeur·se·s d'asile qui se présentent.

Les nouveaux-elles bénévoles sont encouragé·e·s à accueillir les demandeur·se·s d'asile, à leur présenter les lieux, à les inviter à profiter de la petite collation qui leur est proposée. Il·elle·s ont également pour mission d'établir le premier contact permettant d'évaluer un peu la situation des demandeur·se·s d'asile et de collecter quelques informations. Dans la seconde partie de la permanence, les nouveaux-elles bénévoles sont invité·e·s à assister aux présentations collectives de l'association ou à rejoindre les bénévoles dans les box pour assister aux entretiens.

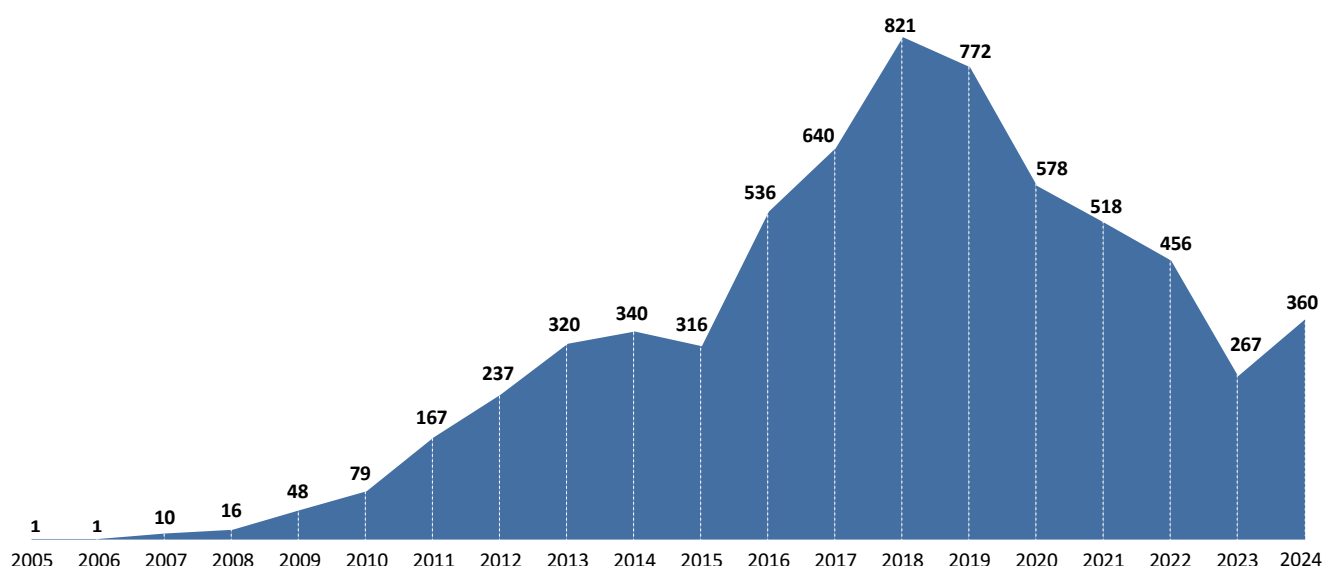
II. UNE MUTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT AU PÔLE ASILE

Durant de très nombreuses années, l'accompagnement individualisé fut l'alpha et l'oméga de l'accueil des demandeur·se·s d'asile – en quelque sorte la marque de fabrique de notre association. Des crises successives nous ont contraint·e·s à nous réinventer et nous permettent aujourd'hui de diversifier notre accueil.

A. L'accompagnement individualisé et ses limites

Rappelons que c'est en 2005 qu'un premier demandeur d'asile accompagné par l'Ardhis, de nationalité tchadienne, a obtenu son statut de réfugié, et depuis l'activité n'a cessé de se développer. Ainsi, au 31 décembre 2024 et depuis sa création, l'association a accompagné en totalité plus de 6 400 personnes originaires de 95 pays différents.

En 2024, ce sont 360 nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile dont notre association a commencé l'accompagnement individuel, et qui s'ajoutent au nombre de demandeur·se·s d'asile dont l'accompagnement avait commencé au cours des années précédentes et pour beaucoup encore en cours. Cela correspond à une hausse d'environ 35 % par rapport à l'année précédente.



Nombre de nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile accompagnés·e·s individuellement chaque année

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette hausse :

- Une forme de stabilisation suite aux années de reconfiguration de l'engagement causée par la Crise du Covid entre 2020 et 2023.
- La reprise des recrutements (avec une session de recrutement fin 2023 et une autre début 2024) et la mise en place d'un groupe de travail dédié au suivi et au recrutement des bénévoles (voir «*I. Restructuration du recrutement bénévole*», page 17).

- La diversification des modes d'accompagnement individuels, avec notamment des actions de « coaching » plus ponctuels qui sont moins chronophages qu'un suivi individuel classique tout au long de la procédure.
- Le renforcement des capacités en interne pour compléter les prises en charge des bénévoles du pôle Asile, du fait notamment du recrutement de la coordinatrice du pôle Social et de plusieurs stagiaires encadrées par la psychologue salariée qui contribuent à une prise en charge des demandeur·se·s d'asile plus globale et collective (voir «I. L'accompagnement à la santé», page 124 et «IV. L'accompagnement social à l'Ardhis», page 130).

Malgré cette hausse – dont on ne saurait dire si elle va perdurer – l'association fait le constat depuis quelques années d'une modification structurelle de son activité et des limites de l'accompagnement individualisé, autrefois au centre de l'action du pôle Asile.

Ce constat a fait émerger de nouvelles formes d'action, en phase avec la réalité d'une association dont la visibilité et le rayonnement dépassent les forces réellement disponibles pour poursuivre une modalité d'action telle qu'elle avait été pensée au début du développement du pôle Asile, il y a de cela quinze ans.

B. Le développement des ateliers collectifs

À l'aube des années 2020 et dans le contexte de la crise Covid-19, le constat était sans appel : nous étions devenu·e·s incapables de maintenir le rythme de l'accueil dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes se présentant à l'Ardhis et alors même que le nombre de bénévoles proposant cet accompagnement diminuait. Il nous a donc fallu nous réinventer et proposer de nouveaux dispositifs pour assurer à tou·te·s les personnes un accueil de nature à les reconforter, à leur donner accès à l'ensemble de nos activités – notamment de loisirs et de santé –, ainsi qu'à un degré satisfaisant d'information.

Des ateliers collectifs ont donc commencé à être organisés dès 2019 pour sensibiliser les demandeur·se·s d'asile aux attentes des institutions de l'asile en matière de verbalisation et d'expression de soi, mais aussi pour les aider à déconstruire certaines représentations liées aux attentes réelles ou supposées desdites institutions.

1. ATELIER DE PRÉPARATION À L'OFPRA

Au total, 29 ateliers collectifs de préparation à l'entretien à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ont été organisés tout au long de l'année 2024, en français et en anglais. Le rythme de deux ateliers par mois engagé fin 2023 a été maintenu pour éviter l'épuisement bénévole. Ces ateliers ont aussi été repensés en termes de durée et d'horaire (moins tardif) pour d'abord mobiliser plus de bénévoles, ensuite pour permettre aux demandeur·se·s d'asile de pouvoir participer malgré la distance de leur lieu d'hébergement, enfin pour créer un espace de formation interne à destination des nouveaux·elles bénévoles.

En 2024, 975 demandeur·se·s d'asiles ont participé, dont un tiers des personnes est venu pour la première fois. Nous constatons que ces ateliers réguliers sont à la fois un espace d'échanges d'informations sur la procédure et un espace de convivialité pour rompre avec l'isolement, rencontrer ses pairs et nouer des liens amicaux et affectifs.

Les ateliers se déroulent en français et en anglais dans deux espaces distincts et chaque groupe a des dynamiques distinctes. Alors que le nombre de personnes anglophones est resté stable tout au long de l'année, le nombre de personnes francophones a augmenté au cours du dernier trimestre 2024, pour dépasser les 60 participant·e·s par session. Cette augmentation du nombre de personnes transforme les prises de paroles qui se font plus discrètes, plus réservées et se cantonnent à une parole générale.

Quant aux ateliers anglophones, si l'effectif des groupes demeure plus restreint en général, la différence de compréhension de la langue engendre aussi des prises de paroles qui restent théoriques/généralistes, et illustre le besoin des participant·e·s à revenir pour s'imprégner des informations fournies lors de l'atelier.

Ces ateliers sont un espace d'échanges d'informations sur le déroulé et les attentes d'un entretien Ofpra, et ne peuvent pallier la nécessité d'une séance individuelle. À l'approche de la date de convocation à l'Ofpra, nombre de bénéficiaires émettent le souhait de parler, de partager leur parcours avec un·e bénévole (voir «C. Le coaching ponctuel», page 47).



2. ATELIER DE PRÉPARATION À LA CNDA

Pendant de nombreuses années, l'Ardhis n'a apporté aucune réponse réelle aux demandeur-se-s d'asile au stade de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), c'est-à-dire à celles et ceux qui se présentaient pour la première fois à l'association alors que leur demande avait été rejetée par l'Ofpra. L'association considérait en effet que, pour l'essentiel, la charge de l'accompagnement de ces personnes et de leur préparation à l'audience reposait principalement sur les avocat-e-s. L'accès aux activités de loisirs n'était certes pas fermé à ces demandeur-se-s d'asile arrivés tardivement, mais indéniablement, en l'absence de WhatsApp, les informations relatives à l'organisation de ces activités peinaient à leur parvenir.

En 2017, l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile se présentant à l'Ardhis au stade de la CNDA a commencé à timidement se mettre en place, du fait du volontarisme de quelques bénévoles qui estimaient qu'en complément au travail des avocat-e-s des actions concrètes étaient possibles à l'association.

En 2018, alors que la réunion mensuelle d'accueil des nouveaux demandeur-se-s d'asile se tenait encore au Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France, l'Ardhis a commencé à proposer durant cette réunion d'accueil une petite séquence collective sur la CNDA, laquelle consistait pour l'essentiel à indiquer comment aller à la CNDA, et à identifier les différents acteurs et le déroulé d'une audience.

Au sortir de la crise Covid, et avec la mise à disposition de notre nouveau local rue Chevreau, l'Ardhis a pu proposer de nouveau son atelier sur la CNDA, lequel a été complètement repensé pour être accessible aux personnes peu familières des attentes des institutions de l'asile en abordant les sujets suivants :

- Rappel des différentes étapes de la demande d'asile (dossier Ofpra – entretien Ofpra – décision de rejet – demande d'aide juridictionnelle – désignation de l'avocat et prise de contact – envoi du recours – audience). Cette étape est l'occasion de vérifier avec les personnes présentes que leur demande d'asile suit normalement son cours et qu'elles savent qui saisir (et comment le faire) en cas de situation anormale (avocat-e difficile à joindre, délai étonnamment long...).
- Les causes classiques d'un rejet à l'Ofpra (parcours mal compris par l'officier de protection, hors sujet, explications pas assez détaillées ou peu précises, malentendus...). Sans entrer dans le détail des causes individuelles du rejet des demandes d'asile des participant-e-s, il s'agit de sensibiliser aux attentes générales des institutions de l'asile en matière de verbalisation ou d'expression de soi. Il s'agit parfois d'une véritable découverte pour celles et ceux qui, jusqu'alors, n'ont pas eu accès à ces informations, et qui entendent les mettre à profit lors de l'audience à la CNDA.

- Les documents que l'on peut fournir à la CNDA (certificat médical, attestation...). Pour une large part, l'ambition de ce chapitre de l'atelier est de déconstruire la représentation la plus souvent erronée qui perdure autour de la notion de « preuve » et qui peut générer beaucoup de stress chez les demandeur·se·s d'asile, les conduire parfois à céder aux sirènes d'un document (article de presse, avis de recherche, convocation au commissariat...) qu'il·elle·s chercheront impérativement à se procurer et qui sera souvent jugé comme faux par les instances de l'asile ou parvenu de façon douteuse aux demandeur·se·s d'asile.
- L'organisation d'une audience. Comment aller à la CNDA ? Quels sont les acteurs d'une audience ? À quoi sert le rapporteur ? Qui pose les questions et sur quels sujets ? Comment intervient l'avocat·e ?

Il s'agit aussi de largement démythifier l'audience en elle-même, qui n'est pas aussi spectaculaire – tant s'en faut – que les représentations que certain·e·s demandeur·se·s d'asile s'en font, parfois nourries d'images télévisuelles ou cinématographiques de grands procès ; l'occasion également de leur expliquer qu'il ne s'agit pas d'un procès et que si quelque chose est jugé lors de ce court moment, c'est en quelque sorte la décision de l'Ofpra.

- Les attentes des juges en matière de verbalisation et de précision. Ce chapitre de l'atelier est l'occasion d'insister sur quelques réflexes à avoir lors de l'audience (développements, précisions, détails, explications...), ceci au moyen d'une analyse collective de quelques exemples de réponses et de recherche des éléments manquants pour une réponse véritablement complète.

Un vidéoprojecteur et une soixantaine de diapositives sont utilisés pour, d'une part, égayer un peu l'atelier, et d'autre part, fournir une information qui pourra éventuellement être photographiée par les participant·e·s (adresse de la CNDA, moyens de transport, contact téléphonique de la CNDA...).

En 2024, vingt-six de ces ateliers, d'une durée de deux heures, animés par trois bénévoles, ont été organisés un mardi soir sur deux dans notre local de la rue Chevreau et ont accueilli en tout 802 personnes (31 personnes par atelier en moyenne, avec un nombre minimum de 19 et un nombre maximum de 51 participant·e·s).

Où en êtes-vous maintenant dans la procédure de demande d'asile ?

1. Vous envoyez votre dossier à l'Ofpra
2. Vous êtes convoqué·e à l'Ofpra pour passer votre entretien
3. Vous avez une réponse négative
4. Vous envoyez une demande d'aide juridictionnelle à la CNDA pour avoir un·e avocat·e gratuit·e



Donnez des détails !

Juge : « Qu'est-ce que vous aimiez chez lui ? »
 Vous : « Il était propre... »



Il est à noter que certain·e·s demandeur·se·s d'asile reviennent à plusieurs reprises, d'une part, parce qu'il s'agit également d'un moment de convivialité à l'occasion duquel il·elle·s retrouvent des amis, et d'autre part, parce qu'ainsi que le dit l'adage, la pédagogie est l'art de la répétition... De même, plusieurs réfugiés viennent régulièrement assister aux ateliers pour prêter main-forte aux bénévoles animateurs lors de l'installation de la salle, de la préparation de l'espace convivialité (boissons chaudes, biscuits salés et sucrés), de la vaisselle et du rangement – qu'ils soient ici grandement remerciés.

Durant plusieurs mois, un bénévole anglophone assurait, parmi l'ensemble des participant·e·s, la traduction simultanée pour une dizaine de personnes massées autour de lui. Fin 2024, ce petit groupe de personnes anglophones s'est déplacé dans une seconde salle de notre local, rue Chevreau.

3. ATELIER POUR LES PERSONNES ORIGINAIRES DU BANGLADESH

En 2024, l'Ardhis a accueilli 125 personnes demandeuses d'asile bangladaises, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2023.

Toutes ont pu bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins. Ce soutien s'est décliné selon différents niveaux d'accompagnement, garantissant à chacun·e une aide appropriée à sa situation.

La grande majorité des personnes bangladaises arrivant à l'Ardhis sont en attente de leur entretien à l'Ofpra ou de leur audience à la CNDA. Pour les préparer au mieux, elles sont toutes orientées vers un atelier collectif de préparation aux entretiens Ofpra et audiences CNDA, qui a lieu selon une fréquence mensuelle.

Ces ateliers sont animés par un binôme composé d'un bénévole de l'Ardhis et d'un médiateur culturel bangladais (lui-même réfugié ou demandeur d'asile sur le motif de l'orientation sexuelle) qui assure la traduction en bengali. Ils ont pour objectif de présenter les principales étapes de la demande d'asile pour les personnes LGBTI+ bangladaises, de clarifier les attentes de l'Ofpra et de la CNDA, et d'aider les participant·e·s à témoigner de leur vécu en tant que personnes homosexuelles au Bangladesh, en abordant notamment les stratégies de dissimulation, la stigmatisation familiale et sociétale, et les violences subies.



En plus de leur rôle informatif, ces ateliers permettent de lutter contre l'isolement, en permettant aux demandeur·se·s d'asile bangladais·es, souvent contraint·e·s de continuer à cacher leur orientation sexuelle une fois arrivé·e·s en France, de faire la connaissance d'autres personnes bangladaises LGBT et de créer des liens d'amitié et de solidarité.

En 2024, onze ateliers ont été organisés, rassemblant en moyenne vingt personnes par atelier, soit un total de 235 participations (une même personne pouvant assister à plusieurs ateliers au cours de l'année).

Aux personnes les plus vulnérables, nécessitant un accompagnement plus approfondi, des entretiens individualisés sont proposés. Conduits par un bénévole de l'Ardhis et un médiateur culturel bangladais, ces entretiens individualisés permettent d'approfondir l'histoire personnelle de la personne demandeuse d'asile, de l'aider à verbaliser son parcours en tant que personne LGBTI+ persécutée au Bangladesh ainsi que ses craintes en cas de retour dans son pays d'origine.

Les personnes bangladaises placées en procédure Dublin ou souhaitant faire une demande de réexamen bénéficient également d'un accompagnement personnalisé.

Au total, environ 60 personnes du Bangladesh ont bénéficié d'un accompagnement individualisé en 2024.

Chaque personne bangladaise se voit également attribuer un bénévole référent de l'Ardhis, qu'elle peut contacter à tout moment pour toute question relative à sa situation. Elles ont aussi la possibilité de rejoindre un groupe WhatsApp réunissant exclusivement des personnes bangladaises demandeuses d'asile (le groupe compte à ce jour plus de 120 participant·e·s), où elles reçoivent des informations en anglais et en bengali sur les activités organisées par l'association.

En complément, toutes les personnes bangladaises accueillies sont encouragées à participer aux activités collectives de l'Ardhis, ouvertes à l'ensemble des personnes demandeuses d'asile, quelles que soient leurs nationalités, qu'il s'agisse des cours de français, des ateliers psychothérapeutiques animés par la psychologue de l'Ardhis, ou des événements festifs comme le Queer Family Sunday ou les repas partagés. Ces moments conviviaux renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté solidaire et permettent de tisser des liens sociaux essentiels.

Ainsi, chaque demandeur·se d'asile bangladais·e qui pousse la porte de l'Ardhis est accueilli avec dignité, écouté avec attention, soutenu avec bienveillance et accompagné à chaque étape de sa demande d'asile.

TÉMOIGNAGES



Currently, the word Ardhis is an emotional name for me. It is my family. Just like a family keeps each of its members with love, affection and affection and supports them in their bad times. In the same way, Ardhis has kept me in the same way. Many homosexuals, including me, have been getting maximum help and support from Ardhis. So I want their beautiful activities to continue forever. We love this organization very much ♥ *Aujourd'hui, le mot Ardhis est chargé d'émotion pour moi. C'est ma famille. Tout comme une famille entoure chacun de ses membres avec amour et bienveillance et les soutient dans les moments difficiles, l'Ardhis m'a apporté ce même soutien. De nombreux homosexuels, dont moi, ont reçu une aide précieuse et un soutien inestimable de la part de l'Ardhis. C'est pourquoi je souhaite que ses belles actions perdurent à jamais. Nous aimons profondément cette organisation.* (Saiful R., demandeur d'asile bangladais)

Ardhis is a place which is a big support and relief for people like us. I received many legal advice and assistance in the asylum application and immigration process. In addition, I received many services from the organization's doctors for physical and psychological problems. I made many good friend from the programme which was only possible for Ardhis. I hope Ardhis will continue this helpful activities and be successful in their work. *L'Ardhis est un lieu qui représente un immense soutien et un grand soulagement pour des personnes comme nous. J'ai reçu de nombreux conseils juridiques ainsi qu'une assistance précieuse dans ma demande d'asile et mon parcours d'immigration. De plus, j'ai pu bénéficier grâce à l'Ardhis d'une orientation vers des médecins et psychologues pour des problèmes aussi bien physiques que psychologiques. Grâce à l'Ardhis, j'ai pu nouer de belles amitiés qui n'auraient pas été possibles autrement. J'espère que l'Ardhis poursuivra ses actions si utiles et rencontrera du succès dans tout ce qu'elle entreprend.* (Towfiqul I., demandeur d'asile bangladais)

4. ATELIER D'EXPRESSION ORALE

L'atelier d'expression orale a commencé en mai 2023, pensé comme complémentaire aux ateliers Ofpra et CNDA, et avec pour objectif de tenter d'aider à la levée de certains freins à l'expression et à la montée en confiance des participant·e·s. Il s'organise en séquences :

- Une longue séquence de plusieurs « tours de table » avec des questions anodines (prénom, âge, pays de naissance, ethnie, langues parlées à la maison, scolarité, villes de résidence successives, découverte de l'Ardhis...) posées à certain·e·s participant·e·s, tandis que d'autres sont invité·e·s à commenter et à faire des remarques : la réponse était-elle suffisamment claire ? des précisions auraient-elles pu être apportées, qui auraient permis de mieux comprendre encore la situation de la personne ?

Il est à noter que proposition est faite aux participant·e·s qui hésitent à se dévoiler au sein du groupe, à inventer une autre réponse ou à ne pas participer – avec pour rappel qu'à l'Ofpra ou à la CNDA, il convient cette fois de dire la vérité.

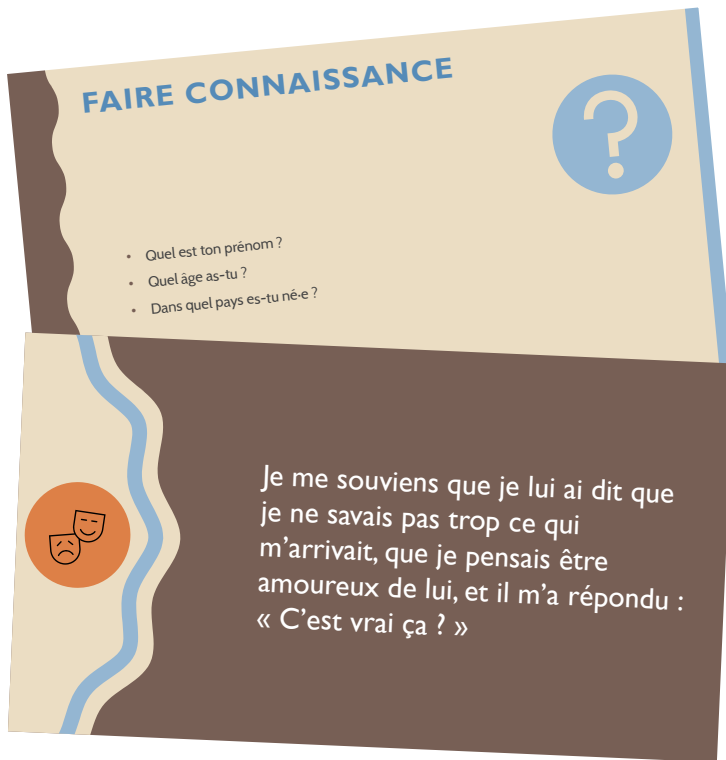
- Une séquence « jeu des statues » est proposée pour aider à détendre l'atmosphère : les participant·e·s sont invité·e·s à déambuler en rythme et à s'immobiliser complètement au signal donné par le bénévole animateur, ce dernier passant alors de participant·e·s en participant·e·s, les fixant quelques instants et les libérant lorsqu'un contact visuel a pu être maintenu quelques secondes.

L'objectif de cette séquence est en tout premier lieu de proposer un changement de rythme pour rompre la monotonie possible de l'atelier, mais aussi d'introduire une différence interculturelle : le fait que les juges de la CNDA, qui ne sont pas toujours sensibilisés à cette différence, puissent s'attendre à ce que les demandeur·se·s d'asile les regardent dans les yeux tout en répondant, exercice particulièrement difficile pour nombre de demandeur·se·s d'asile, notamment subsaharien·ne·s, qui se sont sociabilisé·e·s avec l'idée que regarder quelqu'un dans les yeux constitue une flagrante manifestation d'impolitesse, plus encore face à quelqu'un de plus âgé.

- Une séquence du « jeu du téléphone » bien connu : le bénévole animateur propose une phrase un peu longue au premier membre d'une rangée et laisse simplement la phrase se dégrader tout au long de sa traversée de la rangée. C'est une séquence très appréciée des participant·e·s qui finit généralement de les détendre. Elle est généralement un point de bascule, même pour les participant·e·s très timides qui, à partir de cette séquence, commencent à davantage participer. Cette séquence permet en outre d'illustrer de façon ludique le risque qu'un message délivré puisse être détérioré lors de sa réception

par le destinataire (officier de protection, interprète ou juge) et qu'il convient de surveiller les marques d'incompréhension qui peuvent apparaître sur un visage, de ne pas hésiter à reformuler si l'on craint ne pas avoir été compris, d'intervenir auprès de l'interprète si l'on croit deviner une déformation du message... Sont également évoqués quelques mots qui, dans l'espace francophone, ne se définissent pas toujours de la même façon (« embrasser », « propre », « en bas âge »...).

- Une séquence « jeu du vocabulaire », au cours de laquelle quelques concepts clés de la demande d'asile LGBTQI+ sont soumis aux participant·e·s invité·e·s à les définir et à les illustrer d'un exemple (« mesures de précaution », « prise de conscience », « fréquence », « relation »...).
- Une séquence pour illustrer l'importance de donner des détails lors de la description d'une situation critique. Pour ce faire, le bénévole animateur décrit une situation (imaginaire) de la découverte par autrui de son orientation sexuelle, en des termes si généraux que la situation en devient invraisemblable, ce que reconnaissent généralement les participant·e·s qui sont invités à donner leur avis. Puis il recommence la description de la même scène, cette fois en donnant les détails qui font que la situation est totalement vraisemblable, et invite les participants, d'une part, à prendre conscience qu'à chaque fois, ils ont imaginé une scène en écoutant la description, et d'autre part, à analyser les différences entre les deux narrations – l'idée est évidemment qu'il·elle·s mesurent toute l'importance des détails.
- Une séquence est dédiée à l'importance des précisions quant aux émotions ressenties et expressions visibles, notamment lors de la description d'une conversation qui a eu lieu (par exemple, dans une situation de séduction).
- Une séquence, constituée de deux petites scènes filmées, est l'occasion d'une mise en pratique : un·e participant·e est invité à décrire ce qu'il voit à l'écran tandis que tous les autres participants ferment les yeux. L'extrait est projeté à nouveau et chacun·e est invité·e à expliquer ce qui lui manquait dans la description du premier participant pour imaginer précisément ce qui se passait.
- La dernière séquence montre une petite scène de séduction entre deux femmes et le bénévole animateur demande quelles ont été les manifestations de la séduction entre deux femmes. L'Ardhis a en effet noté que les mesures de précaution à l'œuvre dans les situations de séduction étaient parfois tellement intériorisées par les demandeur·se·s d'asile qu'il·elle·s peinaient à expliquer leur façon de se rapprocher de quelqu'un dans un contexte hostile, ce qui constitue pourtant un des nombreux attendus des instances de l'asile.



En 2024, 25 ateliers ont accueilli en tout 605 demandeur·se·s d'asile francophones (24 personnes en moyenne). Là encore, certain·e·s ont pu revenir à plusieurs reprises, notamment parce que cet atelier de plus de deux heures propose de nombreux contenus et que les participant·e·s estiment important de bien en mesurer la portée.

Il est à noter que cet atelier est animé par un seul bénévole, mais qu'il a pu se faire remplacer à deux occasions. Tout comme pour l'atelier CNDA, il n'est pas rare que des personnes réfugiées viennent prêter main-forte à l'organisation.

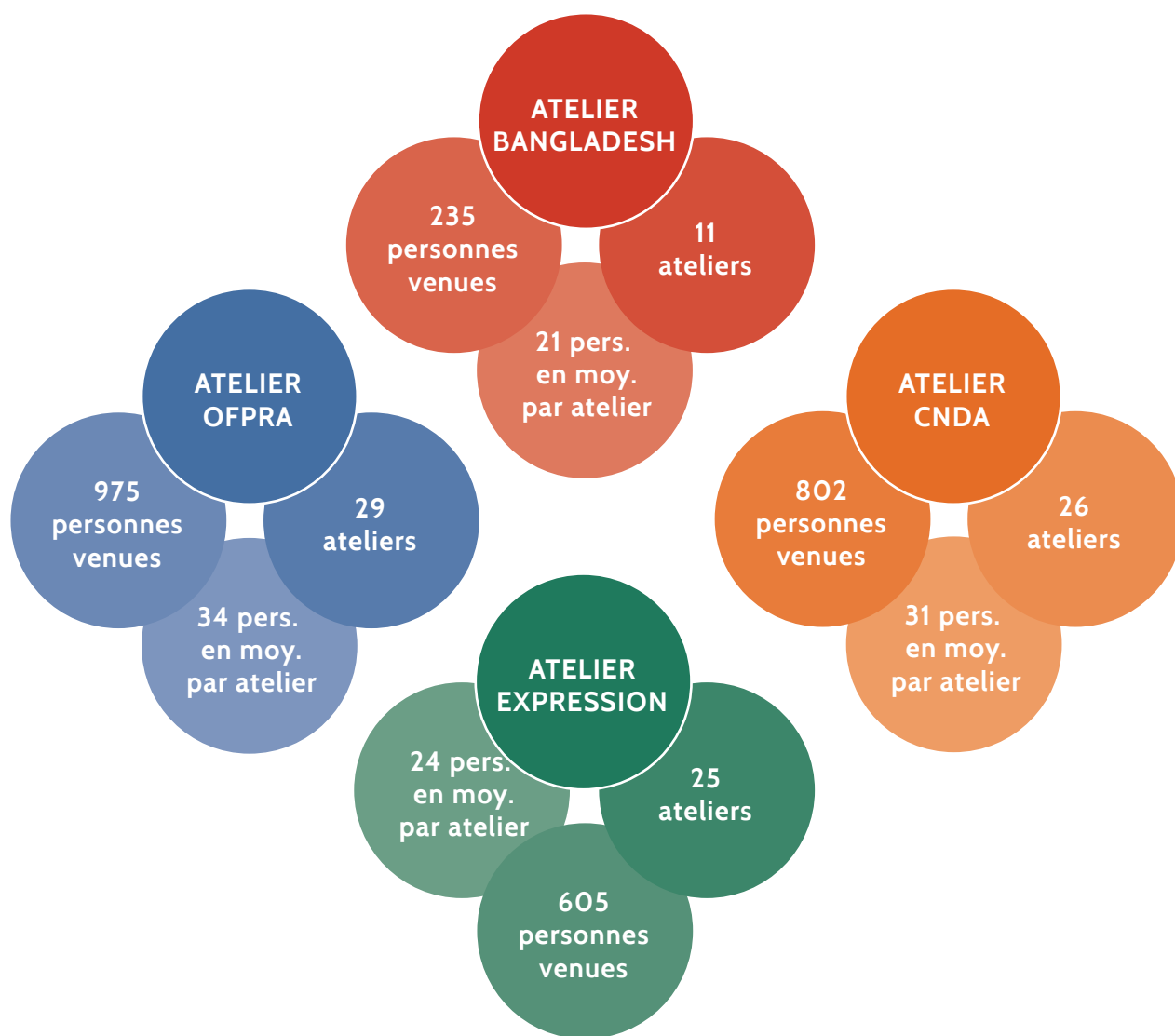
Enfin, cet atelier, proposé aux seuls francophones, mériterait d'être adapté pour un public anglophone, ce qui est un des enjeux de l'année 2025.

5. LIMITES ET PERSPECTIVES DES ATELIERS COLLECTIFS DE PRÉPARATION À L'ENTRETIEN À L'OFPPRA ET À L'AUDIANCE À LA CNDA

La première des limites identifiées est linguistique. En effet, si ces ateliers sont susceptibles d'avoir un impact positif sur les locuteur·trice·s du français, de l'anglais et du bengali, force est de constater que les demandeur·se·s d'asile qui ne les maîtrisent pas – ou qui les maîtrisent mal, par exemple du fait d'une scolarité courte, voire inexistante – sont à la peine. On peut donc considérer que certain·e·s usager·e·s de l'association ont donc encore des difficultés à accéder à une information adaptée et se trouvent ainsi pénalisé·e·s. C'est le cas par exemple d'un certain nombre de locuteur·trice·s du soninké (Mali, Sénégal, Mauritanie principalement), souvent originaires de zones rurales où le taux de scolarisation est parfois faible.

Peut-être serait-il donc opportun de proposer des versions doublées et adaptées de ces ateliers, dans différentes langues (lingala, soussou, soninké...), peut-être organisées un peu moins fréquemment, mais en présence de bénévoles qui pourraient répondre

aux questions posées, et peut-être avec l'aide d'un-e interprète présent-e ou joint-e par téléphone. Autre possibilité, mobiliser des bénévoles ayant des compétences linguistiques plus rares. Ce sera le cas prochainement, avec le démarrage d'un atelier collectif en lingala.



Synthèse des ateliers Ofpra, CNDA, d'expression, en bengali
 (nombre de personnes venues, nombre d'ateliers organisés, moyennes de fréquentation)

Autre difficulté, celle de l'éloignement géographique. En effet, dans un contexte de transfert en région d'un grand nombre de demandeur-se-s d'asile, il n'est pas rare que certain-e-s viennent assister à ces ateliers au terme d'un voyage depuis l'Oise

ou le Loiret – voire de bien plus loin –, ce qui n'est pas sans conséquence sur le plan social (coût du voyage, amende éventuelle, nuit passée dehors faute de train ou d'hébergement), et ceci, même si l'Ardhis s'efforce de soutenir les personnes identifiées comme les plus fragiles. Sans doute l'Ardhis pourrait-elle former les associations hors Île-de-France qui le souhaitent, et qui ne le font pas encore de leur côté, à l'animation d'ateliers, ce d'autant que beaucoup témoignent d'un épuisement bénévole lié à l'accompagnement individualisé. Malheureusement, de trop nombreuses « zones blanches » – c'est-à-dire sans associations LGBTI+ à moins de 100 km – existent pour espérer que tous les demandeur·se·s d'asile puissent bénéficier d'une aide efficace de la part d'associations communautaires (voir carte des associations LGBTI+ en France et en Europe sur notre site internet : <https://ardhis.org/carte-des-associations-europeennes>).

C. Le coaching ponctuel

Le coaching qui s'est développé depuis quelques années est en quelque sorte une voie médiane entre le suivi individuel et les ateliers collectifs. En effet, il est probable que les ateliers collectifs puissent aider, faciliter l'expression et la bonne compréhension des attentes – c'est même indéniable si l'on en croit les retours des demandeur·se·s d'asile –, mais il apparaît qu'ils n'apportent pas une réponse suffisante aux personnes le plus en difficulté (du fait de leur situation psychologique par exemple). Or, nous l'avons dit, l'accompagnement strictement individualisé – même si l'on note un rebond en 2024 – a montré dans le passé ses limites, notamment parce qu'il lie, pendant plusieurs années parfois, un·e demandeur·se d'asile à un·e bénévole, ce qui est à la source de la surcharge bénévole et de discontinuité du suivi lorsque le·a bénévole est contraint·e de quitter l'association.

Lors des séances de coaching, nous constatons que les informations reçues en atelier collectif sont généralement comprises tant en ce qui concerne les attentes de l'entretien ou de l'audience, que concernant l'expression de soi, mais ces séances permettent d'apporter de la nuance à la complexité des parcours singuliers.

Les actions de coaching garantissent donc une plus-value, celle apportée par les entretiens individuels, sans pour autant peser sur la charge de travail des bénévoles : un·e demandeur·se d'asile coaché·e peut l'être par plusieurs bénévoles successif·ve·s selon l'étape de sa procédure, et à la condition que des informations importantes puissent être mises à disposition des différent·e·s bénévoles.

Ce coaching peut donc être proposé :

- à l'issue d'une permanence d'accueil, aux demandeur·se·s d'asile dont la convocation intervient avant l'organisation d'un atelier collectif ;
- à l'issue d'un atelier collectif lorsqu'on perçoit certains freins à l'expression, qui seront potentiellement levés à l'issue d'un entretien en face à face.

Pour l'heure, le coaching est principalement proposé par des bénévoles autonomes ou expert·e·s, mais l'on pourrait imaginer d'étendre ce dispositif à un ensemble plus large de bénévoles.

III. LES ACTIVITÉS DE SOCIABILITÉ, FACTEUR D'ÉQUILIBRE ET D'ÉMANCIPATION DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE

Depuis de nombreuses années déjà, l'Ardhis s'efforce de proposer des activités de loisirs aux personnes fréquentant notre association. Parce qu'il·elle·s sont dispersé·e·s aux quatre coins de l'Île-de-France, parfois au-delà, les demandeur·se·s d'asile aiment généralement à se retrouver à l'occasion de ces activités dans des espaces sécurisés et bienveillants. Indéniablement, ces actions contribuent à l'amélioration de la santé mentale des personnes.

A. Promenades, sorties et visites

En 2024, les visites et promenades avec les demandeur·se·s d'asile ont repris de façon plus régulière grâce à une nouvelle coordination des activités culturelles au sein d'un pôle Sorties / Loisirs à l'initiative de deux bénévoles du pôle Asile.

En mars 2024, un atelier de danse animé par la chorégraphe Sonya Lindfors au Théâtre de Vanves a eu lieu pour sensibiliser à l'univers de la danse. Les personnes ont ensuite pu assister au spectacle de la chorégraphe autour des thèmes de la migration, des racines et de l'exil.

En avril et mai, deux promenades-découverte ont été organisées dans Paris. La première a conduit les participant·e·s sur un trajet partant de place de la République pour s'achever à Hôtel de Ville, en passant par le quartier du Marais, la place des Vosges et l'île Saint-Louis. La seconde a suivi le trajet Hôtel de ville, l'île de la Cité, le parvis de Notre-Dame, le Louvre et le jardin des Tuileries.

En mai, les usager·e·s de l'association ont pu prendre part au « Bal de l'amour » organisé par la mairie de Paris sur le parvis de l'Hôtel de Ville

En juin 2024, un groupe de demandeur·se·s d'asile accompagné par l'association a pu assister au spectacle de Tahnee, humoriste fortement engagée contre les LGBTphobies et le racisme. En outre, celle-ci a fait un don à notre association – qu'elle soit ici remerciée.

En août 2024, après la pause estivale, un pique-nique convivial a été organisé au Bois de Vincennes, réunissant près de 70 personnes.



En septembre 2024, un partenariat a vu le jour avec *Le Refettorio*, restaurant gastronomique à visée solidaire. Situé dans la crypte de l'église de la Madeleine, ce lieu propose tous les soirs un service gratuit à destination des personnes en situation d'exclusion et de précarité. Trois dîners ont ainsi pu être organisés sur le dernier trimestre de 2024, en octobre, en novembre et en décembre, avec entre cinq et dix personnes à chaque fois. Le dîner de novembre a été couplé à une visite guidée de l'exposition « Pop forever » à la Fondation Vuitton.

Le 18 décembre 2024, un groupe a été invité à découvrir un spectacle de cirque de la compagnie sud-africaine Zip Zap Circus à la Villette.

Le pôle a aussi mis en place des visites guidées avec le Palais de Tokyo et le Musée de l'Immigration (musée de la Porte Dorée) qui ont remporté un franc succès.

Le jeudi 19 décembre 2024, deux groupes composés de 40 personnes ont été accueillis par les équipes du musée de Tokyo et accompagnés par un médiateur pour visiter les expositions. L'Ardhis est désormais partenaire du Palais de Tokyo, une visite de la nouvelle exposition sur la « Joie collective » étant prévue en avril 2025.

Une visite du Palais de la porte dorée sera également organisée au cours du premier trimestre 2025.



UNE SORTIE EN NORMANDIE

En juillet 2024, une journée en Normandie a été proposée à une cinquantaine de bénéficiaires en présence de cinq bénévoles.

Location d'un bus avec chauffeur, achat de nourriture et de boissons, rien n'a été laissé au hasard pour cette journée passée sur la grande plage de Deauville.

Des jeux de plage ont été organisés, les moins frileux·ses se sont baigné·e·s : une occasion bienvenue de se changer les idées et d'oublier un quotidien difficile.



B. Cours de français

En 2024, plusieurs cours ont été proposés par l'Ardhis dans un local généreusement prêté par l'association Aremedia – qu'elle soit ici remerciée –, à la Bulle, ainsi que rue Chevreau (voir également «*III. Les lieux de l'Ardhis*», page 28), animés par cinq bénévoles. L'année 2024 a été marquée par la création de nouveaux cours (voir également «*Portrait*», page 26).

L'aspect convivial est très important et les bénévoles s'efforcent de proposer un petit goûter pendant ces cours, répondent aux questions à l'issue des cours, et procèdent à certaines orientations (à l'intérieur de l'Ardhis ou à l'extérieur) – ces cours sont indéniablement des lieux de sociabilisation appréciés.

Les bénévoles qui animent ces cours accueillent inconditionnellement les bénéficiaires de l'association, quel que soit leur niveau, mais à l'expérience, quatre grands profils se dégagent :

- des personnes originaires d'une aire géographique où l'alphabet latin n'est pas utilisé (principalement le sous-continent indien et l'Europe de l'Est) ;
- des personnes scolarisées dans des pays utilisant l'alphabet latin, n'ayant ni le français ni l'anglais pour langue officielle ou usuelle, mais ayant parfois suivi des cours dans l'une de ces deux langues au cours de leur scolarité (principalement l'Amérique centrale et du Sud) ;
- des personnes anglophones, mais plus fréquemment encore francophones, qui n'ont jamais été scolarisées ou ne l'ont été que très succinctement ;
- des personnes francophones scolarisées plus longtemps, voire d'un niveau universitaire, ainsi que quelques personnes ayant acquis un bon niveau en français, mais qui souhaitent consolider leur niveau.

L'Ardhis s'est donc efforcée tout au long de 2024 de proposer des cours adaptés à ces différents profils, certains proposés par des enseignants, d'autres par des bénévoles ayant acquis certaines compétences dans ce domaine par l'expérience ou des formations. Toutefois, certains facteurs bien compréhensibles peuvent rendre un peu illusoire l'équation «un profil un cours». En effet, les amitiés peuvent motiver des apprenant·e·s à renoncer à certains cours plus adaptés à leur niveau au profit d'un autre fréquenté par des proches. De même, des contraintes horaires peuvent également motiver le choix d'un cours plutôt qu'un autre. En conclusion, la plupart des cours accueillent des apprenant·e·s de niveau très disparate auxquels les bénévoles s'adaptent.

1. COURS DU SAMEDI 16 H - 18 H – FLE DÉBUTANT

Il s'agit d'un cours déjà ancien – il est proposé depuis 2020 – qui s'adresse aux grand·e·s débutant·e·s de français langue étrangère avec des niveaux très disparates. À compter de septembre 2024, et compte tenu de la progression d'un certain nombre d'apprenant·e·s, le bénévole en charge de ce cours l'a divisé pour permettre la progression des apprenants un peu anciens dans ce cours (de 16 h à 18 h), et l'accueil des très grands débutants (de 18 h à 19 h 30).

En 2024, 52 cours ont été organisés en tout, accueillant une moyenne de dix apprenant·e·s par session (minimum : sept ; maximum : seize).

Les apprenant·e·s ont pour origine le Bangladesh, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Inde, l'Égypte, la Sierra Leone, le Nigeria, l'Ouganda, le Kenya, la Russie, la Gambie.

La méthode consiste en de petits dialogues progressifs, adaptés au quotidien des demandeur·se·s d'asile. Des moments plus scolaires sont aussi proposés avant une mise en pratique au moyen de textes ou de dialogues adaptés. Certains temps très usuels ont pu être abordés (présent, futur proche, passé composé, mais aussi, avec quelques-uns, l'imparfait, le futur simple, le conditionnel).

Sont également abordées les expressions du quotidien (de divers niveaux de langage), le vocabulaire avec des imagiers. Des dialogues sont également élaborés à partir de situations de la vie courante, tandis que des textes écrits sont aussi proposés à celles et ceux qui ont le plus progressé. Les cours sont envoyés par WhatsApp, avec de petits enregistrements.

2. COURS DU MERCREDI 14 H - 16 H – ALPHA-A2

Le cours, ouvert en novembre 2024 à La Bulle, rue Malher, accueille entre cinq et dix apprenant·e·s chaque semaine, avec un niveau de français s'étendant de l'alphabétisation au niveau A1-A2. Parmi ces apprenant·e·s, plusieurs parlent et comprennent le français plutôt aisément, mais ont davantage de difficultés concernant le passage à l'écrit et la lecture, alors que d'autres parlent plutôt anglais, lisent correctement, mais ont davantage de difficultés de compréhension et de graphie.

Parmi les pays d'origine des apprenant·e·s, signalons le Sri Lanka, le Bangladesh, le Pakistan, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Angola, le Nigeria, la Mauritanie, la Géorgie, la Turquie et la Chine.

Concernant la méthode, et dans la mesure où il doit composer avec des niveaux très variés, le bénévole essaie d'aborder une thématique de « la vie quotidienne » par cours, ainsi qu'un point de grammaire. Une activité mobilisant l'oral (compréhension

et expression) est d'abord proposée, suivie d'une activité de lecture et d'écriture. Une différenciation selon les niveaux est opérée, avec du vocabulaire et des tournures de phrases plus complexes avec les apprenant·e·s plus à l'aise en français, et de l'entraide pour la compréhension.

Après chaque cours, un bilan écrit et audio de ce qui a été fait est partagé sur un groupe WhatsApp. Dans la mesure où il est parfois difficile de s'assurer de la présence des mêmes apprenant·e·s, le vocabulaire vu précédemment est repris au cours suivant, de même que certaines phrases rituelles, notamment de présentation.

3. COURS DU SAMEDI 11 H 30 - 14 H – ALPHA-A2

Ce cours, proposé depuis de nombreuses années, est au départ ouvert au public francophone faiblement scolarisé, même si des apprenant·e·s plus fluides en français écrit et oral y assistent – nous l'avons dit, la convivialité, l'envie de passer du temps avec des ami·e·s, constituent autant d'aspects très importants de ces cours, même si, évidemment, ce n'est pas sans conséquence : il s'agit de gérer des niveaux très hétérogènes.

De fait, l'oralité est privilégiée, prenant comme point de départ un thème ou un texte agrémenté d'exercices écrits, lesquels sont corrigés collectivement. Les apprenants les plus en difficulté avec le français se voient proposer des exercices spécifiques d'écriture et de lecture.

Ce cours a accueilli une moyenne de dix-huit participant·e·s.

En juin 2024, le bénévole enseignant qui proposait ce cours depuis de nombreuses années a souhaité mettre un terme à ce cours qui a été immédiatement repris par une nouvelle bénévole.

4. COURS DU SAMEDI 14 H 30 - 17 H 30 – MISE À NIVEAU / PERFECTIONNEMENT

Ce cours, qui a repris en 2023 après une interruption de plusieurs années, se propose de consolider la maîtrise de la langue française et est destiné aussi bien à des apprenants allophones (niveaux B1, B2, C1, C2), qu'à des francophones désirant réviser certaines notions grammaticales, se confronter à des éléments de civilisation française ou soucieux·ses d'étendre encore leur vocabulaire.

Des documents authentiques ou semi-authentiques sont utilisés, le plus souvent en lien avec l'actualité, les grandes fêtes, des éléments historiques ou culturels français

ou la culture LGBTQI+, et qui servent d'appui à un point de vocabulaire et à un autre de grammaire. Parmi les thèmes abordés, signalons la tour Eiffel, Louis XIV, l'attentat de Sarajevo, l'histoire de l'homosexualité en France, le Nouvel An, la rumeur, les Batcha Poch, l'histoire de l'Ardhis, la lune... Généralement, le cours commence par une prise de connaissance du texte, chacun·e étant invité·e à relever les mots inconnus ou incertains rencontrés dans le texte, lesquels seront ensuite définis. Quelques questions permettent de s'assurer de la bonne compréhension du texte – autant d'occasions de débattre sur les contenus, de confronter les points de vue. Le point de grammaire est abordé le plus souvent par le truchement d'une invitation à en repérer les occurrences dans le texte. Faute de temps, la production écrite reste malheureusement le plus souvent marginale.

En 2024, 31 de ces cours ont été organisés, qui ont accueilli entre trois personnes au minimum et seize personnes au maximum, pour une moyenne de dix personnes. Parmi les nationalités représentées, on note des personnes originaires de République démocratique du Congo (Kinshasa), du Cameroun, de République de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Bénin, d'Égypte, du Mali, du Nigeria, du Niger, de Mauritanie, de République du Congo (Brazzaville).



C. Atelier d'écriture

L'atelier d'écriture pour les francophones, initié en 2023, s'est poursuivi jusqu'en mai 2024. En tout, ce sont neuf séances qui ont été organisées au cours de 2024, réunissant entre cinq et onze participant·e·s, deux fois par mois, dans notre local de la rue Chevreau.

Pour partie adaptés de certains exercices issus d'*Écrire, un plaisir à la portée de tous*³ et d'expériences antérieures du bénévole animateur, ces ateliers ont fait la part belle aux sens, à l'observation, à l'imaginaire et à l'expérience de l'immédiateté – plutôt qu'aux exercices mobilisant la remémoration. En effet, les expériences traumatiques sont telles qu'il pouvait sembler risqué de trop mobiliser les exercices faisant appel aux souvenirs. Lorsque, malgré les précautions prises, certains souvenirs douloureux ont pu remonter à la surface, encore chargés d'émotion, le groupe a pris en charge la personne, l'a soutenue et l'a accompagnée dans ses efforts de mise en mots.

Un certain nombre de règles communes était imposé, par exemple, se tenir prêt à lire ce qu'on écrit (et sinon, ne pas l'écrire), se taire pendant que l'autre lit, ne pas féliciter ou critiquer (lors des premiers exercices), choisir entre conserver ses textes, les confier au bénévole animateur, les conserver ou de les détruire...

En dépit de la difficulté de certain·e·s participant·e·s à assister à l'ensemble des ateliers (éloignement, travail...), l'atelier a suivi une certaine progression suivant plusieurs axes : longueur des textes, mobilisation croissante de l'imaginaire, création de descriptions de plus en plus étoffées et de personnages...

Parmi les exercices proposés, signalons :

- « Où s'en vont ? » : à partir d'exemples donnés par le bénévole animateur, les participant·e·s étaient invités à associer cette question à des objets, à des idées et à des concepts qui leur passaient spontanément par la tête (« Où s'en vont les déchets de la nature ? », « Où s'en vont les étoiles le jour ? », « Où s'en vont les pays en guerre ? »).
- Les sens : à partir de l'observation de différentes photos, les participant·e·s devaient évoquer les couleurs, odeurs, textures et sons qu'ils percevaient dans ces photos.
- La scénarisation : en observant des photos, les participants devaient imaginer une situation (quand, où...), doter d'une personnalité la personne représentée (prénom, âge, goûts, activités), un événement advenu une heure plus tôt, ce à quoi pense la personne, ce qu'elle espère pour son avenir.

Indéniablement, cette expérience a été grandement appréciée et l'Ardhis tâchera de la réitérer au cours de 2025.

³ Faly Stachak, *Écrire, un plaisir à la portée de tous*, Eyrolles, 2022.

D. Activités sportives

Grâce au soutien de la Mairie de Paris dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques, et malgré l'absence de terrain disponible, l'équipe de foot a pu reprendre ses activités, en salle pour des jeux à 5 ou 7, ou lors des Dimanche en famille.



Les membres de l'Ardhis ont pu bénéficier de places gratuites pour les Jeux olympiques et paralympiques, pour des épreuves de boxe, de goalball et de basket en fauteuil.

En septembre 2024, un projet sportif a été rédigé pour capitaliser sur cette expérience et les demandes de créneaux renouvelées.

En outre, nous continuons à orienter les jeunes femmes qui le souhaitent vers les Dégommeuses, associations de footballeuses LBT.

E. Limites et perspectives

Concernant les activités d'enseignement, les bénévoles qui animent les cours témoignent du fait que, d'une séance à l'autre, les mêmes apprenant·e·s ne reviennent pas toujours. Sans régularité de présence, il est évidemment plus difficile de construire une progression sur l'année et les cours ont donc tendance à être indépendants les uns des autres.

Ces difficultés s'expliquent aisément par deux facteurs qui pèsent lourdement sur cette activité comme sur d'autres : d'une part, la nécessité pour nombre de demandeur·se·s d'asile d'avoir une activité rémunérée pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires (voir «D. Des dysfonctionnements qui pèsent sur l'accès aux droits des personnes accompagnées», page 133); d'autre part, l'accès tardif à la complémentaire santé solidaire et donc à la solidarité transport ; or le coût des transports en Île-de-France, ou depuis les régions limitrophes, pèse lourdement sur les finances des demandeur·se·s d'asile.

Autre difficulté, la mobilisation des bénévoles sur des actions de ce type et, surtout, notre difficulté à recruter des bénévoles sur certaines de ces missions (sorties, partenariats, promenades...). En effet, si l'Ardhis est relativement bien identifiée par les candidat-e-s bénévoles souhaitant proposer des cours, les personnes désirant investir de leur temps sur des activités autres de sociabilité n'identifieront peut-être pas en priorité l'Ardhis pour s'y épanouir.

Enfin, il nous faudrait sans doute à l'avenir tenter de nouer d'autres partenariats afin de proposer davantage d'activités hors les murs de l'Ardhis – ce d'autant qu'en dépit de ses multiples lieux, l'Ardhis note que le samedi, jour privilégié pour les cours et autres activités d'intérieur, est en quelque sorte embouteillé.

IV. UNE AMBITION NOUVELLE : LA PARTICIPATION ACCRUE DES DEMANDEUR-SE-S D'ASILE

L'Ardhis est une association communautaire qui compte de nombreux-ses membres – autant de personnes directement concernées par les combats de l'association. Elles ont toutes leur place dans l'animation de la vie de l'association et sa gouvernance. Cela se décline par la participation active et l'animation des activités, la co-construction de campagne de sensibilisation et l'expérimentation d'une instance de gouvernance intermédiaire, le nouveau bureau DA | réfugié-e-s.

A. Encourager la participation active aux activités de loisirs

1. LES « DIMANCHE EN FAMILLE » OU QUEER FAMILY SUNDAY

Depuis septembre 2023, l'Ardhis organise à la Bulle un grand événement mensuel festif ouvert à toutes les personnes accompagnées par l'association. Il s'agit de retrouver la convivialité des grandes réunions tenues précédemment (avant le Covid

notamment). Le choix du nom « Dimanche en famille » a donné lieu à un recueil d'idées, à un vote dans les groupes WhatsApp de l'association, puis à un vote entre deux noms finalistes lors d'une réunion.

Un petit groupe de demandeur·se·s d'asile coorganisent l'événement. Un maître ou une maîtresse de cérémonie est désigné·e et est libre de proposer des activités de son choix (jeux de balles, musique, prise de parole, thématiques). Chacun·e peut contribuer à l'événement selon ses habiletés ou savoir-faire. Les prises de parole et initiatives sont encouragées.



2. LA MARMITE ARC-EN-CIEL

Avec l'engouement pour les ateliers de médiation thérapeutique autour de la cuisine («C. *Prise en charge de la santé psychique*», page 126), l'idée d'un grand repas partagé et solidaire a été proposée par une petite équipe de cuisinier·e·s. La « Marmite garnie », devenue « Marmite arc-en-ciel » était née.

La première édition a eu lieu le 30 décembre 2023 pour un réveillon solidaire. Elle a été renouvelée en avril 2024, septembre 2024 et décembre 2024. Chaque repas a permis d'accueillir 150 à 200 personnes. Cette initiative a pu avoir lieu grâce au soutien de la Fondation Armée du salut qui a mis à disposition *La Cocotte*, une cuisine partagée dans le 18^e arrondissement (voir «III. *Les lieux de l'Ardhis*», page 28).

L'événement est entièrement piloté par les personnes accompagnées par l'Ardhis. Elles forment une petite équipe et se réunissent quelque temps avant l'événement,

choisissent les chef-fe-s et les recettes, font les courses et préparations la veille, et cuisinent deux plats différents (*voir encadré plus bas*).



L'objectif de cette initiative est de valoriser leurs compétences et savoir-faire, leurs initiatives et leur capacité d'agir. Les cuisinier-e-s ont par exemple participé à un rendez-vous avec un financeur (la Fondation de France) pour défendre le projet présenté dans le cadre du programme « Réveillons la solidarité ».

B. Les campagnes de sensibilisation aux risques

En septembre 2024, un groupe WhatsApp a été créé, « Atelier VSS ». Dans la continuité des efforts entrepris par l'Ardhis pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles en contexte associatif, il a en effet été décidé d'associer à ce travail les demandeur-se-s d'asile et réfugié-e-s francophones qui souhaitent contribuer à une réflexion collective autour des actions de prévention.

Un groupe de dix-sept membres a été constitué, qui s'est réuni en partie dès le 7 septembre. D'emblée, l'idée était de réfléchir à des campagnes de prévention

TÉMOIGNAGES



Je m'appelle Edith, je suis née au Cameroun en 1976. Je suis arrivé en France en décembre 2022 et j'ai fait la connaissance de l'Ardhis sur internet en janvier 2023 et de ses bénévoles super sympa, attentionnés, et respectueux.

La « Marmite » est une activité qu'on organise tous les trois mois et qui rassemble tous les membres de l'association : nous faisons la fête et nous mangeons aussi. Je suis l'une des cuisinière de cette activité.

Je remercie l'Ardhis de m'avoir remonté le moral et c'est là-bas que j'ai connue mon amour - jusqu'ici, je suis très heureuse.



Je m'appelle Marie-Rose. J'ai connu l'Ardhis par le biais d'Internet. À mon arrivée à Paris, j'avais peur de tout et notamment de me perdre.

J'ai commencé à beaucoup venir à l'Ardhis et j'ai découvert la « Marmite » ! La « Marmite », c'est comme une petite association dans l'association : on se retrouve en famille, on discute entre nous, on prend des décisions (qui va préparer quoi, qui fait quoi)... Ça ne veut pas dire que nous tous, on prépare : on peut aussi aider à préparer, on est différents membres d'un corps et même si tu ne sais pas cuisiner, tu peux laver les assiettes ! Ça se passe très bien, c'est vraiment une belle initiative, ça nous regroupe, on s'appelle : « Il y a Marmite aujourd'hui, tu viens ? » On n'est pas venu à l'Ardhis juste pour avoir notre statut de réfugié puis partir, on est resté en famille. Je salue vraiment cette initiative de la « Marmite » qui nous permet de se regrouper et de rigoler.



Je suis Cathy. Je me sens bien à l'Ardhis : j'ai retrouvé des personnes qui ne jugent pas, alors je me sens à l'aise et j'ai la tête haute. J'aime la « Marmite », parce que j'aime cuisine et préparer. Je suis toujours présente et disponible en cuisine pour la fête de la « Marmite », car je suis en famille !

relatives aux violences sexistes et sexuelles (VSS) telles qu'elles peuvent se manifester dans un contexte associatif et avec des publics particulièrement vulnérables compte tenu des rapports de domination en jeu, mais également, au-delà des seules questions de violences sexuelles, de proposer également des actions de prévention relatives aux risques d'extorsion financière.

PROBLÈME OU PAS PROBLÈME ?

- Un bénévole vous drague.

Problème. Les bénévoles de l'Ardhis n'ont pas le droit de draguer et d'avoir des relations amoureuses ou sexuelles avec des demandeurs d'asile.

En effet, il nous a été rapporté que certain·e·s usager·e·s avaient parfois été confronté·e·s, dans d'autres associations ou structures, ou auprès de particuliers, à des demandes financières – d'ailleurs parfois très importantes compte tenu de leurs ressources – en contrepartie de l'aide apportée. De même, il est apparu que des personnes mal intentionnées se présentant comme des bénévoles de l'Ardhis avaient monnayé leur aide.

Animée par un des référent·e·s Charte, cette première rencontre a consisté en un atelier permettant de confronter les analyses et points de vue sur différentes mises en situation, de proposer quelques définitions juridiques et d'analyser ensemble quelques campagnes visuelles de prévention sur des sujets variés afin d'évaluer les variations interculturelles en matière visuels et de messages. Enfin, un brainstorming s'est efforcé de stimuler les réflexions de chacun·e sur les sujets suivants, la question étant « Comment sensibiliser efficacement pour... » :

- l'interdiction des relations sexuelles entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile ;
- le refus de relations non consenties ;
- l'interdiction de demandes de contreparties (argent, cadeaux, relations sexuelles) entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, mais aussi entre demandeur·se·s d'asile et personnes prétendant être de l'Ardhis.

Les méthodes de sensibilisation ou de prévention proposées ont été très diverses (enregistrements audio dans les principales langues représentées à l'Ardhis, affichettes, trombinoscope des bénévoles, livret d'accueil, vidéos de prévention dans les différentes langues, moments d'échanges entre les usager·e·s sur ces différents sujets). Il a été par la suite décidé de collectivement porter nos efforts sur une campagne d'affichage (et d'enregistrements audio) avec pour premier thème la gratuité de l'aide apportée par les bénévoles de l'Ardhis. Il peut sembler à première vue surprenant de n'avoir pas choisi de traiter en priorité – compte tenu de sa gravité – l'interdiction explicite des relations entre bénévoles et demandeur·se·s d'asile, mais il est apparu que ce premier thème était de nature à garantir une entrée dans la recherche active de visuels et slogans moins traumatique.

Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises tout au long de l'année 2024 et début 2025, ce qui a permis la co-construction d'un visuel – finalisé par un graphiste réfugié et membre du conseil d'administration –, l'élaboration d'un message de prévention et l'enregistrement, pour l'instant en français, de ce message.

« Bonjour,

À l'Ardhis, vous n'avez pas besoin de donner de l'argent aux bénévoles pour vous faire aider.

À l'Ardhis, tout est gratuit pour les demandeurs et les demandeuses d'asile - sauf la carte d'adhésion qui coûte 10 euros et qui n'est pas obligatoire.

À l'Ardhis, un ou une bénévole ne peut pas non plus vous donner de l'argent liquide.

À l'Ardhis, pas de corruption.

À l'Ardhis, c'est de la vie en communauté et de l'accompagnement gratuit tout au long de la procédure.

Si un ou une bénévole vous demande de l'argent, signalez-le tout de suite à un ou une autre bénévole.

Merci. »



C. Empouvoirement : histoire de la Pride et Journée mondiale de lutte contre le Sida

En juin 2024, à l'occasion des mois des fiertés, plusieurs animations ont eu lieu autour de la Pride. D'abord avec la diffusion de *Toutes les couleurs du monde* de Babatunde Apalowo. La projection du film nigérian sur une histoire d'amour



homosexuelle a réuni une cinquantaine de personnes. Rares sont les moments où l'on peut partager des récits LGBTI mis en fictions par des réalisateur·trice·s des pays d'origine des bénéficiaires de l'association.

Cette soirée a été un bel échange d'émotions et de témoignages. Car dans nos histoires, derrière nos luttes, apparaissent la joie et l'amour.

Puis, à la veille des marches des fiertés, il nous a semblé important de partager la genèse de ces prides. Nombreux·ses sont les bénéficiaires à faire leur première « pride » et à ne pas connaître dans le détail son histoire.

À l'occasion d'un atelier bilingue (français et anglais), nous sommes revenus sur les émeutes de Stonewall à New York. Nous nous sommes collectivement rappelé que les personnes trans étaient à la tête du mouvement avant d'être invisibilisées. Puis nous avons traversé l'Atlantique pour connaître le contexte français où nous avons rappelé que ce sont les femmes lesbiennes qui ont mené la lutte d'arrachepied avant d'être totalement reléguées à l'arrière-plan de nos luttes. Ensuite, grâce Mahmoud, militant de l'association Ankh, nous avons traversé la méditerranée à rebours, pour partager les manières de se vivre LGBTI aujourd'hui dans le contexte répressif égyptien en évoquant l'histoire de Sarah Hegazy, militante LGBT. C'était un premier essai : lors des prochaines éditions, nous souhaitons donner la parole aux militant·e·s des

pays d'origine des personnes que nous recevons. L'histoire de la communauté LGBTI est plurielle et culturelle, et l'Ardhis est le lieu où l'on peut traverser les frontières et apprendre les un·e·s des autres. Cette expérience nous a rappelé combien il était important de transmettre notre histoire, nos luttes contemporaines pour que chacun·e puisse s'emparer de sa place au sein de la communauté LGBTQIA+ et prendre part à nos luttes.

Nous avons renouvelé l'essai à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le VIH-Sida, à l'occasion de laquelle nous avons organisé une après-midi d'ateliers autour de l'histoire du virus et des luttes, puis sur le contexte médical en France pour les personnes sans papiers, en demande d'asile ou réfugiées.

Christophe Martet, président de Vers Paris et la Seine-Saint-Denis sans Sida, bénévole de l'Ardhis, et ancien président d'Act-Up, a retracé l'histoire du virus depuis l'époque coloniale, en passant par les luttes sud-africaine, états-unienne, et française. Puis Winer Ramirez Diaz, chargé de projets et médiateur santé de l'association partenaire

Aremedia, a partagé un temps collectif avec la soixantaine de bénéficiaires présent·e·s. Il a rappelé combien l'État français, par ses lois, mettait d'embûches sur les parcours des personnes étrangères pour avoir accès aux soins médicaux.

Cet après-midi a été l'image de la communauté LGBTI à travers le monde : une histoire de transmission générationnelle, de développement de réseaux d'entraide et de solidarités communautaires.

En 2025, toujours dans cet esprit de transmission et de partage communautaire à travers le monde, nous allons organiser des temps autour des journées internationales de visibilité de la communauté LGBTQIA+.



D. Le bureau DA | réfugié·e·s : une expérimentation

Le conseil d'administration est ouvert aux demandeur·se·s d'asile et aux réfugié·e·s depuis de nombreuses années. Cette année encore, quatre d'entre elles·eux ont été élu·e·s – par la suite, l'une d'entre elles·eux a démissionné du conseil d'administration pour raisons personnelles.

Force est de constater que les demandeur·se·s d'asile et les réfugié·e·s font face à un certain nombre de difficultés au sein du conseil d'administration que l'Ardhis a souhaité analyser plus finement cette année.

En tout premier lieu, et dans la mesure où les demandeur·se·s d'asile et les réfugié·e·s vivent souvent loin de Paris, les réunions en soirée constituent une première difficulté, et ceci même si le conseil d'administration s'est efforcé d'en réduire la durée. En outre, les démarches propres aux personnes réfugiées (recherche d'un logement, recherche

d'un emploi, formations...) les mobilisant beaucoup, il leur semble parfois difficile de trouver le temps, ou même l'énergie de se mobiliser encore pour un conseil d'administration.

Face à ce qui pouvait s'apparenter à du découragement, une réunion en visioconférence en fin d'année a permis de partager analyses des difficultés et propositions d'amélioration. Parmi les difficultés verbalisées, citons :

- La gêne d'être en face de personnes qui les ont aidé·e·s dans leurs démarches passées et la difficulté de leur parler comme à des camarades.
- Le fait de ne pas complètement maîtriser les sujets abordés et l'absence d'explications claires données en amont sur les différents sujets ou leur antériorité.
- L'incertitude quant au degré de confidentialité des informations échangées lors de ces réunions du conseil d'administration, et plus globalement, leur posture face aux autres usagers qu'il·elle·s côtoient dans le cadre, notamment, des activités de loisirs.

Parmi les pistes d'amélioration mises en avant, citons :

- Mieux expliquer le fonctionnement du conseil d'administration et de l'Ardhis pour mieux participer.
- Mieux expliquer les enjeux des différents sujets abordés.

À ainsi émergé l'idée de proposer une formation aux nouveaux membres du conseil d'administration, notamment aux personnes peu familières du fonctionnement d'une association de type loi 1901 en général, et du fonctionnement de l'Ardhis en particulier.

Outre cette première proposition, une autre idée s'est fait jour, celle de créer un espace d'échanges réunissant quelques demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s souhaitant s'impliquer plus largement dans la vie et le fonctionnement de l'association, et qui, en quelque sorte, constitueraient un relais entre l'ensemble des demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s et les instances dirigeantes de l'Ardhis...

Un groupe WhatsApp a été créé pour réunir les trois membres du conseil d'administration ainsi que des demandeur·se·s d'asile et personnes réfugiées choisies par cooptation et qui témoignaient d'une envie de s'investir. Ce groupe, constitué de quinze membres, s'est rapidement renommé « bureau DA | réfugié·e·s ».

Pour l'heure, un certain nombre de missions lui ont d'ores et déjà été confiées :

- Faire remonter au conseil d'administration les demandes, questions et attentes des demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s.

- Faire connaître aux demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s les dernières décisions du conseil d'administration et du bureau Asile.
- Présenter les ateliers collectifs et sensibiliser à leur importance.
- Créer des ateliers de sensibilisation aux enjeux numériques.



TÉMOIGNAGE

Je suis Vassiriki, aussi connu sous le pseudo de Bouba. Je suis né en Côte d'Ivoire. J'ai eu pas mal de difficultés dans mon pays d'origine depuis la découverte de mon orientation sexuelle, et c'est ce qui m'a poussé à venir en France : être protégé et pouvoir vivre mon homosexualité tranquillement, sans entrave, sans risque de persécutions – j'ai été beaucoup persécuté au pays. En France, j'ai été très épaulé – et jusqu'à aujourd'hui, je continue d'être épaulé – par l'Ardhis, qui est mon association, qui est ma maison, qui est tout pour moi en France. L'Ardhis a fait beaucoup pour mon soutien psychologique, pour mon suivi administratif. Les bénévoles sont très aimables, c'est une famille, et je ne saurais assez les remercier jusqu'à la fin de mes jours.

J'ai eu quand même pas mal de difficultés en France, et c'est ce qui m'a poussé, même bien avant l'obtention de mon statut, à intégrer toutes les activités de l'Ardhis, à devenir membre du conseil d'administration et du bureau DA | réfugié·e·s, et à participer à plusieurs ateliers, dont les ateliers VSS : j'ai fait des affiches pour communiquer sur les violences sexuelles dans notre communauté LGBTI+.

J'essaie d'être tout le temps disponible pour l'Ardhis, mais c'est vrai qu'après l'obtention du statut, il y a tellement de démarches à faire ! Tellement de course avec le boulot et les démarches administratives ! Mais l'Ardhis est une famille que j'ai à cœur, et je vais encore participer à des actions pour pouvoir protéger les personnes qui sentent vraiment persécutées dans leur pays d'origine et qui, en France, sont vraiment dans des situations précaires, très difficiles. Donc ça sera toujours un plaisir pour moi d'apporter ma pierre à l'édifice pour pouvoir aider une personne persécutée dans son pays et qui vient d'arriver en France.

D'ores et déjà, un certain nombre d'informations ont été mises à disposition du groupe, relatives aux ordres du jour des conseils d'administration de début 2025, telles que grands enjeux du moment, éléments de contexte, notamment internationaux :

- Situation de la Géorgie et liste des pays « sûrs ».
- Mobilisation de l'Ardhis pour dénoncer la situation dégradée des personnes LGBTQI+ – et tout particulièrement trans – aux États-Unis.
- Mobilisation de la droite et de l'extrême droite concernant la possible interdiction faite aux personnes sans-papiers de se marier sur le territoire.

Les membres du bureau présents à une édition de notre fête « Dimanche en famille » ont également été invité-e-s à sonder les participant-e-s quant à une évolution de notre politique tarifaire – une diminution du montant de l'adhésion des demandeur-se-s d'asile étant à l'étude.

La formation évoquée a rapidement été créée, « Ardhis. Histoire et fonctionnement de l'association » a été créée. Elle a pour objectif de doter les membres du bureau Asile | réfugié-e-s et les futurs membres intéressés du conseil d'administration, des informations utiles à leur empouvoirement. La formation, d'une durée légèrement supérieure à trois heures, aborde notamment les points suivants :

- Les différentes formes d'association et les principes de l'association de type loi 1901
- Les financements d'une association
- L'histoire de l'Ardhis et celle du droit d'asile en France
- Les missions actuelles de l'Ardhis, et des différents pôles
- Les publics du pôle Asile
- Les activités collectives à l'Ardhis
- Les textes qui encadrent le fonctionnement de l'Ardhis
- La formation des bénévoles
- L'organigramme
- Les réseaux de l'Ardhis
- Le plaidoyer
- Les sources de financement et de dépense
- Les outils de communication et la notion de confidentialité
- Missions et fonctionnement du bureau DA | réfugié-e-s

Quinze personnes du bureau ont pour l'instant été formées.

Nous pourrions envisager le renouvellement de ce bureau des DA | réfugié·e·s au terme d'une élection, à l'occasion de l'assemblée générale, mais il nous a semblé précoce de l'organiser dès l'assemblée générale d'avril 2025.

De même, lorsque le groupe sera parfaitement opérationnel et en quelque sorte rodé, nous pourrions envisager la rédaction d'un règlement intérieur à ce groupe et réfléchir aux moyens d'y associer les bonnes volontés non-francophones.

LE PROFIL DES USAGER·E·S

L'année 2024 a été marquée par une augmentation assez significative de l'accompagnement individuel, une première depuis 2018 (voir «Nombre de bénévoles ayant accompagné individuellement des demandeur·se·s d'asile entre 2005 et 2024 (en bleu) et évolution du nombre de demandeur·se·s d'asile accompagnés (en orange)», page 22).

Aux 360 demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s individuellement, s'ajoutent les plus de 1 000 personnes accueillies lors de permanences d'accueil ou d'ateliers collectifs, que nous avons pu recenser cette année grâce à la mise en place, en 2023, d'un logiciel de suivi des personnes accompagnées, Reconnect. En plus de prendre en charge la question du stockage des données personnelles, cet outil a permis cette année de produire quelques données sur l'ensemble des personnes accueillies à l'Ardhis, qui ont le mérite d'être plus statistiquement significatives que celles de l'accompagnement individualisé.

Toutefois, nous remarquons que les données de l'accompagnement individuel et celles de l'accueil collectif ne diffèrent pas significativement, ce qui laisse penser que les premières conservent tout leur intérêt en termes d'analyse de la demande d'asile LGBTI+ en France.

I. PROFIL DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE ACCOMPAGNÉES INDIVIDUELLEMENT

A. Situation administrative des demandeur·se·s d'asile à leur arrivée à l'Ardhis

Lors de leur enregistrement au guichet unique (Guda), et plus spécifiquement au terme de l'entretien avec l'agent·e de la préfecture, les demandeur·se·s d'asile sont susceptibles d'être placé·e·s en procédure normale, en procédure accélérée ou en procédure Dublin.

Premier cas de figure, le placement en procédure Dublin. En effet, le cadre légal européen, à travers le règlement Dublin, prévoit un mécanisme de détermination de l'État responsable de l'examen de la demande d'asile d'un ressortissant d'un pays tiers.

Lors du passage en Guda, une prise d'empreintes et une recherche dans les bases Eurodac et Visabio permettent de déterminer si, d'emblée, la France est responsable de la demande d'asile ou si un autre pays de l'espace européen est susceptible de l'être. Cette dernière situation enclenche le placement de la demande d'asile en procédure Dublin (voir aussi .

Les règles relatives à la détermination de l'État responsable ainsi que la durée de cette procédure sont en passe de changer avec la mise en œuvre du Pacte européen sur l'Asile et la Migration, approuvé en 2024 et qui sera appliqué à partir de 2026 (voir «3. Perspectives européennes», page 157).

Au niveau national, les placements de demandeur·se·s d'asile en procédure Dublin ont fortement baissé en 2024 par rapport à l'année précédente (-45,3 % ⁴).

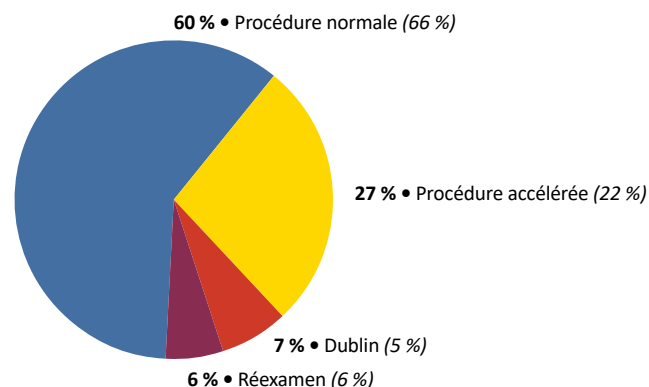
Deuxième cas de figure, le·la demandeur·se d'asile est placé·e en procédure normale.

Troisième cas de figure, la procédure accélérée, est imposée aux demandeur·se·s d'asile qui :

- sont originaires de pays figurant sur la liste des pays d'origine dits sûrs (Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Géorgie, Inde, Kosovo, Macédoine du Nord, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro et Serbie) établie par le conseil d'administration de l'Ofpra, liste qui ne tient pas compte de la situation des personnes LGBTI+ dans ces pays ; en principe, la loi autorise l'Ofpra à reclasser en procédure normale les personnes LGBTI+, mais dans les faits, cette possibilité n'est jamais mise en œuvre ;
- font une demande considérée comme tardive, c'est-à-dire plus de 90 jours après leur entrée sur le territoire, le plus souvent faute d'une connaissance suffisante de leurs droits, d'une situation traumatique paralysant l'action ou de mauvais conseils reçus ;
- font une demande de réexamen après un rejet de leur demande d'asile ;
- plus rarement, ont refusé de donner leurs empreintes digitales, ont fourni de faux documents, ont dissimulé certaines informations, ont présenté plusieurs demandes d'asile sous des identités différentes.

Si l'on se penche sur la proportion, à l'Ardhis, de nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile accompagnés individuellement en procédure normale, en procédure accélérée, en procédure Dublin ou en réexamen, force est de constater que les chiffres sont relativement stables depuis quelques années.

⁴ « Les chiffres de l'immigration en France. Les demandes d'asile », Direction générale des étrangers en France, ministère de l'Intérieur, février 2025, <https://urls.fr/OUYfwb> (<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Les-chiffres-de-l-immigration-en-France/Asile>)



Type de procédure (normale, accélérée, Dublin, réexamen)
des personnes finalement accompagnées par l'Ardhis,
à leur arrivée dans l'association

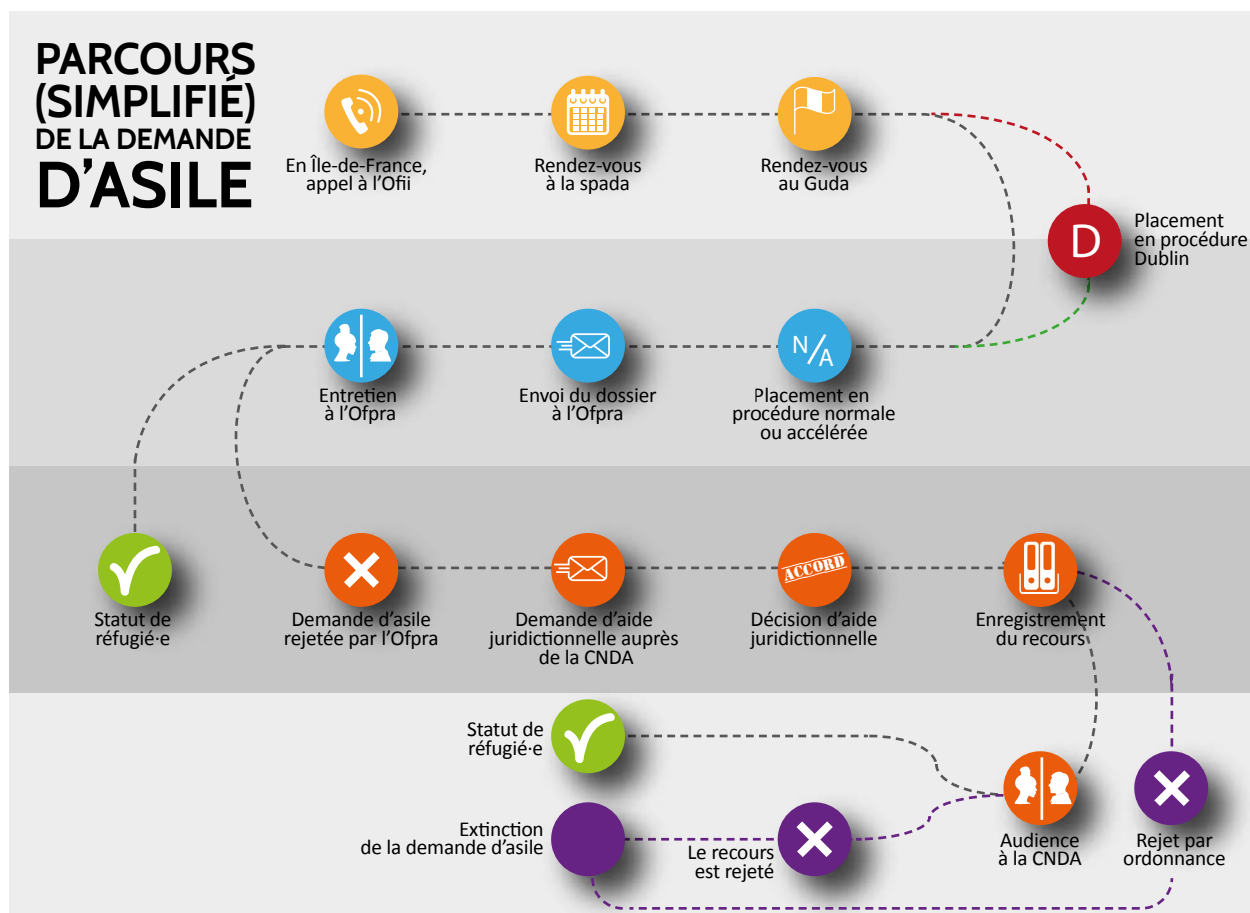
Selon la Direction des étrangers en France, tous motifs confondus donc, le pourcentage de personnes placées en procédure accélérée est passé de 28,6 % (en 2023) à 33,8 % (en 2024), ce qui représente une augmentation de 18 %.

Les personnes en procédure accélérée accompagnées par l'Ardhis sont passées de 22 % en 2023 à 27 % en 2024, une proportion qui augmente également, de 22,7 %, mais qui demeure malgré tout inférieure aux chiffres nationaux.

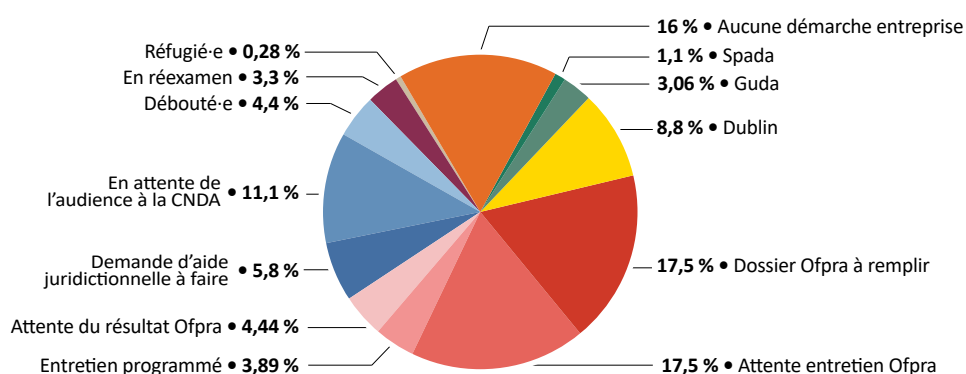
1. ÉTAPES DE LA PROCÉDURE AUXQUELLES L'ARDHIS INITIE UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Les demandeur-se-s d'asile sont susceptibles de se manifester auprès de l'Ardhis tout au long de leur procédure.

La taille de la ville dans laquelle il-elle-s vivent et celle de la ville où il-elle-s vivaient dans leur pays d'origine, la qualité de l'information délivrée en France par des tiers, leur éloignement de Paris, leurs difficultés sociales, leurs traumatismes, la durée de leur scolarité dans leur pays d'origine et leur accès à la lecture, leur potentiel militantisme passé... sont autant de facteurs qui peuvent influencer la vitesse à laquelle les demandeur-se-s d'asile prennent contact avec notre association.



Les différentes étapes d'une demande d'asile



Stade de la procédure pour les demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s individuellement à leur arrivée à l'Ardhis

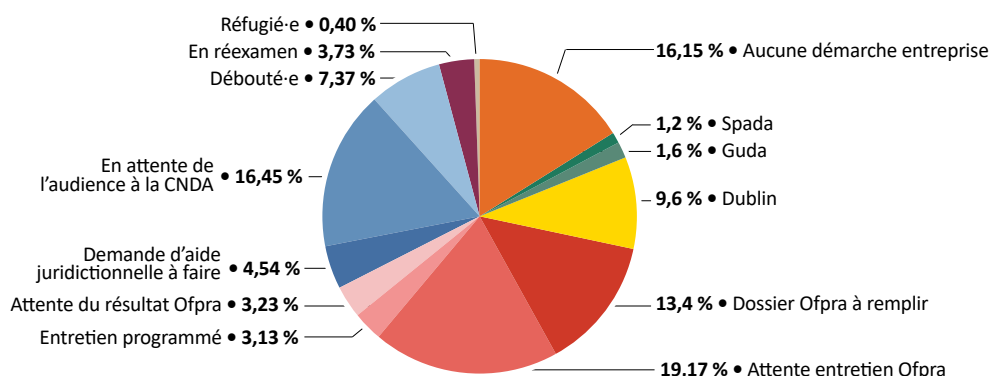
Dans un contexte d'augmentation constante de la demande d'aide, l'association a été amenée à établir certaines priorités dans l'accompagnement. Ainsi, sont généralement priorisées, pour des raisons évidentes, les personnes qui ne sont pas hébergées et qui ne bénéficient pas d'accompagnement social. Parmi ces personnes, malheureusement nombreuses ⁵, l'accompagnement des personnes ayant un dossier à envoyer à l'Ofpra est considéré comme prioritaire.

Depuis deux ans, la proportion de personnes qui sont accompagnées individuellement au moment de leur convocation à l'Ofpra demeure relativement stable et reste en dessous des chiffres des années précédentes. Cela se doit sans doute au développement des ateliers collectifs de préparation à l'Ofpra.

17 % des personnes suivies individuellement l'ont été après un rejet à l'Ofpra, souvent orientées par des avocat-e-s ou par les professionnel-le-s des Cada et Spada.

Le nombre d'accompagnements individuels débutés avant même le passage en structure de premier accueil pour demandeur-se d'asile (Spada) reste, comme l'année précédente, plutôt élevé.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux des personnes qui se présentent à l'Ardhis (et qui ne feront pas tou-te-s l'objet d'un accompagnement individualisé), l'on observe des proportions relativement semblables.



Stade de la procédure de l'ensemble des demandeur-se-s d'asile se présentant à l'Ardhis

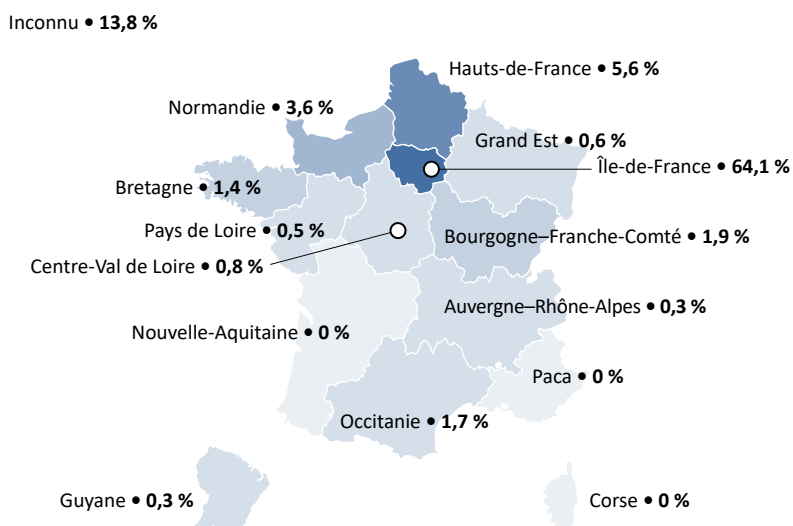
Les quelques différences, très minimes, évoquent peut-être les priorités données à certaines étapes. Ainsi, et à titre d'illustration, si les personnes ayant un dossier Ofpra à remplir lors de leur arrivée à l'Ardhis représentent 13,4 % de l'ensemble des personnes venues, elles représentent plus de 17 % des personnes finalement accompagnées individuellement. Il en va de même, toujours à titre d'exemple, pour

⁵ Du fait de la politique de restrictions importantes d'accès aux conditions matérielles d'accueil, accentuée par les dispositions de la loi asile et immigration promulguée en janvier 2024 ; du fait également des propositions d'hébergement moins faites aux hommes seuls.

les personnes déboutées qui représentent finalement une proportion moindre des personnes accompagnées individuellement, dans la mesure où l'Ardhis n'est pas toujours en mesure de leur proposer un accompagnement utile. Enfin, proportion plus faible également pour les personnes étant en attente d'un entretien Ofpra ou d'une audience à la CNDA, plus volontiers orientées vers les ateliers collectifs.

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES INDIVIDUELLEMENT PAR L'ARDHIS

Compte tenu de son implantation géographique, près de 65 % des demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s individuellement par l'Ardhis continuent d'être – au moins sur le plan administratif – en Île-de-France.



Localisation géographique des demandeur·se·s d'asile accompagnés individuellement par l'Ardhis

De fait, l'Ardhis n'a pas vocation à accompagner des personnes en dehors d'Île-de-France, mais des exceptions peuvent toutefois survenir :

- bien qu'en dehors d'Île-de-France, un·e demandeur·se d'asile a l'opportunité de venir en Île-de-France – c'est principalement le cas pour les régions limitrophes de l'Île-de-France et dès lors qu'il·elle·s vivent à proximité de moyens de transport ; si l'on inclut les régions limitrophes de l'Île-de-France, la proportion de personnes accompagnées atteint en effet presque 77 % ;

- un·e demandeur·se d'asile a pu entrer en contact avec l'Ardhis, y avoir obtenu un suivi individuel par un·e bénévole, ceci avant son passage en Pada ou au Guda – donc avant son orientation en région par l'Ofii – et continuer à bénéficier du suivi après son orientation ;
- l'expérience passée d'un·e travailleur·se social·e en Cada, en Huda ou en Spada avec un·e bénévole de l'Ardhis peut l'avoir incité·e à reprendre contact avec l'association pour un autre dossier et obtenir l'aide d'un·e bénévole ; un·e bénévole a spontanément décidé d'accompagner un·e demandeur·se d'asile en région qui nous avait sollicité·e·s par courriel ou qui était le compagnon ou la compagne d'un·e demandeur·se d'asile précédemment accompagné·e.

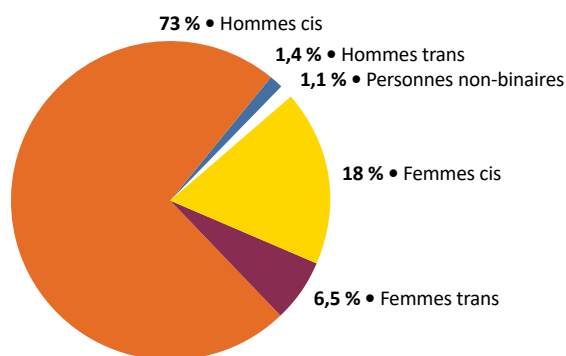
En région, des associations dédiées aux demandeur·se·s d'asile LGBTI+ – ou des actions spécifiques développées dans les Centres LGBTI+ – garantissent parfois un accompagnement des demandeur·se·s d'asile LGBTI+. De même, nos actions de formation à destination des personnels de certaines Spada et Cada leur permettent de mieux accompagner ces publics (voir «1. Les intervenant·e·s sociaux·ales accompagnant des demandeur·se·s d'asile LGBTI+ (en Cada ou Spada)», page 115).

Depuis quelques années, la politique dite d'orientation directive a pour but de désengorger l'Île-de-France qui concentre 38 % de la demande d'asile en 2024⁶. Ainsi, pour ne pas risquer de perdre l'accès aux conditions matérielles d'accueil qui leur permettent de survivre pendant l'examen de leur demande, certain·e·s demandeur·se·s d'asile se retrouvent géographiquement éloigné·e·s du tissu associatif LGBTI+.

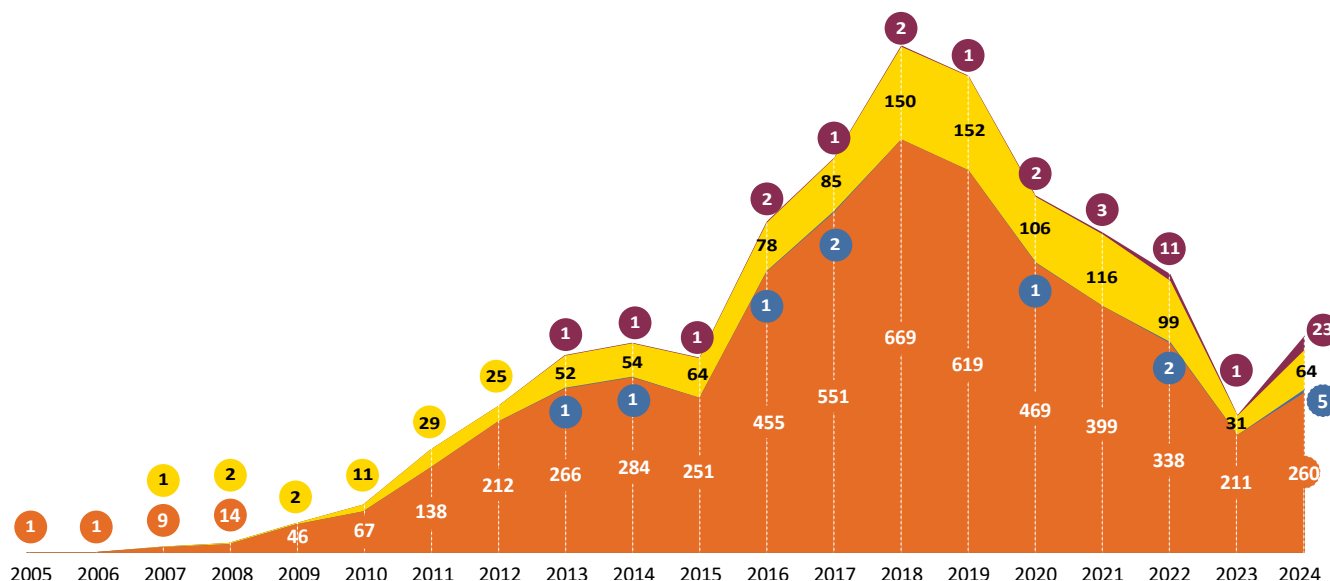
Une privation navrante lorsque de surcroît certain·e·s juges de la CNDA (bien plus souvent que les officier·e·s de protection de l'Ofpra) leur reprochent à mi-mots de ne pas fréquenter des associations qui – de fait – n'existent pas ou sont bien trop éloignées ; un frein aussi, peut-être, à la restauration de la confiance en soi qui, pour certain·e·s demandeur·se·s d'asile, passe par l'échange avec la communauté LGBTI+ française, aussi éloignée culturellement soit-elle parfois de leur vécu.

⁶ <https://www.lacimade.org/2024-millesime-exceptionnel-pour-lasile/>

B. Genre des personnes accompagnées individuellement



Genre des personnes accompagnées individuellement en 2024
(information manquante pour cinq personnes)



Évolution de l'accompagnement individuel par genre entre 2005 et 2024

L'Ardhis a accompagné individuellement 64 femmes cis et 23 femmes trans en 2024, ce qui représente plus de 24 % de l'ensemble des demandeur·se·s d'asile, une proportion en hausse par rapport à l'année précédente.

Si l'on considère les chiffres de l'accueil global, la proportion de femmes atteint les 28 % du total des personnes accueillies à l'Ardhis dont 24 % de femmes cis et 4 % de femmes trans.

Si l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes reste important au regard des statistiques globales sur les migrations (les femmes constituent plus de la moitié des personnes en situation de migration dans le monde) et sur la demande d'asile (les femmes déposent 47 % des demandes selon le rapport d'activité de l'Ofpra en 2022), on constate qu'il se réduit d'année en année.

On ne peut que formuler certaines hypothèses, à savoir que certaines femmes peuvent prétendre à une protection pour d'autres motifs, qui pourraient leur paraître plus accessibles de prime abord (risque d'excision, mariage forcé, violences de genre dans leur globalité enfin reconnues par la jurisprudence, etc.) et leur évitent d'évoquer leur orientation sexuelle, ou encore du fait d'une contrainte encore plus forte à l'hétérosexualité chez les femmes dans des sociétés fortement marquées par le patriarcat. Il convient de souligner, en complément, que certaines associations de solidarité s'adressent seulement aux demandeuses d'asile lesbiennes (comme Les lesbiennes dépassent les frontières à Paris ou le Front d'Habitat Lesbien), même si cela ne suffit pas à expliquer l'anomalie statistique, confirmée chaque année par l'Ofpra dans ses rapports d'activité.

GENRE ET INTERCULTURALITÉ

Un point d'attention doit être porté sur la question du genre dans son articulation avec les faits interculturels : cette catégorisation dépend de découpages occidentaux dans lesquels « doivent » entrer les personnes qui demandent l'asile en France. Il ne s'agit pas de réalités uniformes : la diversité de genre et ses perceptions sont à contextualiser socioculturellement et linguistiquement.

Ainsi, ces données sont à remettre dans ce contexte. Il est très probable que bon nombre de personnes accueillies à l'association ne se retrouvent pas dans ces catégorisations du genre, voire que d'autres découvrent et explorent le concept de transidentité « occidental » bien longtemps après avoir été protégé-e-s en tant que personne cis homosexuelle ou bisexuelle.

Pour explorer ces questionnements très importants, un atelier à destination des personnes accompagnées par l'association est en cours de co-construction par la psychologue de l'Ardhis et l'association d'autosupport entre personnes transféminines, le Flirt – Front transfem par ailleurs association fondatrice de la Bulle.

C. Âge des personnes accompagnées individuellement

En 2024, l'âge moyen des demandeur·se·s d'asile nouvellement accompagné·e·s est de 34 ans – il continue donc de tourner autour de 30 ans, donnée très stable dans le temps. Environ 58 % des personnes accompagnées individuellement par l'Ardhis en 2024 avaient 30 ans ou moins; 92,7 % avaient 40 ans ou moins. La plus jeune personne avait 16 ans et la plus âgée 59 ans.

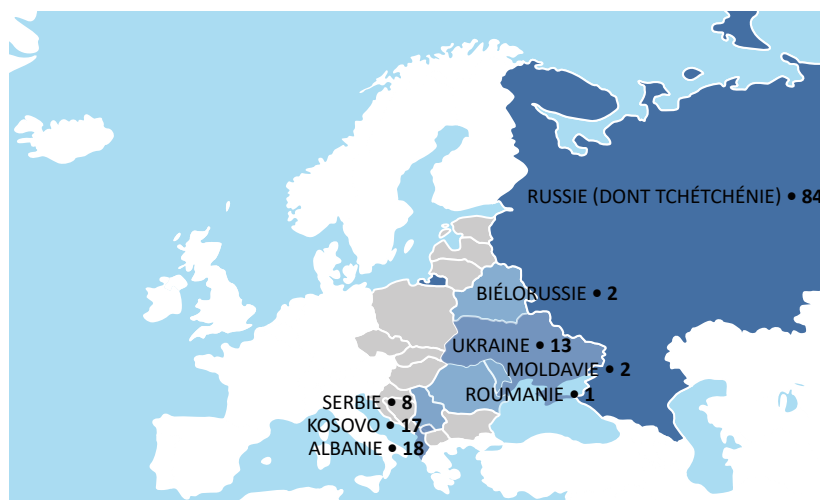
II. ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE ACCOMPAGNÉES INDIVIDUELLEMENT

En 2024, 44 pays différents ont été représentés parmi les accompagnements individuels.

A. Europe centrale et de l'Est



Demandeur·se·s d'asile originaires d'Europe centrale et de l'Est en 2024



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Europe centrale et de l'Est depuis 2005.

Depuis 2005, 145 personnes de cette région ont été accompagnées par l'Ardhis, ce qui ne représente que 2,2 % du total des personnes accompagnées par l'association.

En 2024, l'Ardhis a accompagné neuf personnes originaires d'Europe centrale ou de l'Est, dont huit originaires de la Fédération de Russie, pays largement surreprésenté parmi les personnes originaires de cette région du monde accompagnées par notre association depuis 2005. L'année 2023 avait été marquée par de fortes régressions, en Russie, en matière de droits des personnes LGBTI+.

Dans un contexte généralisé d'atteinte aux droits et libertés, et d'autoritarisme conservateur, les personnes LGBTI+ sont particulièrement ciblées. La décision de la Cour suprême de la Fédération rendue publique en janvier 2024 qualifiant d'« extrémiste » le mouvement civil international LGBT a été suivie d'effets immédiats : des descentes de police dans des lieux identifiés de la communauté LGBTI+, des poursuites judiciaires et l'interdiction du port d'objets arborant les couleurs du drapeau LGBTI+.

En mars 2024, l'agence Rosfinmonitoring, créée en 2001 par décret présidentiel, place le mouvement LGBT sur une liste d'organisations terroristes et extrémistes.

B.Asie centrale



Demandeur·se·s d'asile originaires d'Asie centrale en 2024.



Demandeur·se·s d'asile originaires d'Asie centrale depuis 2005.

Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 284 personnes originaires d'Asie centrale, ce qui ne représente guère que 4,42 % du total de personnes accompagnées par l'Ardhis, toutes périodes et continents confondus.

Le nombre de Pakistanais·e·s accompagné·e·s entre 2005 et 2024 représente plus de 50 % du nombre total de personnes LGBTI+ originaires d'Asie centrale accompagnées individuellement par l'Ardhis sur la même période. Les personnes

originaires d'Afghanistan sont la deuxième nationalité la plus représentée dans les accompagnements à l'Ardhis, soit environ 19 % du nombre total des personnes accompagnées par l'Ardhis depuis 2005.

L'Ardhis n'a pas accompagné de personnes géorgiennes en 2024, en dépit d'une forte dégradation du climat pour personnes LGBT+ (voir « *La Géorgie, au pas de la Russie, demeure sur la liste des pays d'origine dits sûrs* », page 164),

La situation a également continué de se dégrader en Turquie dans un contexte politique particulièrement répressif. En juin 2024, des centaines de personnes ont bravé l'interdiction de la marche des fiertés LGBTI+, mais la manifestation a été très rapidement dispersée par les forces de police et plusieurs personnes ont été arrêtées⁷.

C. Asie de l'Est et du Sud-Est



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Asie de l'Est et du Sud-Est en 2024

Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 663 personnes originaires d'Asie de l'Est et du Sud-Est, ce qui représente environ 10 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus.

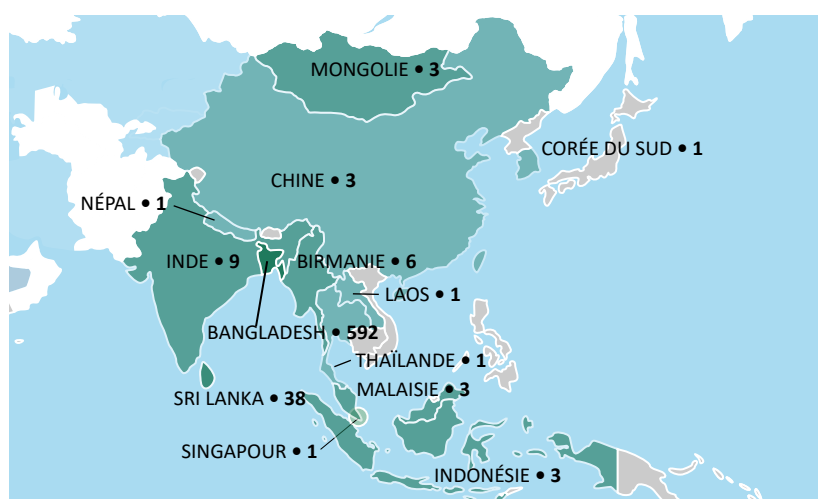
Parmi elles, les personnes bangladaises représentent toujours l'écrasante majorité, soit 86 % des personnes accompagnées originaires de cette région en 2024. Le nombre de ces personnes est marqué par une importante augmentation par rapport

⁷ « Turquie : des centaines de personnes défilent brièvement à Istanbul pour la vive Marche des fiertés, plusieurs arrestations », *Le Monde*, 30 juin 2024, https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/06/30/en-turquie-des-arrestations-a-la-suite-de-la-vive-marche-des-fiertes-interdite-a-istanbul_6245545_3224.html

aux toutes dernières années. En effet, l'accompagnement des personnes originaires du Bangladesh a fait l'objet d'une attention particulière avec une restructuration de l'accompagnement spécifique et des ateliers de préparation à l'Ofpra et à la CNDA dédiés qui ont permis à plus de 125 personnes d'être accueillies à l'association (voir «3. Atelier pour les personnes originaires du Bangladesh», page 40). En 2024, les personnes originaires de cette région représentent plus de 20 % du total des personnes accompagnées individuellement par l'association.

Les Sri-Lankais·e·s constituent la deuxième population représentée, même s'il-elle-s ne totalisent que 5,5 % du total des personnes accompagnées originaires de cette partie du continent depuis 2005.

Il peut sembler étonnant que d'autres nationalités ne soient pas davantage représentées compte tenu des législations répressives (Birmanie, Malaisie, Brunei, Indonésie). Parmi les hypothèses qui peuvent être évoquées, signalons la probable attraction exercée par des pays plus proches, géographiquement, que ne peut l'être la France.



Demandeur·se·s d'asile originaires d'Asie de l'Est et du Sud-Est depuis 2005

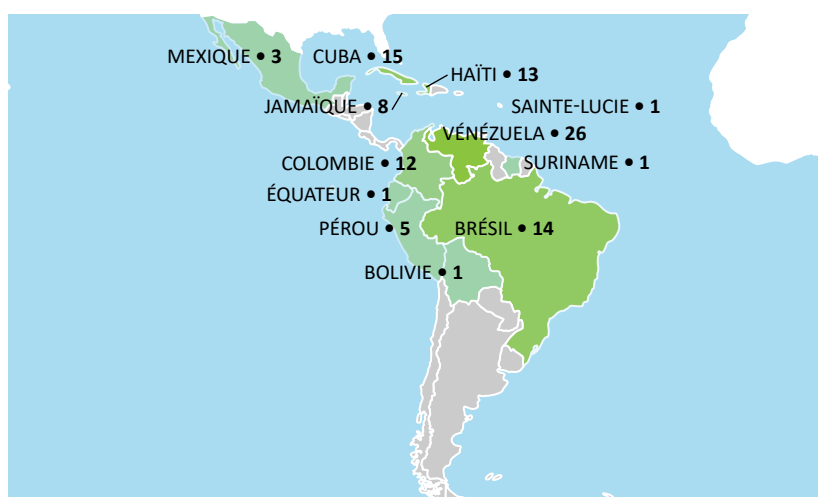
D. Amérique centrale et du Sud

Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 101 personnes originaires d'Amérique centrale et du Sud, ce qui ne représente guère que 1,5 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus.

Parmi elles, les Vénézuélien-ne-s représentent environ 25,7 % des personnes de ce continent accompagnées depuis 2005. En seconde position, les Cubain-e-s représentent environ 15 % des personnes accompagnées suivi de près du Brésil qui représente désormais environ 14 % des personnes de la région accompagnées par l'Ardhis depuis la création du pôle Asile.



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Amérique centrale et du Sud en 2024



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Amérique centrale et du Sud depuis 2005

La proportion de personnes brésiliennes accompagnées par l'association parmi les personnes accompagnées dans cette région augmente chaque année alors même que le pays est doté d'un cadre juridique et législatif très progressiste – du fait de la

violence de la population à l'encontre des personnes LGBTI+ et plus particulièrement des personnes trans.

Le retour de la gauche institutionnelle à l'exécutif en 2023 avait fait renaître l'espoir des communautés LGBTI+ au Brésil. Cependant, le Congrès reste très conservateur avec des élus d'extrême droite, ouvertement lgbtphobes et très influencés par l'église évangéliste ultra conservatrice.

L'Associação nacional de travestis e transexuais (Antra) note dans son rapport annuel ⁸ une baisse de 16 % des assassinats de personnes trans par rapport à l'année 2023, mais le Brésil reste, pour la 16^e année consécutive, le pays qui assassine le plus de personnes trans dans le monde, et particulièrement des femmes trans.

E.Asie de l'Ouest



Demandeur·se·s d'asile originaires d'Asie de l'Ouest en 2024

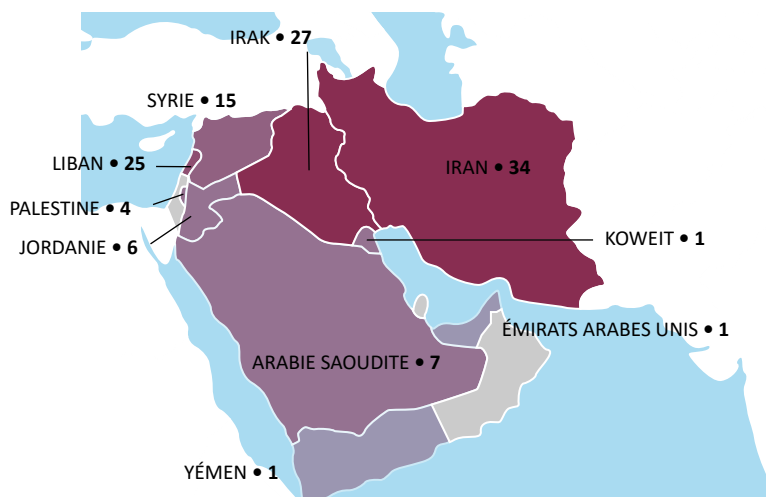
Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 123 personnes originaires d'Asie de l'Ouest, ce qui ne représente guère que 1,9 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus. Une proportion finalement faible en regard des lois très répressives qui existent dans la quasi-totalité des pays d'Asie de l'Ouest.

L'Iran reste le pays le plus représenté à l'Ardhis depuis 2005 avec 27,6 % des personnes d'Asie de l'Ouest accompagnées depuis 2005.

À noter que dans le cadre de son implantation à la Bulle, l'Ardhis travaille en étroite collaboration avec Wassla, une association d'entraide par et pour les personnes LGBTI+

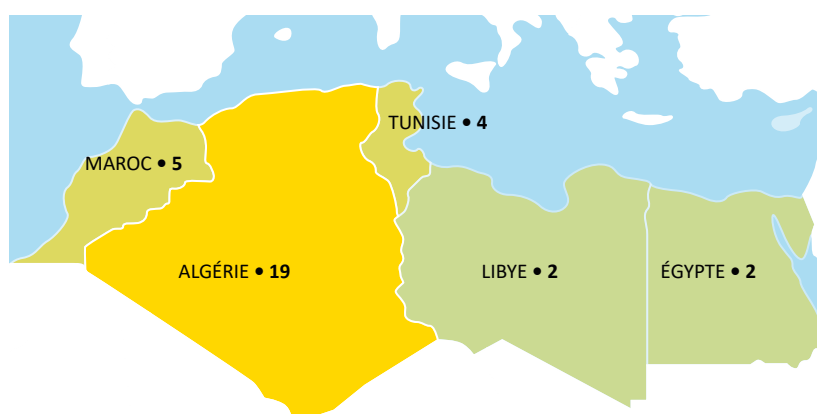
⁸ <https://antrabrazil.org/wp-content/uploads/2025/01/dossie-antra-2025.pdf>

des mondes arabes et arabophones. Ainsi, 14 personnes rencontrées par l'Ardhisont finalement été accompagnées individuellement en 2024 par l'association Wassla dont une personne jordanienne et deux personnes libanaises.



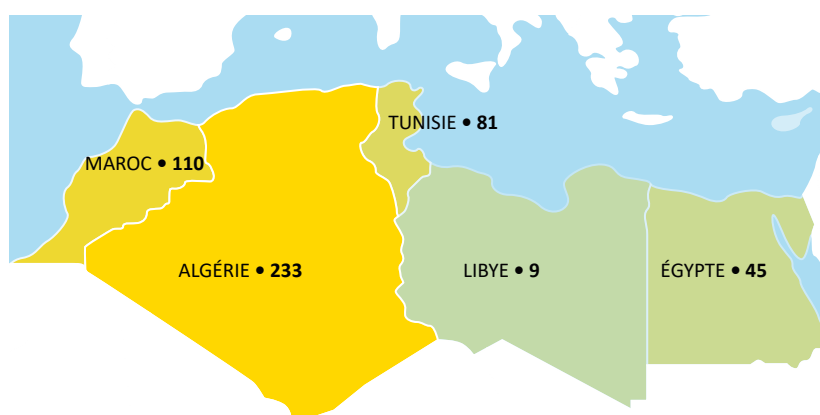
Demandeur-se-s d'asile originaires d'Asie de l'Ouest depuis 2005

F. Afrique du Nord



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique du Nord en 2024.

Depuis 2005, l'Ardhis a accompagné 482 personnes originaires d'Afrique du Nord, ce qui représente 7,5 % de la totalité des personnes accompagnées, toutes périodes et tous continents confondus. Cette année encore, les personnes LGBTI+ algériennes représentent à elles seules 59 % des demandeur·se·s d'asile de cette région, une proportion en légère augmentation chaque année.



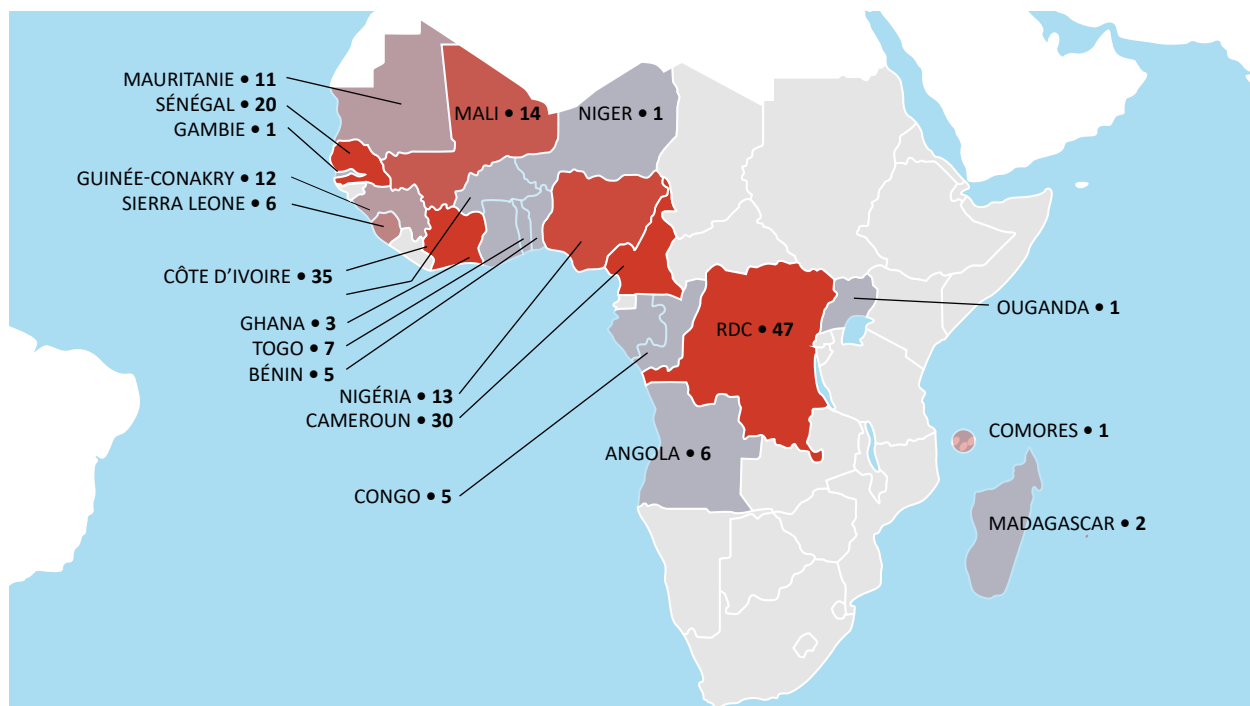
Demandeur·se·s d'asile originaires d'Afrique du Nord depuis 2005.

On constate une baisse continue de l'accompagnement des personnes tunisiennes par rapport aux années précédentes. En 2024, elles n'ont représenté que 12 % des personnes accompagnées dans cette région contre 17,2 % en 2023 et 37,5 % l'année précédente.

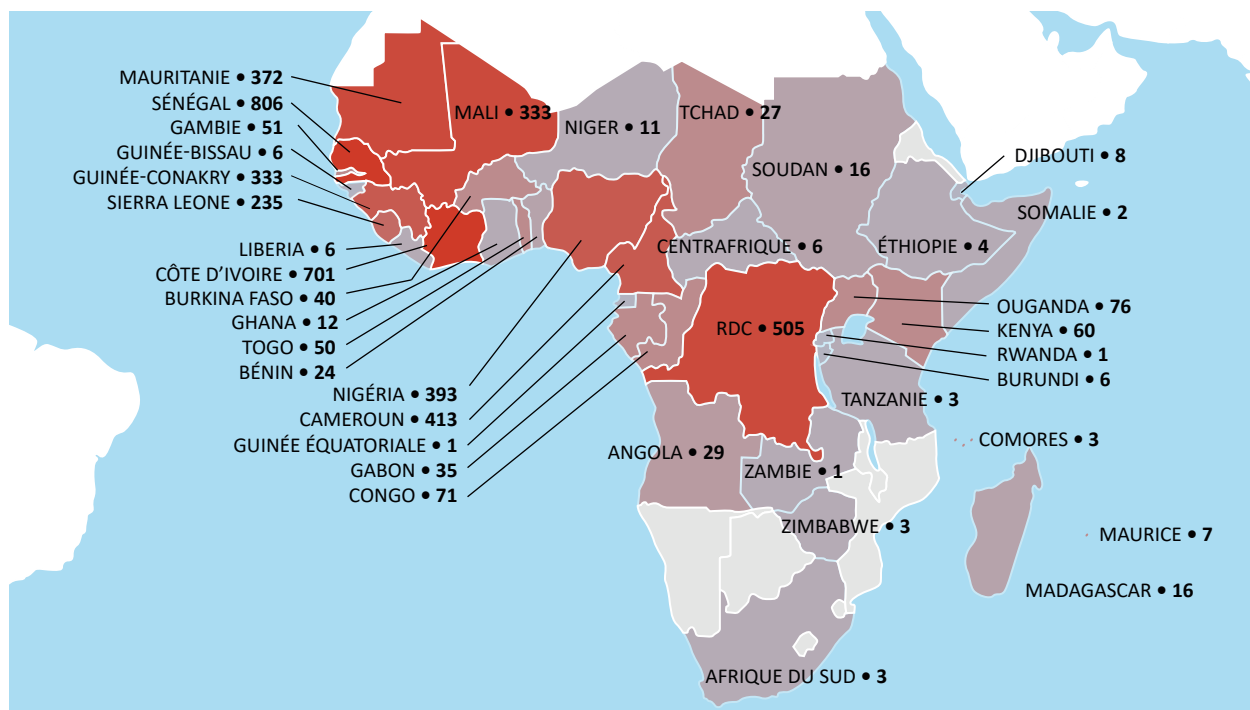
En plus de cela, et dans le cadre de cette collaboration avec l'association Wassla, en 2024, trois personnes tunisiennes, quatre personnes égyptiennes, trois personnes algériennes et une personne marocaine leur ont été orientées par l'Ardhis afin de recevoir un accompagnement sur mesure.

G. Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne est, de loin, la zone géographique la plus représentée, puisque l'Ardhis a accompagné individuellement, depuis 2005, plus de 4 802 personnes, soit plus de 74 % de la totalité des personnes accompagnées individuellement sur cette période.

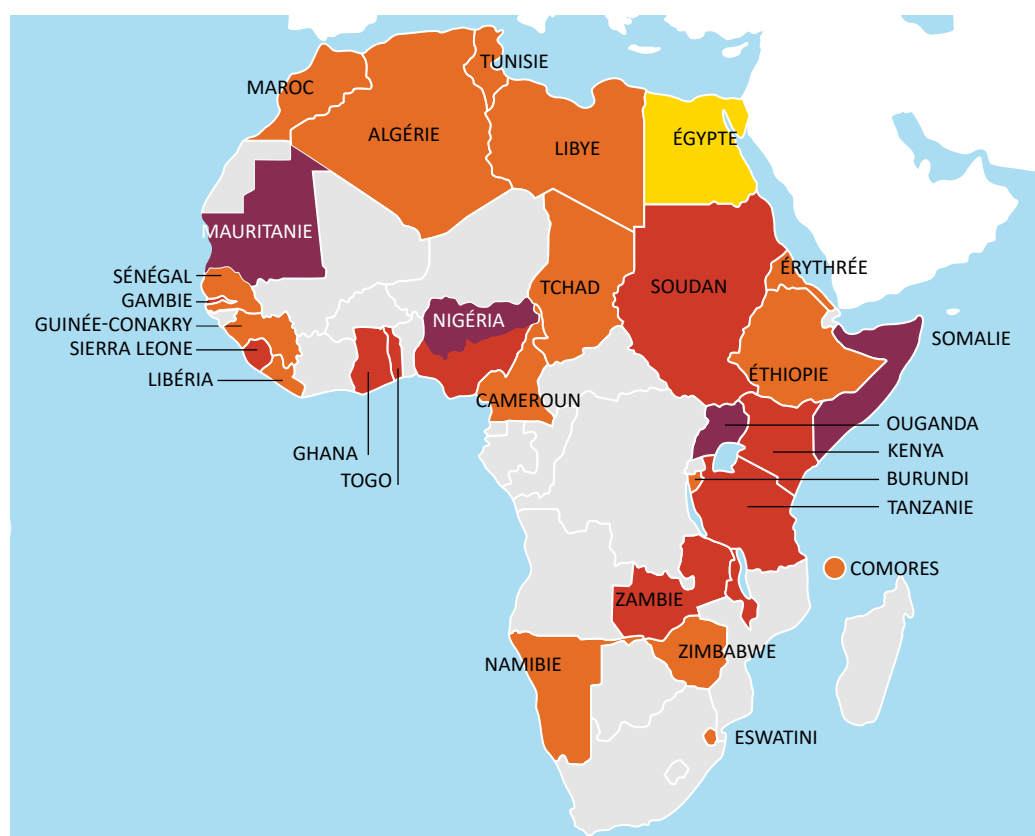


Demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique subsaharienne en 2024



Demandeur-se-s d'asile originaires d'Afrique subsaharienne depuis 2005

Les causes en sont multiples. L'on peut songer au passé colonial de la France et à la langue souvent demeurée en partage, l'un comme l'autre jouant un rôle déterminant auprès des personnes francophones, de loin les plus nombreuses. Peut-être également qu'en dépit de ses risques inouïs et des violences liées aux parcours migratoires, le trajet jusqu'en Europe de l'Ouest soit jugé plus réalisable que d'autres. Il est indéniable par ailleurs que le bouche-à-oreille communautaire a rendu notre association particulièrement connue des personnes de certaines nationalités, dont les cinq plus représentées à l'association se répètent d'année en année.



Situation législative de l'homosexualité en Afrique (en jaune, criminalisée de facto ; en orange, jusqu'à 8 ans de prison ; en rouge, de 10 ans à prison à vie ; en violet, la peine de mort) ⁹

Dans le sillage de l'année précédente, l'année 2024 a continué à voir se détériorer la situation des personnes LGBTI+ sur le continent africain, ce qui vient s'ajouter à un

⁹ D'après « “Une guerre juridique homophobe” : en Afrique, de nombreux pays durcissent encore leur législation anti-LGBT+ », *RFI*, 3 mars 2024, <https://urlz.fr/ulPy> (<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240303-une-guerre-juridique-homophobe-en-afrique-de-nombreux-pays-durcissent-encore-leur-l%C3%A9gislation-anti-lgbt>)

contexte sécuritaire également très dégradé avec des conflits majeurs dans la région. Ainsi, la répression s'est intensifiée dans plusieurs pays : à ce jour, sur le continent, 31 pays criminalisent l'homosexualité (voir également «*E. Quelle situation des droits des personnes LGBTI+ dans le monde ?*», page 161).

En 2024, 61 % des nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s par l'Ardhis sont originaires du continent africain, ce qui marque une baisse importante en termes de proportion, mais qui ne traduit pas une baisse du nombre de personnes de la région accompagnées par l'association. Pour la première fois depuis 2015, la proportion des personnes de cette région parmi l'ensemble des demandeur·se·s d'asile accompagné·e·s individuellement par l'association ne dépasse pas les 80 %, ce qui traduit une plus grande diversité dans les nationalités accompagnées par notre association, notamment des personnes originaires d'Asie de l'Est et du Sud Est. Cela se doit notamment à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique pour les personnes originaires du Bangladesh, comme déjà évoqué.

H. Des limites statistiques ?

Du fait des mutations progressives de l'accompagnement et de l'augmentation importante des sollicitations, les chiffres de l'accompagnement individualisé ne sont pas représentatifs de l'activité réelle de l'association, dont les actions collectives touchent beaucoup plus largement que les seules personnes qui bénéficient d'un accompagnement individualisé sur l'ensemble de leur procédure.

Cette année, pour la première fois, et grâce à la mise en place d'un outil sécurisé numérique de suivi des actions Reconnect Pro, nous disposons de données qui dépassent les dossiers pris en charge individuellement par les bénévoles afin d'espérer donner un meilleur aperçu de la demande d'asile LGBTI+ en France ou en tout cas de l'accueil global à l'Ardhis.

En 2024, 1082 personnes ont ainsi été accueillies et enregistrées à l'Ardhis à l'occasion des permanences d'accueil, des ateliers collectifs ou des accompagnements ponctuels (voir «*Origine géographique des personnes accueillies en permanence en 2024*», page 94). Toutes ces personnes ont donc été reçues au moins une fois à l'Ardhis et ont bénéficié d'une orientation adaptée.

On remarque alors que les cinq premières nationalités représentées dans l'accueil global est quasiment identique aux données de l'accompagnement individualisé.

De la même façon que si l'on compare ces données avec celles des années précédentes (basées uniquement sur l'accompagnement individualisé), on voit que les principaux

pays d'origine des nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile reçu à l'Ardhis en 2024 ont finalement peu évolué par rapport aux années précédentes.

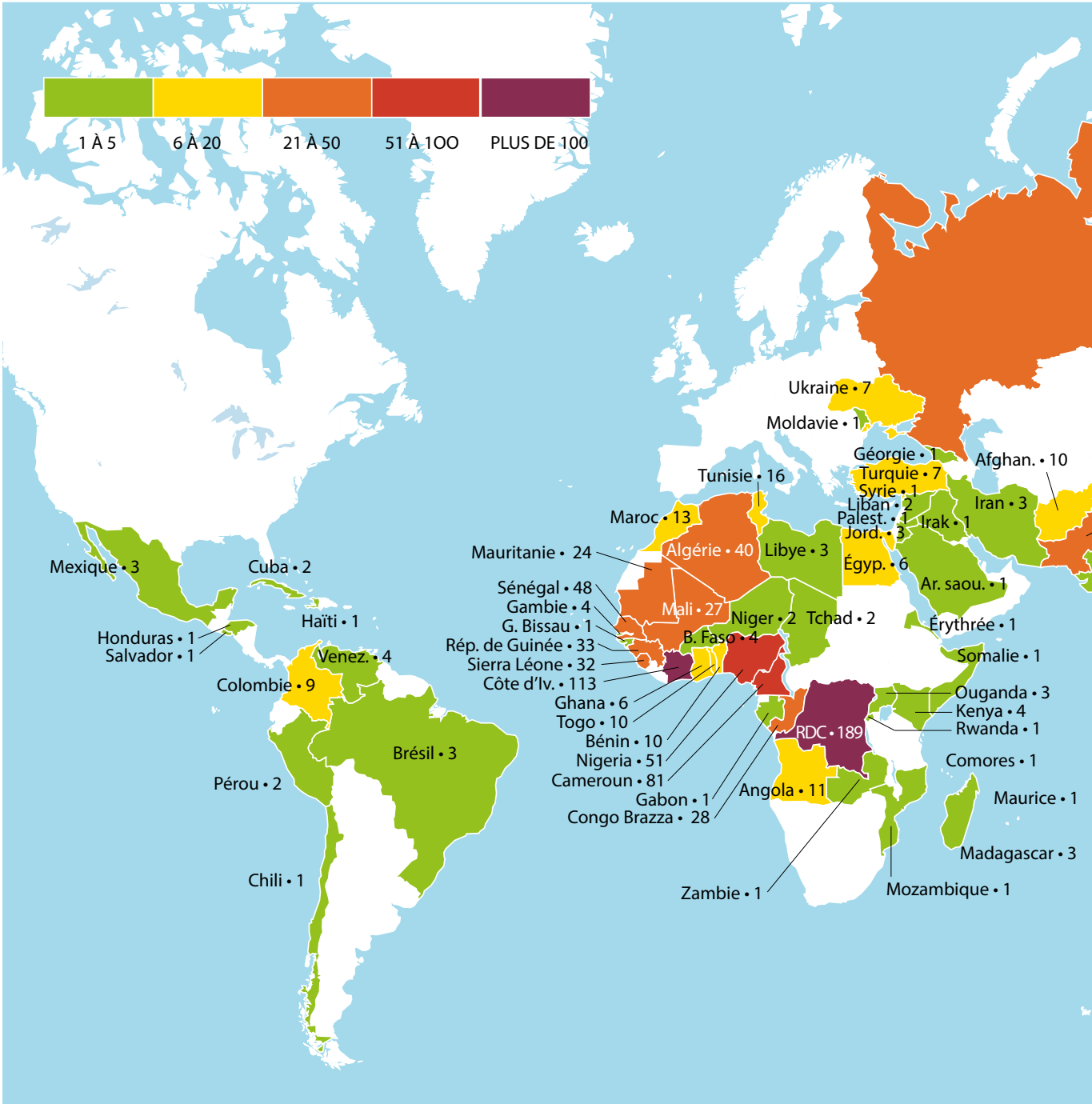
	ACCOMPAGNEMENT GLOBAL 2024	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ EN 2024	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ EN 2023
1 ^{er}	Rép. dém. du Congo	Rép. dém. du Congo	Côte d'Ivoire
2 ^e	Bangladesh	Bangladesh	Rép. dém. du Congo
3 ^e	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Sénégal
4 ^e	Cameroun	Cameroun	Cameroun
5 ^e	Nigeria	Sénégal	Algérie
6 ^e	Sénégal	Nigeria	Nigeria
7 ^e	Algérie	Algérie	Bangladesh
8 ^e	République de Guinée	République de Guinée	Sierra Leone
9 ^e	Sierra Leone	Mauritanie	Mali
10 ^e	Pakistan	Togo	Mauritanie

Liste des dix pays les plus représentés à l'Ardhis en 2023 et 2024

La liste des cinq premiers pays est donc relativement stable depuis 2015.

Parmi les dix premiers pays, deux disposent d'un arsenal législatif rendant possible la condamnation à mort de personnes reconnues coupables d'actes jugés contre nature ou d'homosexualité (Nigéria – dans certains états – et Mauritanie – exclusivement pour les hommes) ; cinq pays les condamnent à des peines de prison (Sénégal, Algérie, Cameroun, Bangladesh, Sierra Leone, Mauritanie – pour les femmes –, Nigéria – dans le reste du pays).

Enfin, il est important de le rappeler, même lorsqu'un pays ne criminalise pas l'orientation sexuelle – ce qui est le cas de la République démocratique du Congo (RDC), de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la République du Congo (Congo-Brazzaville) – la stigmatisation sociale y est considérable et les violences exercées à l'encontre des personnes LGBTI+ ne font l'objet d'aucune criminalisation (voir également «E. Quelle situation des droits des personnes LGBTI+ dans le monde ?», page 161).



Origine géographique des personnes accueillies en permanence en 2024



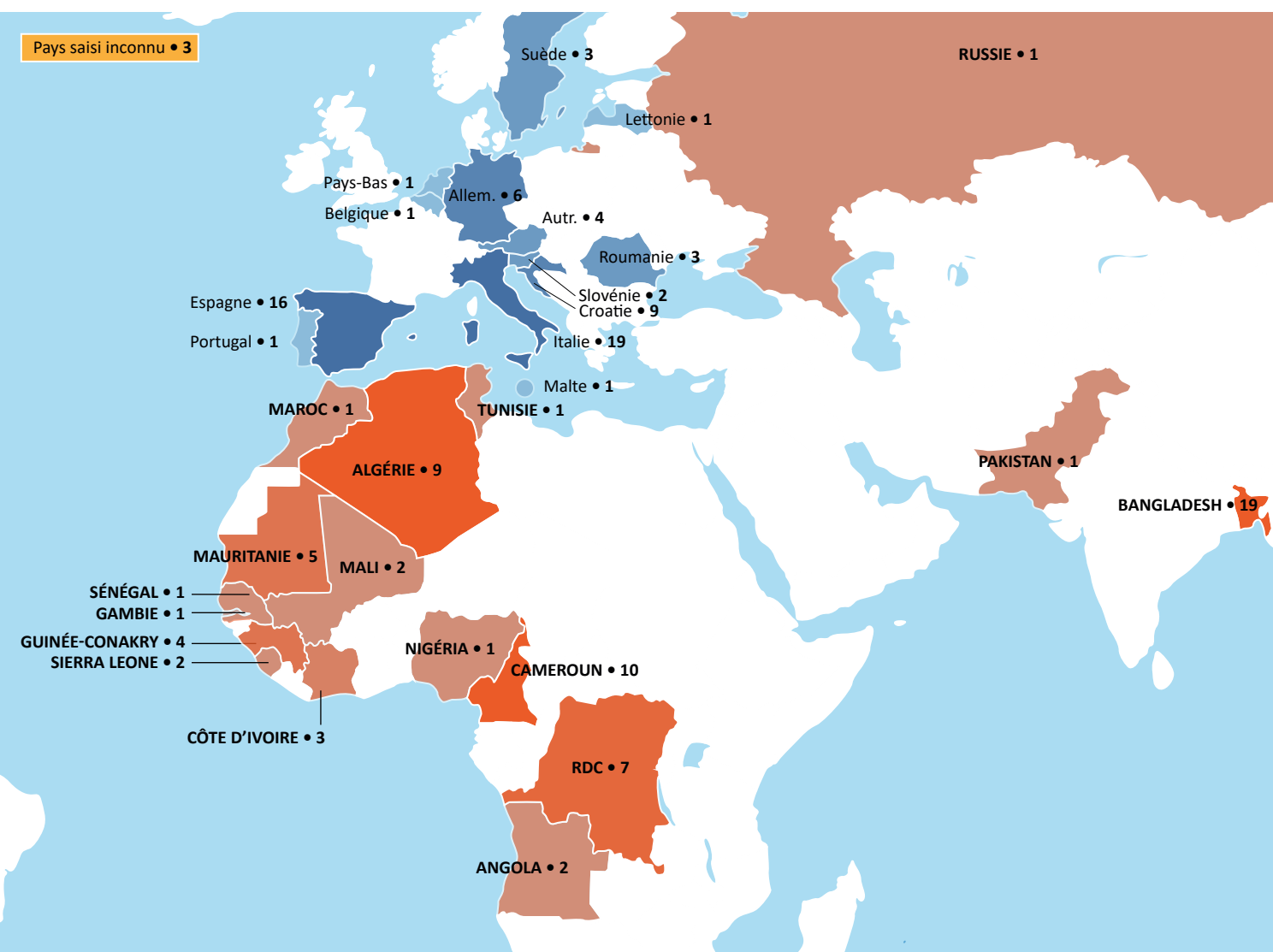
Si l'on met en miroir ces données avec celles du ministère de l'Intérieur concernant les premières nationalités ayant demandé l'asile en 2024 (tous motifs confondus), on retrouve trois pays en commun : la République démocratique du Congo (3^e nationalité), la République de Guinée (4^e nationalité) et la Côte d'Ivoire (5^e nationalité)¹⁰.

I. L'accompagnement des demandeur·se·s d'asile en procédure Dublin

En 2024, 70 nouveaux·elles demandeur·se·s d'asile en procédure Dublin ont été accueilli·e·s en permanence d'accueil et ont au minimum bénéficié d'un rendez-vous avec un bénévole spécialiste de cette procédure.

Parmi elles·eux, 20 ont bénéficié d'un accompagnement approfondi au cours de leur procédure, caractérisé par plusieurs rendez-vous et des actions suivies (courriers à la préfecture, signalements auprès de l'Ofii, recherche de solutions d'hébergement, conseils réguliers relatifs à la procédure, aide alimentaire, orientation médicale ou psychologique).

¹⁰ Les cinq principales nationalités parmi les premières demandes d'asile au Guda au niveau national en 2024 sont l'Ukraine, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, la République de Guinée, la Côte d'Ivoire. Voir « Les demandes d'asile », ministère de l'Intérieur / Direction générale des étrangers en France, 4 février 2025, <https://urlz.fr/uLQp> ([https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-res-sources/Etudes-et-statistiques/Les-chiffres-de-l-immigration-en-France/Asile#:~:text=Les%20pre-mi%C3%A8res%20demandes%20d'asile,rapport%20%C3%A0%202023%20\(1,1\)\)](https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-res-sources/Etudes-et-statistiques/Les-chiffres-de-l-immigration-en-France/Asile#:~:text=Les%20pre-mi%C3%A8res%20demandes%20d'asile,rapport%20%C3%A0%202023%20(1,1))).



Origine des demandeur-se-s d'asile en procédure Dublin accompagnés individuellement (en dégradés de rouge) et pays saisis par la France en vue d'une réadmission (en dégradés de bleu).

Les demandeurs d'asile du Bangladesh, nationalité la plus représentée parmi les personnes dublinées, se présentent à nous, en grande majorité, vers la fin de leur période de transfert de 18 mois. Notre accompagnement sur la procédure Dublin les concernant est donc assez léger et se résume en général à les aider à obtenir la requalification de leur demande d'asile en procédure normale ou accélérée.

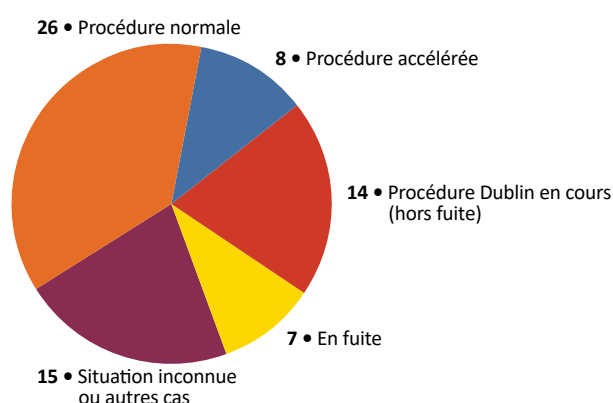
En parallèle, l'Ardhis a poursuivi en 2024 l'accompagnement de certain-e-s demandeur-se-s d'asile dubliné-e-s initialement accueilli-e-s avant 2024.

De façon très ciblée, des recours contre des décisions de transfert auprès d'un tribunal administratif sont effectués avec l'aide d'avocat-e-s spécialisé-e-s. Nous avons ainsi

obtenu en décembre 2024 au tribunal administratif de Melun l'annulation d'une décision de transfert vers la Slovénie pour un demandeur d'asile très vulnérable, au motif des défaillances systémiques dans la prise en charge des demandeurs d'asile dans cet état, étayées par un récit personnalisé du requérant.

À l'issue de la période de transfert, l'Ardhis aide les demandeur·se·s d'asile à obtenir la requalification de leur demande d'asile en procédure normale.

La procédure Dublin étant généralement associée à un risque majeur de précarité, le soutien aux personnes dublinées est primordial, même si la législation rend difficile la contestation des décisions de transfert.



Situation au 31 décembre 2024 des 70 nouveaux demandeurs d'asile initialement en procédure Dublin accueillis par l'Ardhis en 2024

Attention toutefois à l'interprétation de ces chiffres, biaisés par le nombre élevé de demandeur·se·s d'asile du Bangladesh qui se présentent à nous pour la majorité vers la fin de leur période de transfert de 18 mois).

Nous avons observé l'exécution d'un transfert dans quatre cas, suite à une interpellation lors d'une convocation en préfecture :

- en janvier 2024, vers l'Espagne pour un demandeur d'asile angolais de 21 ans, par la préfecture de police de Paris ;
- en janvier 2024, vers le Portugal, pour un demandeur d'asile gambien par la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- en août 2024, vers la Croatie, pour un demandeur d'asile congolais de 44 ans par la préfecture du Nord ;
- en octobre 2024, vers l'Espagne, pour un demandeur d'asile mauritanien de 31 ans par la préfecture de police de Paris.

L'activité Dublin en 2024 continue d'être marquée par la situation particulière de l'Italie : fin 2022, le gouvernement italien a indiqué à ses homologues européens refuser de prendre en charge les demandeur·se·s d'asile dubliné·e·s. Comme en 2023, les préfectures françaises ont continué à placer des demandeur·se·s d'asile en procédure Dublin dans le but de les transférer en Italie et à établir des décisions de transfert vers l'Italie. Pourtant, comme en 2023, nous n'avons pas observé de transfert vers l'Italie en 2024, et a contrario, nous avons observé que nombre de demandes relevant de la responsabilité de l'Italie ont été requalifiées en procédure normale ou accélérée sous 6 mois.

III. PROFIL DES COUPLES BINATIONAUX OU ÉTRANGERS ACCUEILLIS PAR LE PÔLE COUPLES

Le pôle Couples n'avait pas été épargné non plus par les effets délétères du Covid sur la mobilisation bénévoles. Encore des années après, ses effets se font sentir – l'activité, elle, ne baisse pas. Pour faire face, le pôle Couples a su réagir en accueillant de nouveaux bénévoles et en les formant à la législation et à la réglementation toujours massive, parfois obscure, souvent hostile du droit des personnes étrangères.

A. Une activité comparable à celle de l'année 2023

Au cours de l'année 2024, des permanences d'accueil de couples ont eu lieu chaque troisième samedi du mois (sauf en août), les personnes accompagnées étant reçues dans le cadre d'un entretien confidentiel dans le local de l'Ardhis, rue Henri Chevreau à Paris, ou en visioconférence.

À la fin de l'année, grâce au recrutement de sept bénévoles en septembre, notre équipe compte en décembre 2024, quatorze personnes, soit le même nombre qu'en 2023 en dépit des départs de plusieurs bénévoles, par manque de disponibilité ou pour des raisons personnelles.

Dans un souci d'efficacité et de simplicité, la prise de contact des bénéficiaires avec le pôle Couples s'effectue depuis la fin d'année 2024 uniquement par le biais d'un formulaire en ligne, qui permet de suivre les demandes et d'orienter plus rapidement les personnes qui nous contactent vers un·e interlocuteur·trice à même de répondre à leurs interrogations, qu'il s'agisse de nos bénévoles lors d'une permanence, du Pôle Asile quand la problématique s'y prête, ou éventuellement d'autres associations.

S'agissant plus particulièrement des personnes que nous avons accueillies au cours de nos onze permanences cette année, le suivi a pu être assuré grâce aux comptes-rendus d'entretien remplis à l'issue de chaque échange, ces données servant également à alimenter les chiffres du présent rapport. Même si ceux-ci ne sont pas exhaustifs – il a pu arriver que des couples effectuent des demandes par courriel, avec un suivi moins précis – ils reflètent une large majorité des parcours, le fait que des échanges aient pu avoir lieu hors des permanences mensuelles demeurant l'exception au regard de l'activité du Pôle.

Pour une meilleure compréhension des statistiques qui sont présentées ici, il importe de relever que les méthodes de recueil et de consolidation des données ont évolué entre 2020 et aujourd'hui, ce qui peut complexifier l'établissement de comparaisons d'une année sur l'autre. Cela étant, aucun changement majeur n'étant intervenu en cours d'année 2024, ce qui rend possible une comparaison avec l'année 2023.

Nous observons ainsi qu'en 2024, l'activité du pôle a légèrement augmenté avec 107 couples reçus, contre 80 en 2023 (même s'il se pourrait que ce chiffre ait été sous-estimé), une hausse qui s'explique selon les bénévoles par une meilleure visibilité du pôle et une meilleure gestion des demandes grâce à l'augmentation du nombre de bénévoles.

Au cours de l'année écoulée, on a dénombré 153 demandes de rendez-vous, dont six venant de couples déjà reçus une première fois, et 40 d'entre elles n'ont pas donné lieu à des entretiens.

En effet, 20 couples ont été mis en relation avec le pôle Asile (14 en 2023) et six avec une association locale dans les pays concernés (contre 30 en 2023, cette forte baisse étant certainement liée à la refonte du formulaire d'inscription qui précise à présent que notre accompagnement suppose que l'un·e des partenaires réside en France). Par ailleurs, nous avons redirigé trois couples vers la Cimade ou Les Amoureux au ban public. Enfin, huit couples n'ont pas pu être contactés (adresse mail incorrecte, par exemple) tandis que trois nous ont indiqué qu'ils avaient résolu leurs difficultés sans faire appel à nous.

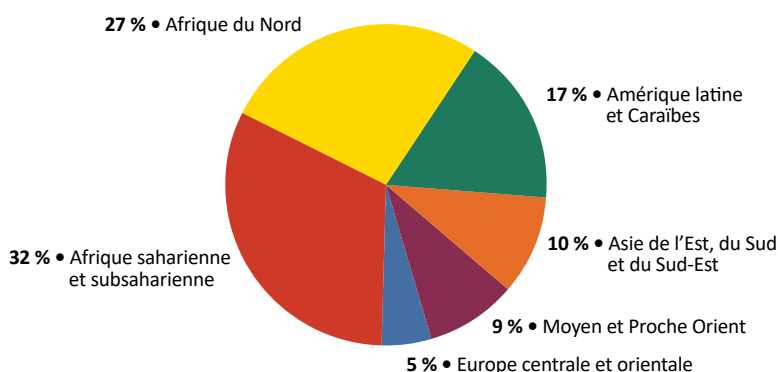
Par ailleurs, nous constatons une diversification des profils de couples reçus. Nous notons ainsi une hausse du nombre de demandes de couples féminins, avec 33 % de couples de femmes en 2024 (contre 20 % en 2023). Nous avons par ailleurs reçu 8 % de couples comprenant une ou deux personnes transgenres et 1 % de couples comportait une ou deux personnes non-binaires.

Précisions lexicales :

- **bénéficiaire** : toute personne accueillie par le pôle Couples ;
- **requérant·e** : membre étranger du couple extracommunautaire ou personne cherchant une solution pour sa situation administrative (visa ou titre de séjour) ;
- **partenaire requérant·e** : ressortissant·e français·e ou UE en situation régulière au sein du couple.

A. Profil des couples reçus

1. NATIONALITÉ ET ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES COUPLES



Origine géographique des couples accueillis en 2024

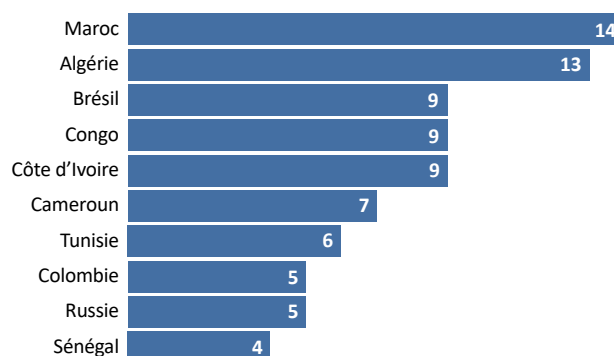
En 2024, 32 % des requérant·e·s étaient originaires d'Afrique saharienne et subsaharienne (soit 40 personnes) et 27 % d'Afrique du Nord (34 personnes), contre respectivement 24 % et 27 % en 2023.

En 2024 encore, la moitié des requérant·e·s est originaire du continent africain, avec une part en progression pour la deuxième année consécutive, ce qui illustre l'aggravation de la situation des conditions de vie pour les personnes LGBTI+ dans plusieurs pays de la région, notamment du fait de l'adoption de lois homophobes particulièrement répressives.

Il demeure également très difficile pour de nombreux couples originaires de ces deux régions d'obtenir des rendez-vous auprès des préfectures ou des officines privées à qui les autorités françaises à l'étranger délèguent les demandes de visa, et donc de se voir délivrer un visa ou un titre. Cette situation fragilise en particulier la situation des bénéficiaires de ces régions et donc leur vulnérabilité.

Concernant les autres communautés régionales, 17 % des requérant·e·s sont originaires d'Amérique latine ou des Caraïbes (21 personnes), 10 % d'Asie (13 personnes), 9 % du Moyen et du Proche-Orient (11 personnes) et enfin 5 % d'Europe centrale et orientale (6 personnes).

Cette année, le pôle Couples n'a reçu qu'un·e requérant·e originaire d'Amérique du Nord (Canada).



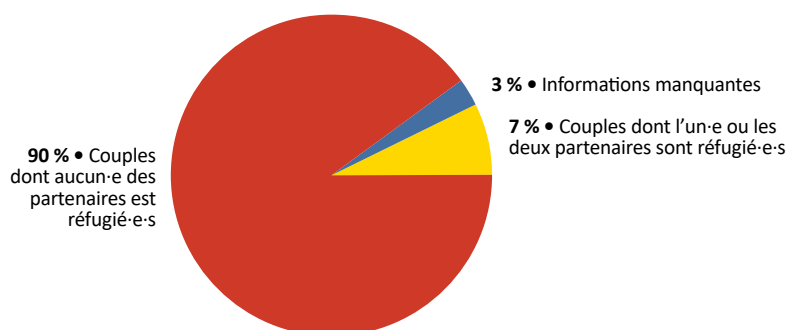
Les dix nationalités les plus représentées parmi les couples reçus

Parmi les dix nationalités les plus représentées, nous retrouvons donc principalement des requérant·e·s du continent africain avec en tête, cette année encore, des ressortissant·e·s algérien·ne·s, marocain·e·s et, dans une moindre mesure, tunisien·ne·s, ce qui atteste bien des difficultés actuelles que rencontrent ces ressortissant·e·s tant pour obtenir un visa que pour régulariser leur situation, ce qui s'explique notamment par des relations diplomatiques tendues entre la France et les pays du Maghreb.

Les ressortissant·e·s congolais·es, ivoirien·ne·s, camerounais·es et sénégalais·es sont également parmi les plus représenté·e·s, ce qui s'explique par l'histoire coloniale de la France avec ces pays, les discriminations dont ces personnes font l'objet et des législations qui criminalisent les relations entre personnes de même sexe.

2. STATUT DES COUPLES ACCUEILLIS

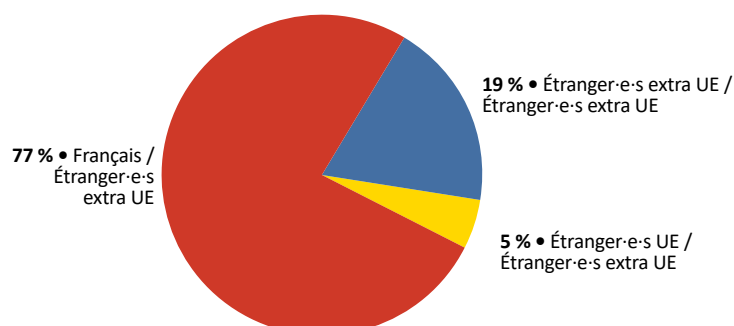
7 % des couples reçus comportaient une personne ayant le statut de réfugié. Les 3 % correspondent aux bénéficiaires dont nous n'avons pas d'information quant à leur statut.



Statut administratif des couples reçus

3. MIXITÉ DES COUPLES EN FONCTION DE L'ORIGINE

Plus de trois quarts des couples accueillis comptaient au moins un-e ressortissant-e de nationalité française, qui constituent donc l'essentiel des couples reçus par le Pôle. Cela étant, il est également arrivé que des couples comprenant un-e ressortissant-e de l'UE s'adresse à nous, et des réponses ont pu leur être apportées, d'autant plus que les dispositions européennes sont parfois plus favorables que les dispositions nationales.



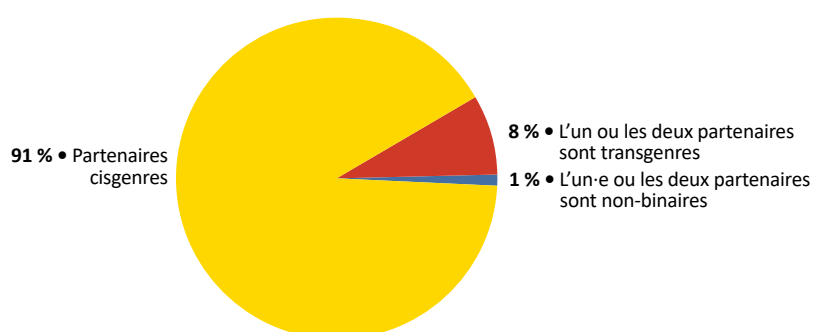
Composition des couples en fonction de l'origine, européenne ou non des partenaires

Concernant plus particulièrement les couples dont les deux membres sont des ressortissant-e-s hors UE, nous avons parfois sollicité des associations locales dans les pays concernés pour apporter une aide adaptée.

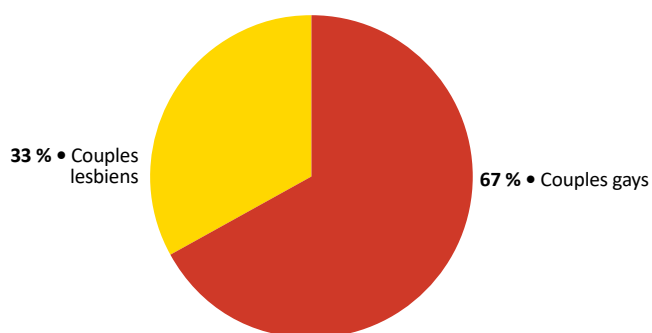
4. GENRE DES COUPLES ACCUEILLIS

La majorité des couples accueillis sont cisgenres (91 % des couples reçus), mais la hausse du nombre de couples comprenant une ou deux personnes trans (8 %) témoigne toutefois d'une ouverture croissante à ces couples, qui sont confrontés à des difficultés moins familières pour les bénévoles, notamment s'agissant de l'état civil des personnes concernées.

Par ailleurs, on constate une augmentation significative du nombre de couples lesbiens parmi les bénéficiaires. Alors qu'on en dénombrait que 20 % au cours des années précédentes, ces couples ont constitué un tiers des bénéficiaires cette année (10 % avant 2020).



Genres des couples accueillis



Orientation sexuelle des couples accueillis

B. Motifs des entretiens

La lecture des comptes-rendus de permanence permet d'observer que les couples qui font appel à l'Ardhis ont souvent plusieurs problématiques à évoquer, même s'ils n'en indiquent qu'une seule dans le formulaire de mise en relation.

Ce n'est qu'une fois l'échange amorcé que d'autres questions jaillissent et donnent lieu à de nouveaux questionnements.

Nous avons donc trié ces différents motifs en mettant en place une hiérarchie :

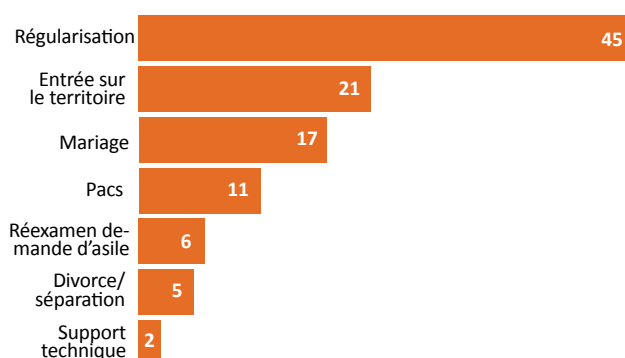
- motif 1 : motif principal indiqué par le couple dans le formulaire d'inscription à la permanence ;
- motifs 2 et 3 : autres motifs apparus lors des échanges pendant la permanence.

1. MOTIF PRINCIPAL

Le graphique ci-dessous rend compte uniquement du motif 1, afin de mettre en exergue la principale raison qui motive la prise de rendez-vous.

Par ordre de fréquence, on retrouve les motifs suivants :

- **Régularisation** : la personne souhaite des informations pour régulariser sa situation administrative en faisant valoir le fait qu'elle est en couple pour obtention d'un titre de séjour vie privée et familiale. Cela concerne des personnes dont le titre de séjour arrive à échéance ou qui sont en situation irrégulière, mais aussi des changements de statut ou des renouvellements de titres de séjour.
- **Entrée sur le territoire** : un-e des partenaires, étranger-e non communautaire, souhaite rejoindre l'autre membre du couple, Français-e ou étranger-e en situation régulière, en France.
- **Mariage**
- **Pacs**
- **Réexamen de demande d'asile** : concerne des personnes qui se sont vu refuser leur demande d'asile et qui souhaitent voir leur dossier révisé par la CNDA / Ofpra, suite à un mariage ou Pacs avec un-e Français-e ou un-e étranger-e en situation régulière.
- **Divorce/séparation** : des personnes détentrices d'un titre de séjour vie privée et familiale souhaitent être informées de leur droit au séjour après une séparation ou un divorce et/ou cherchent d'autres voies de régularisation.
- **Support technique** : cela concerne des personnes éprouvant des difficultés avec les plateformes en ligne pour réaliser les démarches ou des personnes souhaitant réviser leurs dossiers avec l'Ardhis avant le dépôt d'une demande.

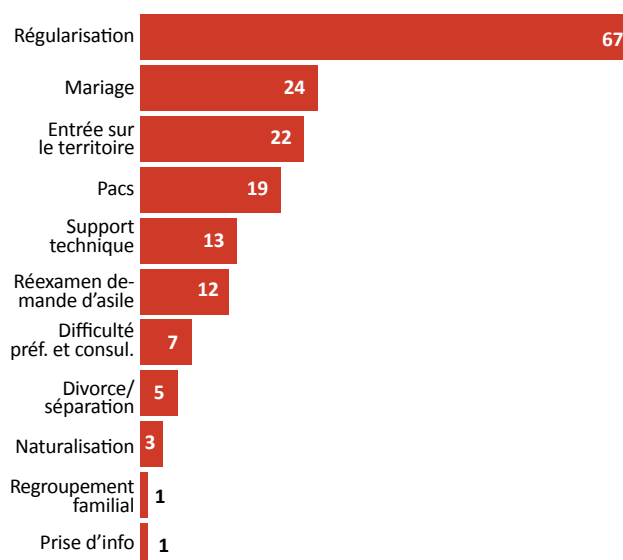


Motif avancé par les couples pour leur prise de rendez-vous

La régularisation constitue donc le principal motif adressé par les couples au Pôle. Néanmoins, il est important de distinguer d'une part les demandes faites par les couples au moment du rendez-vous, soit le motif 1, qui constitue le principal problème auquel les bénéficiaires font face, et d'autre part les motifs qui surgissent au fil de l'entretien avec les bénévoles.

2. MOTIFS SECONDAIRES

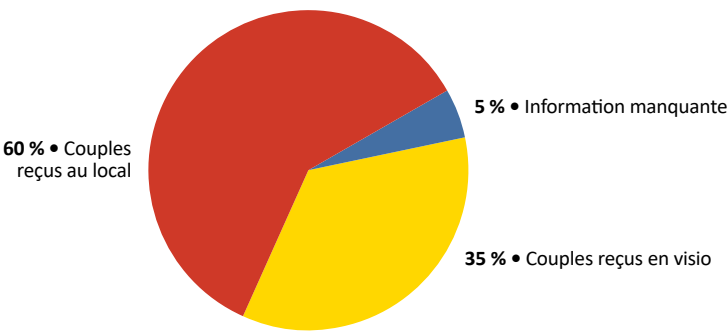
D'autres sujets sont ainsi abordés avec les bénévoles, comme la naturalisation ou le regroupement familial. On constate également que le support technique est un motif important, les couples rencontrés comptant sur l'expertise de l'Ardhis pour les assister dans leurs démarches, ce qui atteste notamment de la complexité croissante des demandes de titres de séjour suite au passage au tout numérique, qui ne permet plus aux personnes d'avoir un accès direct aux agent·e·s administratif·ve·s.



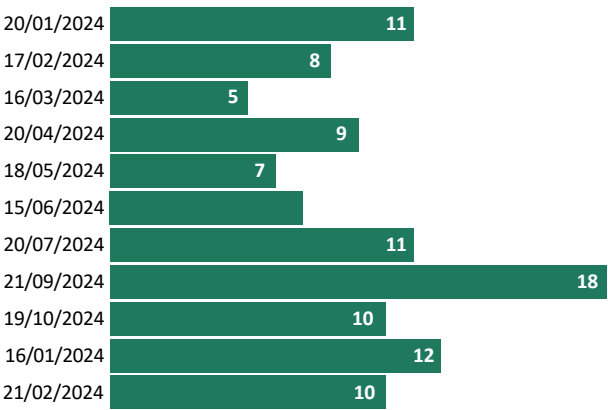
Ensemble des motifs évoqués lors des permanences avec les couples reçus (motifs 1, 2 et 3)

C. Nombre de couples reçus en visio ou au local

La plupart des couples sont reçus le troisième samedi du mois dans les locaux de l'Ardhis, cet échange physique permettant d'instaurer une relation de confiance et de proximité qui est appréciable, pour les bénévoles comme pour les couples. Cela étant, la distance géographique (plusieurs couples nous contactent depuis l'étranger) et le confort de la visio (par exemple, pour des bénévoles qui ne peuvent pas venir au local un samedi matin) permettent d'accueillir un plus large public.



Proportion de couples reçus à chaque permanence en 2024 en visio ou au local



Nombre de couples accueillis à chaque permanence de l'année 2024

Avec une moyenne de dix couples par permanence, on observe une certaine stabilité dans le nombre de personnes accueillies.

Toutefois, le constat est partagé qu'un plus grand nombre de bénévoles et/ou de possibilités d'accueil permettrait de recevoir encore plus de couples.

C'est dans ce cadre qu'une réflexion pour créer une deuxième rencontre mensuelle, un soir de semaine, s'est ouverte, en concertation avec les bénévoles.

L'idée est de mettre en place une organisation qui permettra d'assurer un ou des créneaux supplémentaires, tout en assurant un accueil de qualité avec des bénévoles disponibles et à l'écoute.

LE PÔLE FORMATION

Grâce à l'incalculable soutien de son ingénieure de formation, l'Ardhis propose depuis 2021 une offre de formation toujours plus structurée et adaptée aux besoins des bénévoles et des acteurs et actrices de l'asile, qu'il·elle·s soient interprètes, travailleur·se·s sociaux·ales ou juristes.

À l'heure de la territorialisation de la CNDA, nous souhaitons également ardemment pouvoir (ou continuer à pouvoir) former et sensibiliser interprètes, avocat·e·s, assesseur·e·s et rapporteur·e·s de la CNDA aux particularités de la demande d'asile LGBTI+.

I. LA FORMATION DES BÉNÉVOLES DE L'ARDHIS

La formation en interne de ses bénévoles est une vieille tradition de l'Ardhis qui a placé la transmission de compétences au cœur de son expertise et de son dispositif de formation. Si les connaissances et les savoir-faire ont été développés en interne tout au long de ces années, certaines compétences ont pu bénéficier d'apports extérieurs et toutes les modalités de transmission ont indéniablement gagné en professionnalisation.

A. Comprendre la procédure d'asile, les publics trans et les risques liés aux violences sexuelles

Au pôle Asile, trois parcours de formation interne ont été organisés en janvier, mai et septembre 2024 – deux l'avaient été en 2023 – pour répondre aux besoins consécutifs à la vague de recrutements de nouveaux bénévoles, et un autre a été proposé au premier trimestre 2025. Au total, 60 bénévoles ont participé à au moins une formation interne de l'Ardhis en 2024.

Ces parcours comportent cinq modules obligatoires :

- **Procédures.** Ce module, très généraliste, mais également très dense, couvre la totalité des étapes de la demande d'asile et propose donc une vue d'ensemble du parcours typique du·de la demandeur·se d'asile, en soulignant les particularités pour les personnes LGBTI+.

- **Rédaction du récit Ofpra.** Quels sont les grands principes du récit de vie à adresser à l'Ofpra ? Quel niveau de détail ? Quelle longueur ? Quelles difficultés compte tenu du temps disponible pour sa rédaction ?
- **Préparation à l'entretien Ofpra.** Quelles sont les questions susceptibles d'être posées pendant l'entretien à l'Ofpra ? Quels sont les réflexes que les demandeur-se-s d'asile doivent avoir acquis en matière de verbalisation et de niveau de détail ? Quels sont les écueils ?
- **Recours à la CNDA.** Dans quelle mesure un-e bénévole de l'Ardhis peut aider un-e demandeur-se d'asile au stade de la CNDA ? Quels sont les documents intéressants ? Quels écrits ? Comment se déroule une audience ?
- **Violences sexuelles et sexistes.** Quel historique à l'Ardhis ? Quels rapports de pouvoir dans la relation entre demandeur-se-s d'asile et bénévoles ? Pourquoi un consentement éclairé est-il impossible ? Que dit la loi ? Comment réagir quand... ?

Une session du module de formation facultatif, relatif à la **procédure Dublin**, a également été organisée en janvier 2024. Un nouveau module sur **les transidentités et les spécificités de la demande d'asile trans**, jusqu'à présent animé par l'association Acceptess T, est en cours de déploiement dans le parcours de formation.

Par ailleurs, en complément de ce parcours de formation initiale, l'Ardhis a organisé des sessions thématiques avec des intervenant-e-s extérieur-e-s, des restitutions animées par des bénévoles de l'Ardhis et des ateliers d'échange de pratiques, ceci pour assurer une formation continue des bénévoles.

Ainsi en 2024, cinq sessions thématiques ont pu être organisées :

- la rétention administrative, avec la Cimade en janvier ;
- un atelier d'échange de pratiques en février ;
- une formation sur les dispositions de la nouvelle loi dite Asile et immigration en mars, ouverte aux bénévoles d'autres associations LGBTI+ de France ;
- une présentation du versant social du pôle Santé-social par l'équipe sociale de l'Ardhis en octobre ;
- un atelier sur le psychotrauma et la santé mentale en novembre ;
- une rencontre et un échange de pratiques avec les avocat-e-s allié-e-s de l'Ardhis en décembre (voir «*III. Une nouvelle liste de diffusion dédiée aux avocat-e-s*», page 147).

Même si ces sessions rencontrent un succès inégal, ce sont bien au total 156 personnes qui ont pu bénéficier de ces moments importants de la vie associative du pôle asile de l'Ardhis en 2024.

A. La formation par la pratique

Au pôle Asile, l'assiduité aux formations et l'accompagnement de demandeur-se-s d'asile auprès de bénévoles plus expérimenté-e-s conditionnent de longue date l'autonomisation des nouveaux-elles bénévoles.

Ainsi, depuis des années, et dans une perspective de formation, nombre de demandeur-se-s d'asile sont à la fois accompagné-e-s par un-e bénévole autonome ou expérimenté-e (dit en suivi 1) et par un-e bénévole en cours d'apprentissage (dit en suivi 2). D'abord observateur-trice-s, les bénévoles deviennent ainsi tour à tour bénévoles non autonomes, bénévoles semi-autonomes, bénévoles autonomes et bénévoles expérimenté-e-s.

Toutefois, et comme indiqué précédemment (voir «*l. La permanence d'accueil du pôle Asile*», page 32), les mutations des formes d'accompagnement rendent peut-être plus rares ces possibilités d'accompagnement en binôme : les nouveaux-elles bénévoles sont nombreux-ses, et les bénévoles expert-e-s ou autonomes moins enclins, peut-être, à accompagner de nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile (en binôme ou non) et moins disposé-e-s à tenter de caler des agendas à trois personnes. Rappelons que, pour la plupart, les bénévoles de l'Ardhis ont une activité professionnelle à temps plein par ailleurs.

De fait, de nouvelles voies sont possibles et sont d'ailleurs en cours d'exploration. D'une part, nombre de nouveaux-elles bénévoles prennent part aux permanences d'accueil qui sont l'occasion de découvrir la multiplicité des situations – même si le temps de l'urgence n'est pas toujours propice à la formation et qu'il n'est pas toujours possible de rester aux séances de débrief qui leur font suite. Autre piste, la co-animation des ateliers de préparation à l'entretien à l'Ofpra ou aux audiences à la CNDA permettent de mettre en pratique les connaissances acquises lors des formations, car les demandeur-se-s d'asile partagent volontiers leurs expériences vécues à l'Ofpra ou à la CNDA, ou posent des questions auxquelles les bénévoles plus expérimentés répondent. Enfin, le développement des actions de coaching en binôme devrait également être l'occasion de confronter la théorie et la mise en pratique.

B. Perspectives

En octobre 2024, une enquête interne a été organisée pour évaluer, auprès des bénévoles du pôle Asile de l'association, l'état de notre système de formation des

bénévoles. L'idée était de recenser l'avis des bénévoles quant à la pertinence des formations actuellement proposées en regard des besoins des demandeur-se-s d'asile, mais aussi de faire potentiellement émerger, d'une part, des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui ne faisaient pas l'objet de nos formations, d'autre part, d'envisager d'autres modalités de formation.

Il ressort de ce premier sondage, qui doit encore être complété par des entretiens, que les formations actuelles sont appréciées, mais que certains aspects mériteraient d'être approfondis, et que les accompagnements en binôme demeurent plébiscités malgré les difficultés qu'ils posent en matière d'organisation. Parmi les aspects qui mériteraient d'être abordés en formation, citons :

- des éléments liés à la culture de l'association (histoire de l'Ardhis, organisation, revendications, outils, personnes référentes); pour l'heure, plusieurs de ces aspects sont abordés lors des entretiens avec les candidat-e-s au bénévolat ou lors des entretiens qui émaillent les premières semaines d'intégration à l'Ardhis,
- l'accompagnement et les conseils à donner à une personne déboutée ou qui souhaite demander un réexamen de sa demande d'asile,
- les autres titres de séjour – domaine bien évidemment abordés lors des formations organisées au sein du pôle Couples, mais non proposé aux bénévoles du pôle Asile pour l'instant.

De même, certains modules actuels peuvent sembler indigestes pour des néophytes tandis que d'autres sont un peu sous-dimensionnés, la quasi-totalité conservant encore souvent des modalités pédagogiques très verticales. Mais il s'agit là d'un très important chantier de remise à plat qui réclame beaucoup de temps, et qui n'a pas pu être totalement mis en œuvre en 2024.

Par ailleurs, le rythme des cycles de formation interne peut sembler lent à certain-e-s bénévoles, surtout qu'il conditionne pour une large part leur autonomisation, mais leur organisation – nécessairement en soirée ou le week-end – n'est pas sans impact sur la charge de travail qui pèse déjà sur les bénévoles expérimenté-e-s en charge de ces formations. Il conviendrait peut-être de repenser l'autonomisation des bénévoles jusqu'à présent globalisante et sériée – on est en quelque sorte strictement « en observation », puis « en initiation » puis « en apprentissage », puis « autonome » et enfin « expert-e » – pour une approche peut-être plus modulaire : on peut, après tout, développer certaines compétences plus rapidement que d'autres, ce qui ne devrait pas constituer un frein...

Depuis quelques années, le pôle Couples bénéficie d'un guide des procédures concernant les visas, les titres de séjour, la mise en œuvre du Pacs ou du mariage. Celui-ci a fait l'objet d'une importante mise à jour tout début 2025, rendu possible par le recrutement d'une juriste stagiaire durant deux mois.

En mars 2025, une première formation sur le sujet a été organisée, ouverte aux bénévoles du pôle Couples, mais aussi du pôle Asile, dont la pédagogie a été pensée par l'ingénieure de formation de l'Ardhis. Par ailleurs, la stagiaire a livré la nouvelle version du guide, qui bénéficie de très nombreux enrichissements.



LE RISQUE DE BURN-OUT BÉNÉVOLE

On constate que certain·e·s bénévoles sont très impliqué·e·s dans plusieurs des actions qui font la vie de l'Ardhis, qui comportent des niveaux variables d'engagement et de responsabilité. Or ce sont bien souvent ces mêmes bénévoles qui sont impliqué·e·s dans la gouvernance de l'association, ce qui participe au risque de surmenage militant.

Au cumul des responsabilités vient s'ajouter le phénomène de sur-sollicitations extérieures. Les bénévoles utilisent leurs téléphones personnels pour leur travail militant. Ainsi, les numéros de téléphone personnels sont souvent partagés entre les bénéficiaires et il devient pour certain·e·s très difficile de gérer le flux de messages quotidiens de personnes (qu'elles soient suivies ou non) en recherche d'une information, d'un accompagnement, ou avec des situations d'urgence à gérer. Une réflexion sur l'utilisation des outils de communication a été amorcée afin de tenter de mitiger ces effets malheureusement inévitables.

Par ailleurs, le risque de « burn-out » peut aussi venir de l'exposition répétée à des récits de vie traumatiques, qui constitue le cœur de l'accompagnement au pôle Asile. Des ateliers d'échange de pratique ont été mis en place afin d'offrir un espace d'échange autour de situations difficiles mais n'ont pas remporté un franc succès. L'expérience devrait être renouvelée sous un autre format en 2025.

L'atelier sur les psychotraumas organisé en novembre 2024 concernait les risques de psychotraumas chez les demandeur·se·s d'asile, mais également les risques de psychotraumas secondaires que l'on observe chez les acteur·trice·s du champ social en général et chez celles et ceux qui interviennent auprès des publics migrants en particulier. À cette occasion, un questionnaire d'autoévaluation des risques a été partagé auprès des bénévoles présents puis, ultérieurement, via le groupe WhatsApp : le Test de Maslach.

II. L'OFFRE DE FORMATION

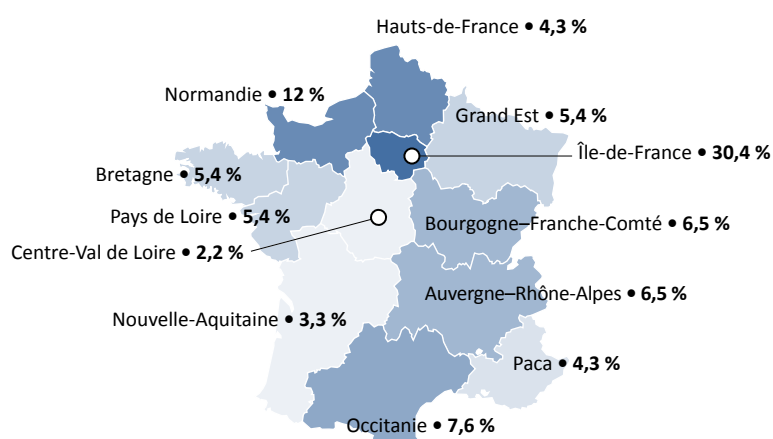
L'Ardhis a continué en 2024 de proposer une offre de formation pour faire bénéficier les acteur·trice·s de l'asile en France de son expérience et de son expertise en matière d'accompagnement de demandeur·se·s d'asile LGBTI+. Notre certification Qualiopi, labellisation qualité qui permet aux structures formées de bénéficier des droits à la formation, a été renouvelée en mars 2024.

A. Nécessités et besoins identifiés

Depuis 2021, différents acteurs et actrices ont été plus particulièrement ciblé·e·s.

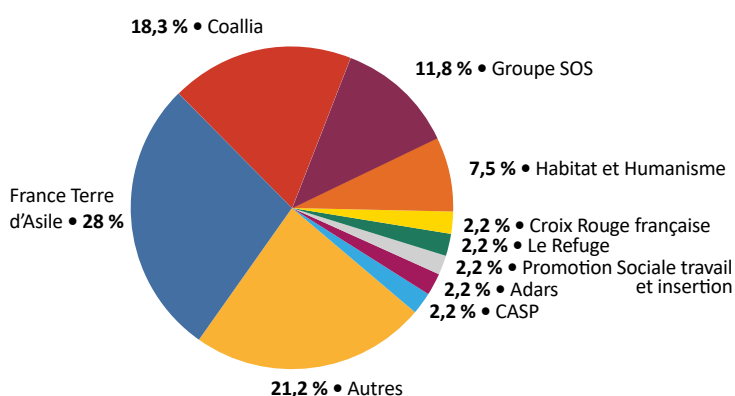
1. LES INTERVENANT·E·S SOCIAUX·ALES ACCOMPAGNANT DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE LGBTI+ (EN CADA OU SPADA)

La demande principale pour nos formations vient en très grande majorité d'intervenant·e·s sociaux·ales ayant déjà une formation initiale sur la demande d'asile généraliste, mais voulant compléter leur expertise sur les spécificités de la demande d'asile LGBTI+.



Répartition régionale de nos formations données auprès des intervenant·e·s sociaux·ales

En 2024 encore, de nombreux·ses salarié·e·s de France Terre d'asile, de Coallia et du groupe SOS ont été formé·e·s dans toute la France. Il est à noter que nous sommes plus souvent intervenu·e·s en Île-de-France – où nous sommes identifié·e·s par les associations gestionnaires, notamment par France Terre d'asile qui a une politique très volontariste en matière de formation.



Associations gestionnaires ayant bénéficié de nos formations

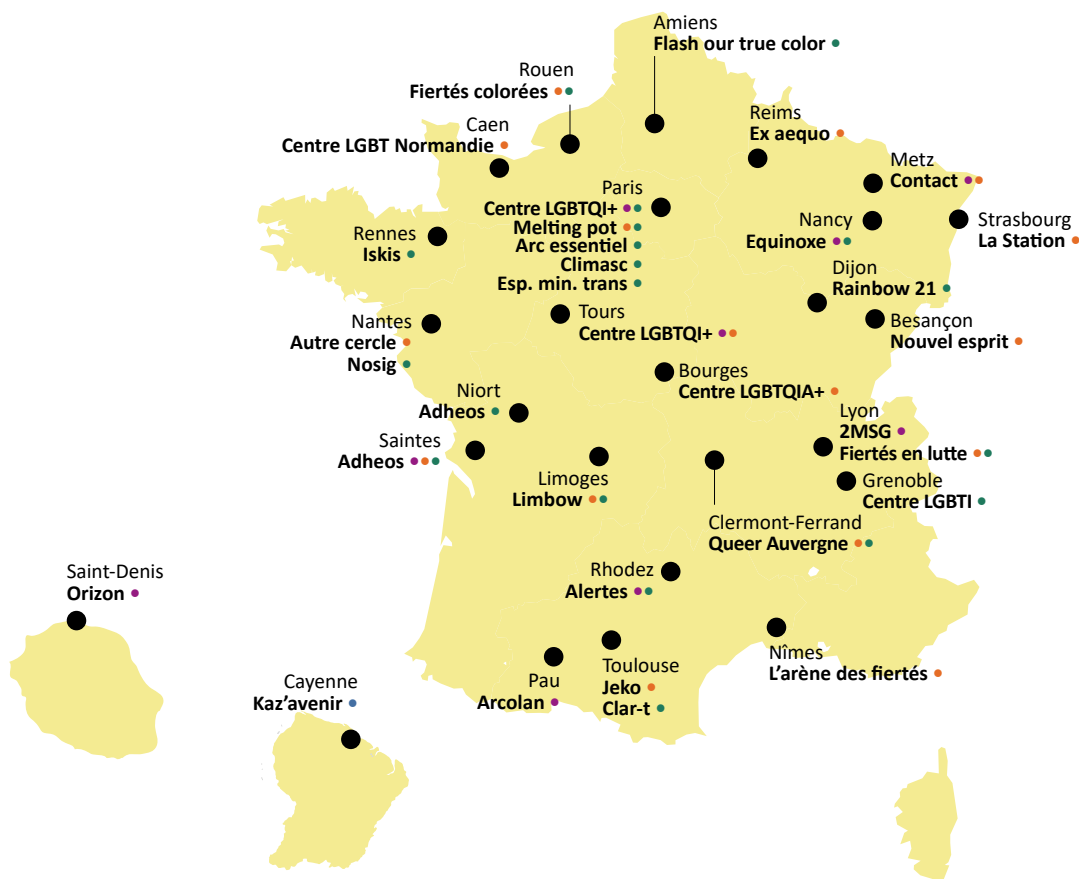
La formation des équipes à la demande d'asile LGBTI+ est en effet cruciale afin de pouvoir bien accueillir ces nouveaux publics en situation de double vulnérabilité. Les intervenant·e·s sociaux·ales en centres d'accueil et d'hébergement pour demandeur·se·s d'asile sont les premiers acteurs dans la constitution des dossiers d'asile, donc les cibles principales de notre offre de formation.

Notre objectif est que les intervenant·e·s sociaux·ales ayant participé à notre formation soient ensuite capables :

- d'adopter une posture d'accueil informée des enjeux liés à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre ;
- de mobiliser les critères légaux et les attentes des instances de l'asile pour mieux accompagner les demandeur·se·s d'asile LGBTI+ à chaque étape de leur procédure (récit, entretien Ofpra, audience CNDA) ;
- de créer un espace de confiance qui favorise la libération de la parole des personnes sur leur vécu et leur vie affective ;
- de préparer les demandeur·se·s d'asile LGBTI+ dans l'expression de leur histoire et la réponse aux questions sensibles ;
- de distinguer les documents de preuve à fournir de ceux qui pourraient desservir les demandeur·se·s d'asile.

2. ASSOCIATIONS LGBTI+ ACCOMPAGNANT DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE LGBTI+

Notre deuxième mission est de partager nos savoirs et nos expériences avec les associations et collectifs LGBTI+ partout en France qui, comme nous, s'efforcent d'accompagner au mieux les demandeur·se·s d'asile.



Associations et structures LGBTI+ formées en 2021 (en bleu), 2022 (en mauve),
2023 (en orange) et 2024 (en vert).

En 2024, nous avons donc organisé deux parcours de formation en ligne à destination de bénévoles d'associations LGBTI+. Une trentaine de bénévoles d'associations LGBTI+ a été formée (plus de 80 personnes formées depuis le début de notre activité de formation). Ce parcours est destiné aux débutant·e·s dans la demande d'asile LGBTI+, qui reprend les bases de la procédure d'asile, l'écriture d'un récit, la préparation à l'entretien Ofpra et à l'audience à la CNDA.

Afin de préserver l'accessibilité de ces parcours de formation à destination d'associations ayant peu de moyens financiers tout en faisant évoluer la gratuité

totale afin de nous permettre de reproduire ce parcours plusieurs fois par an, nous avons expérimenté en ajustant notre politique budgétaire. Nous avons adopté un tarif adaptable, flexible, qui nous permet de rémunérer l'association tout en proposant des réductions ou exemptions financières pour les associations qui le demandent. Il est à noter que certain·e·s salarié·e·s de ces associations ont aussi participé à ces formations, grâce au soutien des fonds exceptionnels accordés aux centres LGBTI+. Grâce aux subventions publiques et privées, nous espérons pouvoir continuer à proposer un parcours 100 % gratuit réservé aux bénévoles au moins une fois par an.

La demande est importante de la part de ces bénévoles qui n'ont bien souvent aucune formation initiale en droit d'asile, mais sont pourtant des relais essentiels de l'accès au droit des demandeur·se·s d'asile LGBTI+, en particulier depuis la généralisation de l'orientation directive par l'Ofii en région.

3. INTERPRÈTES ET ENTREPRISES PRESTATAIRES D'INTERPRÉTARIAT

Nous avons organisé deux sessions de formation aux interprètes de l'entreprise ISM Interprétariat et formé une vingtaine d'interprètes (77 en tout depuis le début de notre activité de formation). Ce sont des interprètes qui interviennent à l'Ofpra et à la CNDA au quotidien, et qui seront mieux outillé·e·s pour traduire les récits de demandeur·se·s d'asile LGBTI+.

Le contenu de la formation aborde le contexte culturel et les réalités sociales des personnes LGBTI+ dans leur pays d'origine, ainsi que le parcours d'exil et leur vie en France. Ces éléments de contexte, couplés à une connaissance de la terminologie LGBTI+, sont cruciaux pour se repérer et fournir une traduction fidèle. En plus de ces éléments de contexte, l'objectif de ces formations est de déconstruire les préjugés et représentations sur les personnes LGBTI+ afin de garantir la neutralité de sa propre posture. Grâce à des mises en situation et à l'écoute de témoignages, la formation ouvre un espace de réflexion sur les techniques et les bonnes pratiques afin de garantir l'éthique professionnelle de neutralité dans le contexte de la demande d'asile LGBTI+. Nous avons travaillé sur la confidentialité, la mise en confiance, la traduction des détails intimes, la traduction des mots péjoratifs, etc.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Mieux connaître le public et les spécificités des parcours des demandeur·se·s d'asile LGBTI+ pour étoffer son expertise sur les pays et sa langue de traduction.

- Acquérir les réflexes nécessaires face à l'homosexualité, à la transidentité ou à la vie intime et sexuelle des demandeur·se·s d'asile pour proposer une traduction neutre et fidèle.
- Avoir toutes les clés sur la demande d'asile LGBTI+ pour être en conformité avec les attentes de l'Ofpra vis-à-vis des interprètes dans le cadre de l'interprétariat des demandeur·se·s d'asile LGBTI+.

4. PROFESSIONNEL·LE·S DE SANTÉ ET SANTÉ MENTALE, PSYCHOLOGUES, MÉDECINS

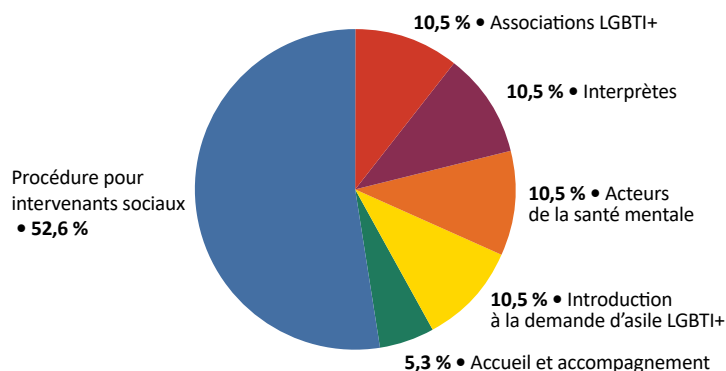
En 2024, trois ateliers de sensibilisation et d'échange de pratiques ont été organisés à destination de professionnels de la santé mentale. L'idée était de transmettre quelques informations sur les réalités des personnes exilées LGBTI+ et d'offrir un espace de dialogue et d'échange aux professionnel·le·s de santé sur leurs difficultés et leur pratique, ainsi que quelques recommandations de la part de notre psychologue.

Parmi les sujets évoqués, nous avons pu échanger sur la terminologie et les bases concernant les réalités LGBTI+ (les transidentités par exemple) ; le contexte des parcours d'exil LGBTI+ et des attentes des institutions de l'asile vis-à-vis des personnes, ainsi que leurs conséquences sur la santé des personnes (résurgence traumatique, haine de soi et homophobie intériorisée, isolement...) ; l'élaboration de certificats médicaux liés à la demande d'asile LGBTI+.

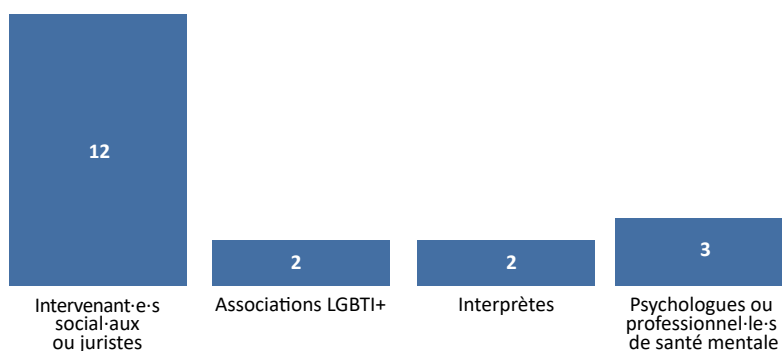
Ces ateliers nous ont également permis de continuer à affiner notre compréhension des réalités professionnelles et besoins de formation des professionnel·le·s de santé mentale. Nous avons compris qu'il existe deux publics distincts ayant des besoins différents :

- des professionnel·le·s ayant besoin d'un partage d'informations et d'une sensibilisation sur le public LGBTI+, n'étant pas familier·e·s de ces questions ;
- des professionnel·le·s plus expérimenté·e·s ayant besoin d'un espace d'échange sur leur pratique avec d'autres professionnel·le·s.

Des formations ont également été proposées à des professionnel·le·s de santé, en partenariat avec Vers Paris sans sida. Nous avons d'ailleurs intégré leur catalogue de formation en 2024 et dans cette perspective, proposons des sensibilisations pour différents centres de santé.



Bilan et vue d'ensemble des formations données



Les publics de nos formations en 2024 (en nombre de sessions)

Huit personnes sont à l'Ardhis plus particulièrement impliquées dans ces actions de formation à destination, et il-elle-s ont offert au pôle Formation 193 heures de leur temps précieux en 2024. Qu'il-elle-s soient ici remercié-e-s.

B. Volontarisme et résistances

Nous notons l'indéniable politique volontariste de certaines structures gestionnaires dans le cadre de marchés publics (hébergement, accompagnement à l'asile...) qui manifestent leur claire volonté de former leurs salarié-e-s à l'accueil et à l'accompagnement des demandeur-se-s d'asile LGBTI+.

Au cours de l'été 2024, le pôle Formation a lancé une vaste campagne de communication à destination de plus de 150 structures d'hébergement réparties dans toute la France. Les retours positifs – un peu plus de 10 % de ces structures – se

traduisent par de nouveaux engagements de formation tout au long de l'année 2025.

En revanche, de nombreuses résistances semblent demeurer. Dans le cadre de la territorialisation de la CNDA, il nous paraît essentiel que les acteurs et actrices appelé·e·s à intervenir en région (Bordeaux, Lyon, Nancy et Toulouse) soient formé·e·s aux particularités de la demande d'asile LGBTI+. Un courrier a été adressé au président de la CNDA fin décembre, demandant quelles garanties la Cour entendait apporter à la formation des juges assesseur·e·s, des rapporteur·e·s, des interprètes (autres que celles et ceux d'ISM Interprétariat). Ce courrier est à ce jour resté sans réponse.

Dans la même perspective, un plaidoyer en faveur de la « Formation des acteurs et actrices de l'asile aux vulnérabilités liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre » a été adressé à la Direction générale des étrangers en France (DGEF).

Force est de constater que les réponses des institutions ne sont pas à la hauteur des enjeux soulevés par cette question. Nous savons les résistances et la lenteur desdites institutions, mais nous ne relâcherons, sur ce dossier comme sur d'autres, ni notre vigilance ni notre détermination.



C. Perspectives

De manière générale, cette année encore, nous voyons confirmée l'ampleur de la demande de formation sur la demande d'asile LGBTI+. Nos formations sont appréciées pour l'interactivité et la diversité des outils pédagogiques, la complémentarité des formateur·trice·s et l'importance accordée à la pratique.

Nous continuerons, au cours de l'année 2025, à proposer régulièrement des parcours de formation pour intervenant·e·s sociaux·ales, en « inter » (avec des participant·e·s de structures différentes) et en « intra » (pour une seule et même structure), ainsi qu'à des interprètes intervenant auprès de demandeur·se·s d'asile LGBTI+.

Notre capacité à proposer des formations gratuites à des acteur·trice·s ayant des moyens limités comme les bénévoles de collectifs et associations LGBTI+ compte parmi nos défis majeurs. Avec l'aide de financeurs, nous espérons pouvoir répondre à la demande en répétant le parcours deux ou trois fois par an.

L'un de nos projets d'avenir pour 2025 reste de développer et proposer une formation sur le droit d'asile LGBT+ à destination des avocat-e-s intervenant à la CNDA. Nous avons commencé ce processus par l'envoi de questionnaires d'analyse de besoins et d'entretiens aux avocat-e-s en droit des étrangers, afin d'évaluer la demande, les besoins et les formats potentiels.

Pour en savoir plus sur le contenu de nos formations, vous pouvez consulter notre site à l'adresse : <https://ardhis.org/formations/>



TÉMOIGNAGE

Je suis Christophe R. Je suis entré à l'Ardhis parce que j'avais très envie de m'impliquer dans une association et de faire des choses extrêmement concrètes pour la communauté LGBTI+.

J'ai d'abord commencé en tant que bénévole accompagnant et on m'a proposé d'intervenir dans les formations et je trouvais que c'était important de transmettre notre savoir et nos compétences à d'autres, mais aussi de trouver des alliés : aller à la rencontre des gens, les former, déconstruire les à-priori et espérer faire des émules...

J'ai d'abord participé aux formations des interprètes. C'était très riche parce qu'on se rencontrait entre différents métiers. De mon côté, j'ai compris quel est le cadre de leur intervention, leurs obligations, leurs limites. Ça me permet de mieux préparer les demandeur-se-s d'asile qui auront affaire à un interprète.

C'est toujours quelque chose de très riche de former d'autres gens, répondre aux questions, être bousculé dans nos acquis, nos réflexes. C'est comme une mise à jour.

Mais c'est un peu compliqué, parce que c'est un engagement bénévole en plus, c'est en semaine, en journée, ce qui demande d'aménager son emploi du temps. Heureusement, je suis intermittent du spectacle, c'est facile pour moi d'aménager mon temps. Ça se fait en visio, mais en tant qu'acteur, je préfère le présentiel, voir les gens...

En plus, les formations de l'Ardhis, ça m'a permis de voyager, et je suis même parti en Guyane, une autre porte d'entrée sur le territoire français, pour y former des travailleurs sociaux...

LE PÔLE SANTÉ-SOCIAL

I. L'ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ

Compte tenu des persécutions vécues dans le pays d'origine, et de leurs répercussions mentales, des violences quasi généralisées sur le parcours migratoire, la précarité lors de la demande d'asile et souvent les nuits à la rue, l'accès à la santé dans sa globalité des personnes accompagnées par l'Ardhis est un enjeu crucial.

A. Accès aux soins

Les problèmes médicaux des usager·e·s de l'association peuvent être de différentes natures.

Tout d'abord, les violences liées aux persécutions subies dans leurs pays d'origine ont parfois entraîné des blessures peu ou mal soignées, ou nécessitant malgré tout un suivi. Pour soigner leurs pathologies, quelle que soit leur gravité, ou pour effectuer certaines actions de prévention, les demandeur·se·s sont souvent en butte, en plus des difficultés rencontrées par la population générale en France dans l'accès aux soins (pénurie de médecins dans certaines spécialités – en médecine générale et en psychiatrie en particulier –, accès à un médecin traitant, dépassements d'honoraires), à leur méconnaissance du fonctionnement du système de santé, à leurs difficultés à rechercher des praticien·ne·s, à leur non-maîtrise du numérique, à la barrière de la langue.

Il peut être par ailleurs nécessaire de faire établir des certificats médicaux attestant de la compatibilité des blessures constatées avec le récit des persécutions subies, l'Ofpra comme la CNDA étant susceptibles de se montrer sensibles à une attestation objective et motivée des blessures rapportées. L'Ardhis s'appuie sur un réseau de praticien·ne·s familier·es des exigences rédactionnelles concernant les certificats médicaux – qu'il·elle·s soient ici remercié·e·s.

Ainsi, le pôle Santé-social et les bénévoles aident les personnes à accéder à des soins en recherchant des praticien·ne·s (médecins, dentistes...) ou en prenant des rendez-vous (dépistage, Prep, TPE), et lorsqu'elles ne disposent pas de droits ouverts à l'assurance maladie, en montant des dossiers de demande de CSS ou d'AME et en les orientant vers les permanences d'accès aux soins de santé (Pass).

Sur les questions de santé, le pôle Santé-social travaille étroitement avec les centres médicaux sociaux parisiens (CMS) qui permettent aux personnes primo-arrivantes sans couverture médicale de bénéficier d'un bilan global (Cegidd, vaccination, psy).

B.Actions de prévention en santé sexuelle

Les actions de prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et des infections sexuellement transmissibles (IST) sont également très importantes. En effet, les publics de l'Ardhis n'ont pas toujours pu accéder aux moyens de protection nécessaires et ont donc pu avoir ou se voir imposer des rapports sexuels non protégés dans leurs pays d'origine. De même, leur arrivée en France s'accompagne parfois d'une exposition inédite ou plus importante aux risques de transmission d'IST et de MST du fait d'une plus grande facilité à trouver des partenaires, ou de rapports sexuels transactionnels non protégés, du fait de la grande précarité imposée aux demandeurs et demandeuses d'asile.

L'association Aremedia est le partenaire privilégié de l'Ardhis depuis 2017. L'Ardhis échange également régulièrement avec Vers Paris sans sida.

Les actions de dépistage menées en partenariat avec Aremedia ont lieu pendant la permanence hebdomadaire et, depuis cette année, pendant les « Dimanches en famille », temps conviviaux organisés une fois par mois. L'objectif est de profiter de la venue des bénéficiaires à l'association pour leur proposer un dépistage ainsi qu'un entretien avec un médecin et réduire le délai d'accès des personnes arrivées sur le territoire à des actions de dépistage et de prévention contre les IST et MST. L'association porte une vision de la santé globale, c'est-à-dire qui tient compte de l'ensemble des facteurs qui affectent la santé et est donc en ce sens une alliée précieuse pour l'accompagnement et l'orientation des personnes dans la complexité du système de soins en France.

Trente-quatre actions de dépistage ont été menées avec Aremedia entre janvier et décembre 2024, soit près de trois fois plus que l'année dernière. Ces actions se sont matérialisées par des entretiens avec 409 personnes parmi lesquelles 394 ont été dépistées. Environ 12 personnes sont dépistées à chaque session. Parmi elles, 20 % sont des personnes qui réalisent leur premier dépistage, ce qui illustre l'intérêt de l'action.

Les personnes accompagnées par le pôle Santé-social sont aussi fréquemment orientées vers l'action de dépistage d'Aremedia qui a lieu le mardi soir à l'hôpital Fernand-Widal.

À ces actions de dépistage s'ajoutent des actions de prévention par la diffusion de messages en plusieurs langues lors des permanences, sur les canaux de communication de l'association et lors des activités conviviales.

C. Prise en charge de la santé psychique

Depuis septembre 2021, l'Ardhis compte une psychologue à temps partiel (40 %). En décembre 2023, elle a accueilli une psychologue stagiaire en fin de formation à temps partiel également (40 %) pendant six mois.

L'accueil de personnes LGBTI+ persécutées dans leur pays d'origine, qui ont parfois intériorisé l'homophobie dont elles ont été victimes, les traumatismes vécus sur le parcours de l'exil, les nombreuses violences – souvent à caractère sexuel –, qu'elles ont vécues, y compris sur le territoire français, la précarité de leur situation, l'attente et l'incertitude en tant que demandeuses d'asile qui se poursuit parfois une fois réfugiées, rend cette prise en charge spécifique nécessaire. Si les psychologues s'appuient sur de nombreux partenariats, leur présence au sein de l'association et leur spécialisation sur la clinique de l'exil et du trauma, et sur les questions LGBTI+ sont précieuses pour accélérer la prise en charge des personnes reçues à l'Ardhis, même comme passerelle vers des dispositifs de droit commun.

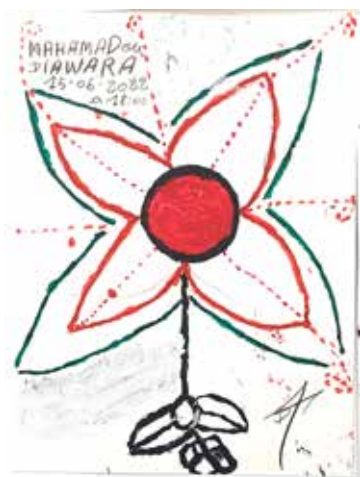
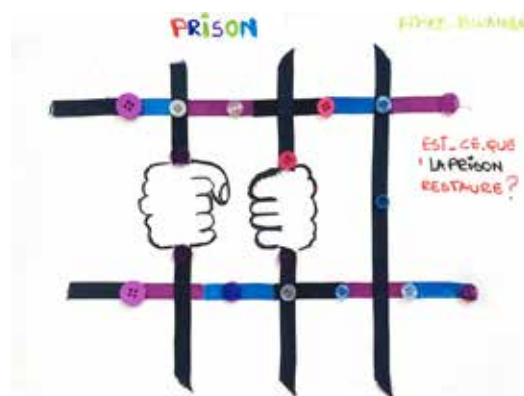
Durant l'année 2024, ces deux psychologues ont été secondées par six stagiaires psychologues. L'équipe de psychologues propose des rendez-vous individuels pour des thérapies courtes ou d'orientations vers d'autres structures. En 2024, 485 séances d'entretien psychologique ont été proposées.

En parallèle, les psychologues ou les stagiaires qu'elles encadrent proposent aussi des activités de groupe comme les ateliers à médiations thérapeutiques hebdomadaires (yoga, cuisine, arts plastiques, jeux de société, danse et théâtre). En 2024, 38 ateliers ont eu lieu à la Bulle. On compte 1 084 participations accumulées, avec 28,53 personnes en moyenne par atelier.



En octobre 2024, les bénéficiaires et les psychologues ont organisé une exposition intitulée « Fierté en exil : l'art pour défendre la liberté » à la Bulle, exposant 200 dessins et peintures réalisés dans les ateliers d'arts plastiques.

Nos psychologues et stagiaires travaillent en étroite collaboration avec le Comede, le Centre Minkowska, le Centre Primo Levi, Parcours d'exil. L'objectif est de construire un savoir spécifique sur les questions croisées d'exil et LGBTI+. En outre, un groupe d'échange de pratique et des réunions avec des associations partenaires comme le Comede ont été organisés par les psychologues de l'Ardhis.



II. PROBLÉMATIQUES SOCIALES

Les demandeur·se·s d'asile et les réfugié·e·s se trouvent généralement dans une situation sociale très difficile. Rappelons que les demandeur·se·s d'asile doivent attendre six mois avant de pouvoir demander une autorisation de travail et que les conditions d'accès au marché de l'emploi sont telles que le droit au travail n'est pas effectif. Les demandeur·se·s d'asile sont de fait privé·e·s du droit de travailler. Dès lors, il·elle·s sont supposé·e·s ne subvenir à leurs besoins qu'avec l'aide de l'État. Or le montant de l'allocation pour demandeur·se d'asile (Ada) – que tou·te·s ne perçoivent d'ailleurs pas – ne dépasse jamais les 14,20 € quotidiens par personne et elle tombe à 6,80 € en cas d'hébergement. En outre, cette allocation ne commence à être versée que très tardivement – plus de quarante jours après avoir initié leurs démarches (le passage au Guda). Qui plus est, elle est fréquemment interrompue du fait des dysfonctionnements de l'Ofii ou d'appréciations erronées des situations individuelles. Enfin, elle peut parfois être suspendue en cas de rejet de la demande d'asile par l'Ofpra et tant que le recours n'a pas été enregistré à la CNDA, et elle s'interrompt définitivement sitôt achevée la procédure de demande d'asile, quelle qu'en soit l'issue.

Il est évident que cette allocation ne permet pas aux demandeur·se·s d'asile d'accéder à un logement décent dans le parc privé, et l'État ne remplit pas sa mission de mise à l'abri et d'hébergement des demandeur·se·s d'asile par manque de volonté politique : moins de la moitié des demandeur·se·s d'asile se voient proposer un hébergement par l'État, et les hommes seuls, majoritaires parmi le public accompagné par l'association, ne sont pas prioritaires. Celles et ceux qui sont toutefois accueilli·e·s dans les structures d'hébergement sont parfois confronté·e·s à des espaces très détériorés, voire insalubres. Du fait de capacités d'accueil insuffisantes, un très grand nombre – sinon le plus grand nombre – est donc exposé aux marchand·e·s de sommeil, à la promiscuité de chambres sur-occupées, à l'accumulation de dettes liées à une sous-ou colocation, à la solidarité relative d'une communauté à laquelle il faut dissimuler les raisons du départ du pays. Un nombre non négligeable de demandeur·se·s d'asile et de réfugié·e·s sont à la rue, soit parce qu'il·elle·s ne parviennent pas à trouver d'hébergement ou l'argent nécessaire au paiement d'un loyer, soit parce que leur orientation sexuelle ou leur expression de genre a été « découverte » par leurs hébergeur·se·s, entraînant leur expulsion.

Les difficultés financières sont également liées aux moyens de transport. Il faut en effet compter trois mois après le passage en Guda pour qu'un·e demandeur·se d'asile bénéficie de la protection universelle maladie (Puma) et de la complémentaire santé solidaire (CSS, qui a succédé à la CMU-C). Or le plein bénéfice de la solidarité transport, qui dans la région parisienne permet une réduction de 75 % du coût de l'abonnement mensuel (de base à 88,80 €), est conditionné par l'obtention de la Puma et de la

CSS sans participation... Les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) peuvent eux aussi prétendre à une réduction – moins importante – de leur abonnement (50 %). Qu'il·elle·s bénéficient d'une réduction ou non, qu'il·elle·s perçoivent l'Ada ou non, les demandeur·se·s d'asile demeurent contraint·e·s à de nombreux déplacements dans le cadre de leurs démarches administratives, et il n'est pas rare qu'il·elle·s cumulent les amendes sans espérer pouvoir bénéficier de l'indulgence de la RATP ou de la SNCF – pour ne citer que les sociétés parisiennes de transport.

Contrairement à ce que la communication du gouvernement continue de laisser entendre et aux fake news propagées par les malhonnêtes opposants à la demande d'asile, la situation sociale des demandeur·se·s d'asile est extrêmement précaire et n'a donc bénéficié d'aucune embellie. Peinant parfois à instaurer un rapport de force dans un contexte de défiance de la population à l'égard de la demande d'asile, les associations et les organismes privés continuent donc à devoir pallier l'inefficacité voire la duplicité des pouvoirs publics sur les aspects sociaux comme sur d'autres.

III. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION

En 2024, dans le même esprit qu'en 2023, l'accompagnement social a été considéré comme une priorité au sein de l'Ardhis. L'association a décidé de recruter une coordinatrice en CDI à temps partiel en d'août 2024. Cette décision a été prise en raison de la nécessité de structurer davantage le fonctionnement du pôle social. D'août 2024 à janvier 2025, le pôle social a donc pu compter sur la présence des deux salariées : l'intervenante sociale, en poste depuis janvier 2024, et la nouvelle coordinatrice du pôle social. Leur intervention a permis tout au long de l'année 2024 de répondre à une forte demande des bénévoles souvent démuni·e·s face aux problématiques sociales rencontrées par les personnes. Tout comme l'année 2023, nous avons pu relever un besoin fort en accompagnement social pour les personnes réfugiées. En 2024, la direction interrégionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) a soutenu un projet d'accompagnement global des personnes réfugiées LGBTI+ en faveur de leur insertion sociale.

Les ateliers collectifs portant sur l'accès aux droits sociaux et aux différentes démarches administratives qui s'y rattachent, notamment pour les personnes réfugiées, ont été

renforcés. Les ateliers ont lieu à la Bulle. L'atelier sur les démarches après l'obtention du statut de réfugié-e, s'est déroulé en français et anglais le 28 octobre 2024 et le 13 novembre 2024 ; le deuxième atelier, qui portait sur l'accès aux soins, les allocations et les droits sociaux, également dispensé en français et anglais, a eu lieu les 25 novembre 2024 et 9 décembre 2024.

Dédiées en priorité à l'accompagnement de personnes ne bénéficiant d'aucun suivi social par ailleurs, l'intervenante sociale et la coordinatrice ont pu accompagner un total de 120 nouvelles personnes (59 demandeur-se-s d'asile, 38 réfugié-e-s et 20 personnes débouté-e-s, deux personnes n'ayant entrepris aucune démarche) en 2024, qui s'ajoutent à la file active accompagnée depuis 2022-2023. Parmi ces personnes, on compte deux tiers d'hommes pour un tiers de femmes (dont trois femmes trans) dont la moyenne d'âge tourne autour de 32 ans, originaires de 31 pays différents.

IV. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À L'ARDHIS

L'équipe sociale a permis de réaliser des signalements au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), aux services de l'Ofii et à des associations partenaires pour l'hébergement. Elle a également pu effectuer des démarches liées aux soins, telles que des demandes d'ouverture des droits à la CSS ou à l'AME. Elle a accompagné des personnes, récemment reconnues bénéficiaires d'une protection internationale ou régularisées, dans leurs premières démarches et vers l'accès à un hébergement, à un logement, à des aides sociales ou à un emploi. Tout au long de l'année 2024, des efforts conséquents ont été fournis afin de renforcer le réseau de partenaires de l'Ardhis sur l'ensemble des droits sociaux.

A. L'hébergement

L'outil principal pour la recherche d'hébergement reste le signalement au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Plusieurs partenariats noués ont facilité la mise en lien avec certaines structures spécialisées, notamment l'Escale (un dispositif de l'association Basiliade destiné aux jeunes LGBTI+ entre 18 et 35 ans), ou encore le Refuge qui dispose de places au SIAO pour les personnes LGBTI+ entre 18 et

25 ans. Les synergies avec les autres associations de la Bulle, notamment en matière d'hébergement avec l'association Wassla et le Flirt – Front Transfem, ont continué en 2024. La mise en commun des réseaux, des ressources et des compétences est précieuse et permet d'élargir les modes d'action de l'association. Par exemple, il n'est pas rare que le Flirt sollicite l'Ardhis pour porter des demandes SIAO pour des femmes trans en situation de rue ou en squat, ou que l'Ardhis sollicite le Flirt pour des mises à l'abri ponctuelles. Le lien tissé avec le Fonds d'action sociale trans (Fast) a permis d'héberger des femmes trans dans des hôtels (pour des durées allant jusqu'à trois mois) ou de faire des mises à l'abri ponctuelles.

Un réseau d'entraide s'est constitué autour de différentes associations et collectifs franciliens spécialisés, dans un objectif de partage de données et d'expérience sur la question de l'hébergement des personnes LGBTI+. Le travail de réflexion avec différentes associations LGBTI+ franciliennes sur les stratégies communes et le plaidoyer autour des spécificités de l'accueil du public LGBTI+ exilé piloté par la FAS s'est poursuivi en 2024 et va continuer en 2025.

En dehors du SIAO, la collaboration avec Jesuit Refugee Service (JRS), qui coordonne un réseau d'hébergement solidaire, s'est poursuivie. En 2024, deux personnes en demande d'asile ont ainsi pu être hébergées pendant huit mois ; plusieurs sont sur liste d'attente. Deux personnes réfugiées accompagnées par l'Ardhis ont également pu être hébergées dans des familles via l'association Réfugiés Bienvenue. Des liens avec la Halte Femme (Samusocial) ont également permis d'héberger quelques personnes accompagnées par notre association.

Le référent vulnérabilités de la direction territoriale de Montrouge a pris contact avec l'association et une rencontre a eu lieu le 13 janvier 2025 pour améliorer la prise en compte des vulnérabilités des personnes exilées LGBTI+. Ce partenariat reste à consolider, mais l'Ardhis se réjouit que la nomination de ces référent·e·s, annoncée de longue date dans le plan vulnérabilités (piloté par la direction générale des étrangers en France et l'Ofii), se traduise enfin dans les faits.

B. Le logement

La recherche de logement pour les personnes réfugiées sans ressources se fait principalement via le SIAO et à la marge par la demande de logement social. En matière de logement, il est également pertinent de spécifier que la coordinatrice a rencontré les référent·e·s d'AGIR 75 et 92, un dispositif d'accompagnement des réfugié·e·s bénéficiaires d'une protection internationale vers l'emploi et le logement piloté par France Terre d'asile.

C. Les droits sociaux

1. DOMICILIATION

La domiciliation est un préalable pour faire valoir ses droits et prestations sociales. Pendant la demande d'asile, les personnes bénéficient d'une domiciliation au sein de la Spada, mais une fois réfugiées ou déboutées, elles n'en bénéficient plus et se retrouvent fréquemment en rupture de droits. En effet, en Île-de-France, les organismes publics censés remplir cette mission fondamentale (les centres communaux d'action sociale, ou CCAS) sont sous-dotés par rapport aux besoins réels en domiciliation. Cela entraîne régulièrement des refus de domiciliation, notamment pour les personnes ne disposant pas de droit au séjour, ce qui constitue une pratique illégale ou bien un défaut d'accompagnement qui peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes. Ainsi, l'État délègue cette mission à des associations agréées qui sont plus de 150 en Île-de-France. L'équipe sociale a donc orienté les personnes vers plusieurs associations parisiennes, parmi lesquelles la Croix-Rouge (unité du IV^e arrondissement) pour tout public et le ESI Agora pour les personnes en situation irrégulière. L'association Acceptess-T dispose aussi d'un agrément et a permis de débloquent des situations en lien avec la domiciliation pour certaines femmes trans accompagnées par l'Ardhis.

2. AIDE AU TRANSPORT

En attendant que les demandeur-se-s d'asile bénéficient du dispositif de solidarité transport, l'Ardhis prend en charge le financement des billets de train, des abonnements RATP ou des tickets de transport pour les usager-e-s les plus en difficulté. Une note explicative a été rédigée par le trésorier pour encadrer ces dépenses. Le pôle Santé-social est régulièrement amené à assister les personnes dans leurs démarches pour obtenir la réduction solidarité transport.

3. INSERTION PROFESSIONNELLE

Le but des partenariats est d'orienter les personnes vers des programmes ou associations qui travaillent dans l'insertion professionnelle des réfugié-e-s, outre les structures de droit commun telles que France travail (anciennement Pôle Emploi) ou la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.

Ainsi, en 2024, quatre personnes ont pu bénéficier du parcours Entrée dans l'emploi (PEE) pour réfugié·e·s de l'association Aurore. Cinq personnes ont pu être orientées et suivies par BimBamJob, une entreprise sociale et solidaire qui propose des parcours d'accompagnement professionnels pendant 12 mois. Trois personnes ont pu bénéficier du programme Kodiko qui met en lien des salarié·e·s d'entreprise avec des personnes réfugiées afin d'être accompagnées dans la recherche d'emploi.

D. Des dysfonctionnements qui pèsent sur l'accès aux droits des personnes accompagnées

La précarité dans laquelle sont tenues les personnes en demande d'asile, réfugiées ou déboutées est très régulièrement aggravée par des mauvaises pratiques, voire des pratiques illégales des administrations. De nombreuses Spada ne parviennent pas à remplir leurs obligations. Ainsi, le pôle Santé-social est fréquemment sollicité pour des démarches qui relèvent pourtant de leur cahier des charges. C'est le cas notamment du renouvellement de l'attestation de demande d'asile (ATDA) ou de l'attestation de domiciliation – le non-renouvellement de cette dernière ayant parfois pour prétexte l'imminence de la décision de l'Ofpra.

Le positionnement du pôle Santé-social vis-à-vis des Spada est de faire le lien et de pousser les opérateurs à remplir leurs missions tout en prenant en charge les urgences si nécessaire. Autre problématique importante, les délais de délivrance des actes d'état civil par l'Ofpra (nécessaires à l'établissement de la carte de résident de 10 ans) qui s'élevaient en moyenne à un an en 2024. Les conséquences pour les bénéficiaires de la protection internationale sont catastrophiques dès lors qu'il·elle·s ne peuvent se voir établir un numéro définitif de sécurité sociale, ce qui complique l'accès aux prestations sociales. De manière générale, les organismes sociaux méconnaissent parfois la situation spécifique des réfugié·e·s ce qui peut ralentir ou bloquer leurs démarches d'accès aux droits (par exemple, un numéro de sécurité sociale définitif est requis pour avoir un compte en ligne CAF). En conséquence, de nombreuses personnes se voient obligées de se maintenir dans les structures d'hébergement pour personnes en demande d'asile alors qu'elles relèvent du droit commun.

La dématérialisation de la quasi-totalité des démarches préfectorales sur le site Anef pose de nombreux problèmes, notamment pour le renouvellement des attestations de prolongation d'instruction-API (document qui atteste de la régularité du séjour des

personnes réfugiées en attendant la délivrance de leur carte de résident). En effet, les préfectures ne répondent pas aux sollicitations et les délais de renouvellement ne sont pas respectés. Ces dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences importantes pour les personnes qui peuvent se voir menacées de licenciement, refuser une embauche par les employeurs alors même qu'elles disposent d'un droit de travailler, ou qui, lors d'un contrôle d'identité, ne disposent pas d'un document d'identité valable. Une vingtaine de personnes ont été accompagnées par le pôle social pour le renouvellement de l'API et la prise de contact avec les préfectures. Pour cinq personnes, l'équipe sociale a dû recourir à l'appui d'un·e avocat·e afin de débloquent la situation. La défenseure des droits a également été saisie pour pouvoir répertorier ces situations de blocage. De manière générale, la communication avec les administrations (préfectures, Ofii) et leur accès sont particulièrement difficiles, ce qui ajoute des délais supplémentaires à certaines démarches.

PÔLE COMMUNICATION ET INFORMATION

Alors que le contexte politique se dégrade de mois en mois, rendre visibles nos actions, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Ardhis, pour mieux nous faire connaître et mobiliser, est un enjeu crucial.

I. LES OUTILS INTERNES DE COMMUNICATION

Échanges incessants sur les groupes WhatsApp de l'association ; carence – parfois – de la communication relative aux décisions prises dans les différentes instances... Il n'est pas toujours facile de trouver le juste équilibre, de jauger la quantité d'informations à transmettre ou encore de mobiliser les outils les plus adaptés...

A. Les groupes WhatsApp et les courriels

WhatsApp reste un outil largement employé à l'Ardhis, aussi bien entre bénévoles qu'auprès des usager·e·s. Des groupes généraux d'information permettent aux demandeur·se·s d'asile d'être tenus informé·e·s des activités au fur et à mesure qu'elles sont proposées, d'échanger entre eux·elles, ou de poser des questions relatives à leur situation. D'autres groupes, plus thématiques, sont destinés aux personnes plus particulièrement inscrites à certaines activités – les ateliers de langue (voir «B. Cours de français», page 52) ou les ateliers de médiation thérapeutique (voir «C. Prise en charge de la santé psychique», page 126) par exemple.

Les groupes WhatsApp d'échanges entre bénévoles sont l'indéniable lieu d'une sursollicitation et peuvent donc être un facteur d'épuisement : les questions posées, les articles de presse partagés, les sollicitations y sont légion (voir «Le risque de burn-out bénévole», page 114). De surcroît, ces groupes WhatsApp destinés aux bénévoles ne conviennent guère à la pérennisation des informations et il est difficile de retrouver, dans le méandre des sujets abordés, certaines réponses – quand bien même elles ont été apportées de nombreuses fois. D'autres pistes logicielles ont été évoquées, dans l'espoir de mieux structurer les échanges, mais WhatsApp présente toutefois l'intérêt d'être également l'outil privilégié par les demandeur·se·s d'asile.

La Charte des usages numériques, qui entend proposer un cadre aux échanges, pour indispensable qu'elle soit, n'est pas toujours respectée. Des efforts devront être entrepris pour limiter les effets négatifs de ces nombreux groupes WhatsApp par ailleurs indispensables.

Les informations importantes sont généralement également partagées par mail, par le truchement de plusieurs listes de diffusion. Force est de constater que les usages semblent avoir changé et que les mails ne constituent plus le meilleur moyen de transmettre des informations aux bénévoles de l'Ardhis.

B. Le Tout sur Tout et le drive commun

Un site web interne, le « Tout sur Tout », pensé pour consolider les ressources documentaires, est disponible. Après avoir été longtemps suspendu, son développement et son emploi semblent reprendre peu à peu – il est vrai que son existence est fréquemment rappelée dans les échanges sur WhatsApp.

Il recense les ressources de l'association présentes sur un drive commun, mais ce vade-mecum propose aussi des rappels de procédure (« Comment envoyer un fax à la CNDA », « Comment se passe l'échange de permis de conduire » par exemple) ainsi que de précieux contacts (ceux de nos médecins alliés par exemple).

La plupart des ressources de l'association sont également disponibles sur un drive commun qui permet à la fois de stocker de l'information, mais également d'élaborer collectivement des outils ou documents de travail divers. Les droits d'accès aux différents dossiers varient selon l'investissement dans certains groupes de travail, selon son statut d'administrateur·trice ou non, et le degré d'autonomie des bénévoles.

C. Limites actuelles et ambitions

Force est de constater que l'information traitée au sein de conseil d'administration ou du bureau Asile peine largement à se diffuser dans des temps raisonnables auprès de l'ensemble des bénévoles. Nous nous efforçons de porter à la connaissance de l'ensemble des bénévoles les communiqués de presse (voir « *Liste des communiqués de presse publiés en 2024* », page 145) et les tribunes interassociatives signées, mais nous peinons à aller au-delà.

Cela s'explique bien sûr par la charge de travail qui pèse déjà sur les membres du conseil d'administration, ceux du bureau de l'association et ceux du bureau Asile – il s'agit parfois des mêmes personnes. Mais cette faiblesse de la communication interne – notamment descendante – repose également sur l'idée un peu paresseuse que, de toute évidence, compte tenu de la multiplicité des places qu'occupent les membres de ces deux instances, l'information finira bien par circuler par capillarité. Et c'est ce qui se produit en effet, mais l'on ne peut s'en contenter, de même que l'on ne peut se satisfaire de la possibilité offerte aux bénévoles de l'association d'assister aux réunions du conseil d'administration sans, dans le même temps, les tenir clairement informés des dates et ordres du jour.

En décembre 2024, la coprésidence a rédigé un long mail recensant et développant les sujets d'actualité qui avaient animé les différentes instances, les enjeux politiques et financiers, ainsi que les mobilisations à venir. Sans doute cet exercice pourrait-il à l'avenir s'institutionnaliser, à un rythme trimestriel pour commencer. Des réunions d'information pourraient également être organisées ponctuellement.

II. LA VISIBILITÉ DE L'ASSOCIATION

Si notre association suscite l'intérêt constant de ses usager-e-s auprès desquels elle semble d'ailleurs plutôt bien identifiée, il est indéniable que nos cibles de communication, au-delà de nos usager-e-s donc, relève de la niche : nous sommes au croisement des questions de l'asile et des questions LGBTI+. Cette année, nous avons tenté de rationaliser un peu nos actions de communication en anticipant les différentes journées internationales et autres événements anticipables, et ainsi en menant une réflexion en termes de « campagnes ».

A. Les outils de communication et les réseaux sociaux

L'Ardhis s'est mobilisée davantage, cette année, sur la lettre d'information et le compte Instagram.

1. LA LETTRE D'INFORMATION

Depuis un an, l'Ardhis s'est efforcée de relancer sa politique de publication de lettres d'information. Cet outil est important, tout à la fois pour tenir informé nos adhérent·e·s et sympathisant·e·s des actions menées – lesquelles réclament d'ailleurs parfois la mobilisation du plus grand nombre –, mais aussi pour accroître le sentiment d'appartenance à un collectif.

Ce sont généralement plus de 2 000 mails qui sont envoyés à chaque édition, avec un taux de désinscription très faible – moins de 1 % et un taux de lecture plus que correct – à quelques exceptions près, plus de 60 %.

Nous tâchons d'y recenser, outre les actions politiques en cours, les activités menées avec ou grâce aux usager·e·s de l'association.

Depuis avril 2024, trois lettres d'informations ont été adressées. Elles ont abordé un certain nombre de contenus très politiques : nouvelle loi Asile et Immigration, Pacte européen sur la migration et l'asile (voir «3. Perspectives européennes», page 157), situation en Géorgie (voir «La Géorgie, au pas de la Russie, demeure sur la liste des pays d'origine dits sûrs», page 164)... Elles ont également été l'occasion d'évoquer des activités festives (sortie en Normandie, organisation de la « Marmite arc-en-ciel »).

Enfin, la lettre d'information est également utile, car elle nous permet de sensibiliser nos adhérent·e·s et allié·e·s à l'importance de l'aide financière qu'il·elle·s peuvent nous apporter, notamment sur des actions ponctuelles parfois difficiles à financer.

2. LE SITE INTERNET

Le site web de l'Ardhis (www.ardhis.org) est pensé comme le lieu des informations publiques pérennes. Y sont accessibles des ressources (rapports d'activités des années précédentes, productions écrites, carte des associations européennes LGBTI+, catalogue de nos formations...).

Nos communiqués de presse y sont également publiés. Ils sont par ailleurs tous accessibles depuis un onglet particulier (« Communiqués de presse ») et font l'objet depuis cette année d'une table des matières (voir www.ardhis.org).

3. FACEBOOK

Le compte Facebook compte, en mars 2025, 5 275 abonnés, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière. De façon générale, le nombre d'abonnés à notre page ne cesse de progresser depuis plusieurs années consécutives.

Les deux tranches d'âges les plus représentées sont – et de loin – les 25-34 ans et les 35-44 ans, ce qui correspond aux tendances observées sur Facebook, généralement déserté par les plus jeunes.

Les personnes originaires de France représentent environ 80 % des abonnés à la page, suivis (de très loin) des personnes résidant en Algérie (environ 2 %). Signe des temps, nous notons 53 personnes vivant aux États-Unis.

Faute de temps et de disponibilité bénévole, nous n'avons pas pu développer de véritable politique de communication pour cette plateforme. Si nous faisons l'effort d'y proposer des visuels originaux, nous nous contentons le plus souvent – il faut bien l'admettre – d'y relayer, en les adaptant, nos communautés de presse et nos appels à mobilisation. Exception notable et récente, la publication du témoignage d'un jeune homme géorgien sur la situation actuelle pour les personnes LGBTI+ en Géorgie, ainsi que de quelques photos de notre manifestation devant l'Ofpra pour réclamer la suppression de la Géorgie de la liste des pays d'origine dits « sûrs » (voir «*La Géorgie, au pas de la Russie, demeure sur la liste des pays d'origine dits sûrs*», page 164), et, au mois de décembre 2024, d'une campagne Vrai ou Faux (voir «*B. Des essais de fonctionnement en campagnes*», page 142).

Enfin, nos interactions avec nos allié·e·s potentiel·le·s sur ce média restent très limitées, ce qui réduit vraisemblablement, en retour, notre visibilité.



4. INSTAGRAM

En 2024, l'Ardhis a investi davantage son compte Instagram @ardhislgbt créé en 2019 pendant le festival des Solidays.

Le réseau social est devenu depuis quelques années un incontournable de la communication associative et interassociative permettant d'atteindre un large public et d'accroître la visibilité des actions et des messages.

Allié indispensable de toute action de plaidoyer, le compte instagram de l'Ardhis a beaucoup été utilisé pour publier des communiqués, des tribunes interassociatives ou des campagnes thématiques afin de sensibiliser le grand public aux enjeux rencontrés par les personnes LGBTQI+ exilées.

Le compte instagram a aussi pu être utilisé comme moyen d'informer sur les actions, mobilisations et actualités de l'association ou encore relayer le traditionnel appel à dons de fin d'année

Au cours de l'année, l'Ardhis a constaté une augmentation significative de l'engagement sur Instagram : en février 2024, il comptait 2018 abonné-e-s contre près de 3100 en février 2025, soit une augmentation de 53 %. Cela est dû principalement à une volonté de l'association d'investir davantage ce média que par le passé. Une plus grande régularité des publications ainsi que plus d'interactions via des publications partagées ou le partage de contenus avec d'autres comptes ont permis d'augmenter largement la visibilité de notre compte instagram.

Les conséquences de cette plus grande visibilité sur les réseaux sociaux est l'augmentation logique de sollicitations qui nous arrivent par ce biais : qu'il s'agisse de demande de conseils, d'accompagnement ou de collaborations, nos capacités pour y répondre ne sont pas toujours constantes et constituent une limite qui devra faire l'objet d'une attention particulière en 2025.

5. X, CHRONIQUE D'UNE FIN ANNONCÉE

Il est inutile de revenir, ici, sur l'origine de notre volonté de quitter ce réseau social, parce qu'elle est commune à toutes les structures et associations confrontées aux effets délétères des positionnements et expressions publiques de son propriétaire.

Au mois de mars, l'Ardhis a investi le réseau BlueSky (@ardhis.bsky.social). Nos débuts y sont plus que modestes faute d'avoir pu, pour l'heure, avoir conçu une stratégie de communication dédiée.



6. LA CHAÎNE YOUTUBE

Une chaîne YouTube a été créée en 2024 (<https://www.youtube.com/@Ardhis-ressourcesvideo>) afin de mettre en ligne nos potentielles productions audiovisuelles.

Pour l'heure, y sont accessibles les différentes interventions de la journée d'études « Exils LGBTI+ » du 13 mai 2024.

B.Des essais de fonctionnement en campagnes

En 2024, les réflexions autour de l'activité de plaidoyer de l'association ont évolué vers des propositions nouvelles pour sensibiliser le grand public.

Le climat politique, notamment autour des élections européennes et législatives à l'été 2024 ainsi qu'en anticipation des échéances électorales de 2026 et 2027, a largement motivé cette réflexion.

Sensibiliser au-delà des cercles de personnes déjà convaincues et déconstruire des idées reçues autour des réalités des personnes exilées nous a paru particulièrement important à l'heure où l'information circule très rapidement, sans toujours les vérifications nécessaires, et où les narratifs de l'extrême droite prennent un espace médiatique et politique grandissant.

Une première campagne de sensibilisation a été expérimentée à la fin de l'année 2024 à l'occasion de la Journée internationale des droits des personnes migrantes du 18 décembre.

Dans l'esprit d'un calendrier de l'avent, du 1^{er} au 18 décembre, l'Ardhis a produit un post par jour sur instagram, sur Facebook et sur son site internet dans le but de déconstruire quelques préjugés sur les personnes LGBTI+ étrangères.

De la suppression de la liste des pays d'origine « sûrs » aux OQTF, en passant par le droit au séjour des conjoint·e·s étranger·e·s, les thématiques abordées ont couvert nos axes principaux de plaidoyer (voir « *Plaidoyer et revendications* », page <GA>).

Sur les réseaux sociaux, ces publications ont suscité beaucoup d'interactions et de partages, accroissant notablement la visibilité de notre compte instagram.

C. La production de documents

1. NOUVEAU PACTE EUROPÉEN ASILE ET IMMIGRATION : L'ANALYSE DE L'ARDHIS (JUIN 2024)

À l'occasion de la Journée internationale pour les droits des personnes réfugiées, l'Ardhis a publié le 20 juin 2024 son *Analyse du Pacte européen sur l'asile et l'immigration*, et de ses conséquences spécifiques sur les droits des personnes LGBTI+ aux frontières ¹¹.

Ce document est le fruit d'un travail d'analyse des textes européens au prisme des spécificités des personnes LGBTI+ exilées.

L'Ardhis a suivi de près et avec inquiétude le parcours législatif du Pacte européen. Un communiqué de presse au lendemain de l'adoption du paquet législatif par les eurodéputé·e·s a été publié sur notre site internet pour en dénoncer le contenu et appeler à une mobilisation face à cette attaque sans précédent contre le droit d'asile et les personnes exilées.

À l'heure où la France prépare l'application des mesures du Pacte en droit national prévue pour juin 2026, notre association continue son travail de veille et de décryptage et prévoit de se mobiliser aux côtés d'autres associations, notamment à travers sa participation à la coordination française pour le droit d'asile (CFDA).



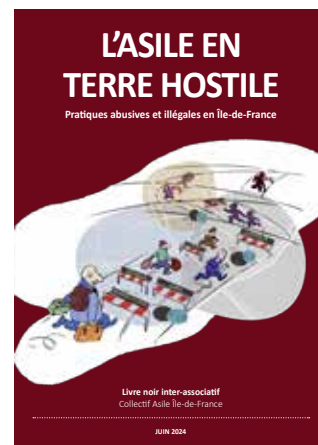
2. RAPPORT « L'ASILE EN TERRE HOSTILE » AVEC LE COLLECTIF ASILE ÎLE-DE-FRANCE

L'Ardhis fait partie du collectif Asile Île-de-France, composé d'une quinzaine d'associations franciliennes intervenant dans le champ de la solidarité, de la santé et de l'accès aux droits, notamment en soutien des personnes demandeuses d'asile.

Depuis sa création, en 2008, il se réunit régulièrement pour échanger sur les pratiques des préfectures (ou administrations) auxquelles sont confronté·e·s les demandeur·se·s d'asile et se mobilise à travers des interpellations publiques, des actions – notamment contentieuses – pour défendre un accueil digne des personnes demandeuses d'asile.

¹¹ Ce document est accessible sur notre site internet : <https://urlr.me/EUzgd3> (<https://ardhis.org/wp-content/uploads/2024/06/Pacte-europeen-analyse-de-lArdhis.pdf>)

En 2024, le collectif a choisi de publier un livre noir, qui recense les pratiques illégales et abusives exercées contre les personnes demandeuses d'asile en Île-de-France ¹². Cette publication s'appuie sur deux années de travail de terrain, combinant observations et accompagnement des personnes demandeuses d'asile. Entre mars et juin 2024, une vingtaine d'entretiens ont été menés auprès de différentes personnes : demandeur·se·s d'asile, militant·e·s et professionnel·le·s d'associations et avocat·e·s spécialisé·e·s.



L'Ardhis a contribué à la rédaction du rapport ainsi qu'à l'organisation de l'événement de diffusion qui s'est tenu à la Bulle le 25 juin 2024. Lors d'une table ronde, des membres du collectif ont partagé leurs constats sur les enjeux et défis actuels en lien avec l'asile en région francilienne. La discussion a réuni une centaine de personnes et s'est clôturée par un concert.

La discussion a été enregistrée et diffusée sur les ondes de Radio Fréquence Paris Plurielle (FPP) 106,3, dans les émissions hebdomadaires des mercredis 3 et 10 juillet 2024.

3. L'ACTUALISATION DE LA REVUE DE LITTÉRATURE

En 2019, dans le contexte de son engagement en faveur de la suppression de la liste des pays d'origine dits « sûrs » (voir «*Plaidoyer et revendications*», page <GA>), l'Ardhis avait rédigé une revue de littérature, « Des pays sûrs ? Mais pour qui exactement ? ¹³ » qui démontrait l'inanité d'une telle liste, en évoquant, pour chaque pays de la liste, que le système législatif LGBTphobe ou une société civile particulièrement hostile faisaient qu'il était tout bonnement impossible de considérer ces pays comme sûrs.

Début 2025, le chantier d'une mise à jour de cette revue de littérature sur la situation des pays dits d'origine sûrs a été mis en œuvre.



¹² Ce rapport est accessible sur <https://urlr.me/YJPHS8> (<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2024/07/Rapport-Livre-Noir-06-2024.pdf>)

¹³ <https://urlr.me/jxbFeV> (<https://ardhis.org/wp-content/uploads/2019/07/Des-pays-s%C3%BBrs-mais-pour-qui-exactement-web.pdf>)

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2024

- Géorgie : l'Ardhis réclame la suppression du pays de la liste des pays d'origine dits « sûrs » (26 novembre 2024), <https://urlr.me/HXBM2b>
- [Lettre ouverte] Demande de nomination urgente d'une déléguée Dilcrah sous l'autorité directe du Premier ministre (23 octobre 2024), <https://urlr.me/wqMWhY>
- Pour une politique d'accueil et de solidarité (2 octobre 2024), <https://urlr.me/tC8TuG>
- Géorgie : les instances françaises de l'asile doivent tenir compte du virage LGBTQIphobe (23 septembre 2024), <https://urlr.me/7xd25f>
- Inflation des violences anti-LGBT+ en Côte d'Ivoire : l'Ardhis demande aux instances françaises de l'asile et des migrations d'être à la hauteur (11 septembre 2024), <https://urlr.me/xCp9Zs>
- L'Ardhis regrette ce nouveau pas du président Macron en direction de l'extrême droite (6 septembre 2024), <https://urlr.me/AxXtUZ>
- L'Ardhis appelle à voter contre l'extrême droite (28 juin 2024), <https://urlr.me/vNuMUE>
- L'asile en terre hostile : livre noir sur les pratiques abusives et illégales en Île-de-France (20 juin 2024), <https://urlr.me/dsfHQE>
- Pacte européen : l'analyse de l'Ardhis (20 juin 2024), <https://urlr.me/RyCcbF>
- Pacte européen sur l'asile et la migration : l'Union européenne enterre le droit d'asile et la protection des personnes LGBTI+ persécutées (17 avril 2024), <https://urlr.me/KJBpXs>
- Un nouveau conseil d'administration pour l'Ardhis (16 avril 2024), <https://urlr.me/h27kD9>
- Droit d'asile : enfin la reconnaissance du groupe social des femmes ! (1^{er} février 2024), <https://urlr.me/XWdnz9>

D. Médiatisation, événements et invitations

Tout au long de l'année, notre association est invitée à participer à divers événements culturels et associatifs parisiens – plus rarement par les médias.

En mai 2024, l'Ardhis a participé à l'émission « 8 milliards de voisins », sur *RFI*, sur le thème « lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres en politique »¹⁴.

Le 21 juin, deux membres du conseil d'administration – parmi lesquels un réfugié – ont été invités à *Radio Campus* pour évoquer la situation politique en France et ses possibles répercussions sur les demandeur-se-s d'asile et les réfugié-e-s¹⁵.

Le mois de juin, mois des fiertés, est toujours un temps fort, ainsi nous avons revendiqué les droits des personnes étrangères LGBTI au sein des Marches des fiertés des banlieues, de la Pride Radicale. Pour ce qui est de la Marche des fiertés de l'Inter-LGBT, nous avons mutualisé les moyens entre plusieurs associations de La Bulle, maison des solidarités LGBTQIA+ pour défiler de concert et permettre à chacune de visibiliser ses revendications propres. Dans la même logique, nous avons tenu un stand avec ces mêmes associations dans le Village des fiertés de la ville de Paris à l'occasion du Bal de l'Amour, le 17 mai 2024.

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les LGBT-phobies, invitée par la ville de Paris, nous avons pris part à la conférence « Au-delà les frontières : luttes et parcours LGBTQIA+ dans les pays qui pénalisent et criminalisent l'identité de genre et l'orientation sexuelle ».

Enfin, l'Ardhis est régulièrement invitée à des événements caritatifs pour visualiser ses actions et soulever des fonds. Cette année, pour ne citer que quelques exemples, nous nous avons été mis à l'honneur lors d'un bingo drag au Hasard Ludique, et à la fête de Friction magazine Queer. Ces temps sont toujours un temps de convivialité entre bénévoles, parler de nos actions et recruter des bénévoles, le tout de manière festive et joyeuse.

¹⁴ <https://urlr.me/FpMvx5> (<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/8-milliards-de-voisins/20240517-lesbiennes-gays-bisexuels-et-transgenres-en-politique>)

¹⁵ *L'HEBDO – Journée mondiale des réfugiés* : « Quand j'entends "RN", j'ai peur », <https://urlr.me/wqSXA6> (<https://www.radiocampusparis.org/emission/L9w-lapero/PZJ1-atelier-dinitiation-a-la-pratique-radiophonique-avec-paris-1>)



III. UNE NOUVELLE LISTE DE DIFFUSION DÉDIÉE AUX AVOCAT·E·S

En décembre 2024, une réunion a été organisée avec les avocat·e·s identifiés comme particulièrement investis sur les dossiers LGBTI+.

Lors de cette réunion, il a été décidé de la création d'une liste de diffusion afin d'y partager des informations relatives à l'Ardhis et à ses mobilisations, des décisions anonymisées de la CNDA jugées particulièrement intéressantes, des retours d'expérience relatifs à la territorialisation de la Cour. Pour l'heure, près de trente avocat·e·s ont répondu présent.

PLAIDOYER ET REVENDEICATIONS

L'Ardhis a une longue tradition de revendications et de plaidoyer – rappelons qu'à son origine, en 1998, l'ancêtre de l'Ardhis – le Collectif des homos sans papier – avait été fondé pour réclamer, dans le cadre du Pacs en cours d'élaboration, l'extension aux couples binationaux ou étrangers des droits sur le point de s'ouvrir pour les personnes de nationalité française.

I. PLAIDOYER

Depuis sa création, l'Ardhis n'a cessé de porter la voix des demandeur·se·s d'asile et des couples binationaux. Elle l'a parfois fait seule, mais plus souvent encore, elle a oeuvré aux côtés d'autres associations et structures aux ambitions semblables ou connexes.

A. Alliances

L'Ardhis noue des alliances à plusieurs échelles, à la fois avec des organisations LGBTI+ et au sein de réseaux d'associations de défense des droits des personnes étrangères, pour donner plus de portée à ses revendications et pour partager des informations et construire des outils de plaidoyer.

À l'échelle locale, l'Ardhis participe depuis 2019 au collectif Asile en Île-de-France. Depuis son arrivée, la coordinatrice du pôle Asile assiste régulièrement aux réunions.

À l'échelle nationale, elle est membre plein de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), ceci depuis plusieurs années. Depuis 2018, elle contribue également au collectif Exils LGBTI qui rassemble des organisations LGBTI+ actives dans l'accompagnement des demandeur·se·s d'asile LGBTI+ sur tout le territoire, qui dispose d'une liste mail active.

À l'échelle européenne, l'association entretient des liens avec l'Ilga-Europe, sans en être membre, et avec les associations européennes actives dans le droit d'asile des personnes LGBTI+ ; elle les a recensées sur une carte qui connaît un franc succès ¹⁶.

À l'échelle internationale, l'Ardhis est membre d'Égides, la fédération des associations LGBTI+ francophones, et a renoué des liens à l'occasion d'une cartographie des membres en novembre 2022.

¹⁶ <https://ardhis.org/carte-des-associationseuropeennes/>

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 13 MAI 2024

Plusieurs chercheur-se-s ont consacré leur thèse au champ d'action de l'Ardhis, parfois directement sur la base d'observation ou de participation aux activités de l'association. Quatre thèses en sociologie et une thèse en psychologie ont ainsi été soutenues à la fin de l'année 2023. C'est le cas de Sara Cesaro qui a soutenu en décembre 2023 une thèse¹ sur le thème du bénévolat auprès de personnes exilées LGBTI+, de Franck Bouchetal-Pellegrini, qui a soutenu en décembre 2023 une thèse² sur les processus de construction identitaire des hommes homosexuels d'Afrique de l'Ouest, de Cyriac Bouchet-Mayer sur la santé sexuelle des demandeur-se-s d'asile LGBTI+³, de Mathilde Kiening sur les productions de subjectivités dans le cadre des migrations forcées liées aux violences sexuelles⁴, et de Noemi Stella sur la précarité résidentielle des personnes LGBTI+ en Île-de-France⁵.

Compte tenu de la richesse de cette production et du dynamisme de ces questions dans le champ universitaire, l'Ardhis a co-organisé avec l'Institut convergences migrations (ICM) une journée d'étude consacrée aux exils LGBTI+ le 13 mai 2024 au campus Condorcet (Aubervilliers). La journée a proposé cinq panels, sur les expériences de l'exil, les institutions, l'accompagnement associatif, la santé et les perspectives internationales et a rassemblé environ 130 personnes. Elle a été ouverte par une représentante de la Défenseure des droits et clôturée par le Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine LGBTphobe (Dilcrah), qui soutenait l'événement.

Elle a donné lieu à la publication d'un numéro de *De Facto – Actu*, la revue de l'ICM⁶ et les enregistrements vidéo de la journée ont été mis en ligne sur la chaîne Youtube de l'Ardhis⁷ (voir «6. La chaîne YouTube», page 142). La recherche universitaire offre un cadre pour appuyer scientifiquement des observations empiriques que l'Ardhis avance depuis des années dans son travail de terrain et fonder son travail de plaidoyer et de sensibilisation.

¹ Sara Cesaro, « Les mutations du bénévolat pour l'asile LGBT. D'une cause gaie à son recadrage intersectionnel », thèse en sociologie sous la dir. d'Éric Fassin, soutenue en déc. 2023.

² Franck Bouchetal Pellegrini, « Se dire homosexuel. Analyse des processus d'identification et de construction homosexuelle de 155 demandeurs d'asile hommes ouest-africains », thèse en sociologie sous la dir. de Régis Schlagdenhauffen, soutenue en déc. 2023.

³ Cyriac Bouchet-Mayer, « Devenir demandeur d'asile au motif de l'orientation sexuelle et préserver sa santé sexuelle. Le poids des dispositions et assignations sociales dans les carrières sexuelles, migratoires et de demande d'asile », thèse en sociologie sous la dir. de Sylvain Ferez, soutenue en déc. 2023.

⁴ Mathilde Kiening, « Productions de subjectivités et migrations forcées liées aux violences sexuelles », thèse en psychologie sous la dir. de Thamy Ayouch et Laurie Laufer, soutenue en déc. 2023.

⁵ Noemi Stella, « La précarité résidentielle à l'aune de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Une analyse longitudinale des modes d'hébergement des personnes LGBTQ+ sans logement personnel en Île-de-France », thèse en sociologie sous la dir. de Florence Maillochon, soutenue en déc. 2023.

⁶ <https://urlr.me/vNw5T2> (<https://www.icmigrations.cnrs.fr/defacto/defacto-actu-003/>)

⁷ <https://urlr.me/nvFbVE> (<https://www.youtube.com/playlist?list=PLrJtu4kylJHawwmwhB9s6SlqwcmJaNOV>)

B. Nouvelles législations et réglementations

Les signaux négatifs viennent de toutes parts dans un contexte de désinformation généralisée quant aux réalités de la demande d'asile en France et en Europe. Derniers avatars, l'énième loi Asile et Immigration promulguée en France en janvier 2024 et ses déclinaisons réglementaires et, presque plus inquiétant, les perspectives européennes qui ouvrent un large champ des impossibles.

1. EFFETS DE LA LOI DARMANIN

2023 avait été marquée par une mobilisation du tissu associatif français militant en faveur des droits des étrangers alors que se préparait une nouvelle loi révisant le Ceseda, et introduisant de nouveaux dispositifs liberticides et de nouvelles restrictions. À cette occasion, l'Ardhis avait proposé un ensemble de recommandations relatives au projet de loi Asile et Immigration ¹⁷.

Après près de deux ans de mobilisation, de plaidoyer, et d'interpellations le texte a fini par être voté grâce à un accord trouvé en commission mixte paritaire entre le groupe de la majorité et la droite, puis le soutien de l'extrême droite, mettant un point final à un parcours législatif révélateur des tensions que cristallisent les sujets en lien avec l'immigration en France.

L'année 2024 a donc difficilement commencé avec la promulgation de la nouvelle loi portée par le ministre Darmanin.

Parallèlement à un travail de plaidoyer institutionnel auprès des parlementaires qui s'est poursuivi même après le vote de la loi, l'Ardhis a activement participé aux différentes mobilisations contre la loi : les 18 décembre 2023, et 14 janvier, 21 janvier et 3 février 2024. À chacune de ces occasions, les personnes accompagnées par l'association étaient présentes pour revendiquer leurs droits et leur opposition à cette loi en tant que personnes étrangères LGBTI+ en France.



¹⁷ Ardhis, « Treize recommandations de l'Ardhis relatives au projet de loi Asile et Immigration 2023 », janvier 2023, <https://urlr.me/sWYdBF> (<https://ardhis.org/wp-content/uploads/2023/01/Treize-recommandations-de-lArdhis.pdf>).



Fin janvier 2024, le Conseil constitutionnel a censuré un certain nombre de mesures du texte, parmi lesquelles l'allongement de la rétention administrative ou encore la suppression de l'AME, pour des raisons de forme. Les déclarations du ministre de l'Intérieur, qui avait été à l'initiative de ces propositions, laissent penser que ces mesures pourraient revenir très prochainement dans l'agenda législatif.

En 2024, les premières mesures qui ont été mises en œuvre sont parmi les plus répressives à l'encontre des personnes exilées, notamment :

- La fin des catégories protégées contre l'expulsion (dont les conjoint·e·s de Français·e·s) et la validité des OQTF à trois ans (au lieu d'un an auparavant).
- L'amplification du domaine d'application des peines d'interdiction du territoire français pour toute peine encourue de trois ans ou plus.
- L'élargissement de l'utilisation de la notion juridiquement non définie de « menace à l'ordre public » pour permettre des expulsions ou refuser l'octroi ou le renouvellement d'un titre de séjour voire motiver un retrait de titre.
- La systématisation des mesures d'éloignement suite à une décision définitive de rejet de la demande d'asile.
- La systématisation de l'audience à juge unique à la CNDA.
- La création de chambres territoriales de la CNDA sur tout le territoire.
- La réforme des conditions matérielles d'accueil et des recours en cas de retrait.

D'autres dispositions du textes demeurent inappliquées, notamment la création de pôles territoriaux « France-Asile » regroupant l'actuel guichet unique des demandeur·se·s d'asile, qui rassemblent la préfecture et l'Office français de l'immigration et intégration (Ofii) avec les services chargés de l'introduction des demandes de l'Ofpra, ou encore le conditionnement des titres de séjour à de nouvelles exigences en terme de niveaux de langue française.

Sur le volet de l'asile, l'ensemble des mesures visent à accélérer et rationaliser les procédures au dépend de la qualité de la procédure, et donc des demandeur·se·s d'asile. Cela est particulièrement important pour les demandeur·se·s d'asile LGBTI+ pour qui la verbalisation liée au sentiment de stabilité et de sécurité ainsi qu'à l'accès à des espaces communautaires adaptés nécessite un temps long.

De manière générale, les dispositions de la loi Darmanin visent à criminaliser les personnes étrangères et à restreindre au maximum leurs possibilités de régularisation. Les effets de la loi Darmanin soulèvent donc de nombreux enjeux pour les publics accompagnés par l'Ardhis, tant au sein du pôle Asile que du pôle Couples.

Cette situation s'accompagne d'une précarisation accrue des publics ayant reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) au cours des trois dernières années. Ces personnes se retrouvent dans une situation de vulnérabilité extrême, confrontées à une menace d'expulsion imminente vers des pays où leur vie est menacée en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre et à des conditions de vie encore plus précaires.

Cette précarisation est accrue par le fait que les voies de régularisation en dehors de l'asile sont rendues extrêmement difficiles aux personnes n'ayant pas exécuté une mesure d'expulsion. Ces situations administratives ont des répercussions importantes sur la santé psychique et physique des personnes et leur intégration sociale.

2. DÉGRADATION DU DROIT AU RECOURS

En ce qui concerne plus spécifiquement la Cour nationale du droit d'asile, la généralisation du recours au juge unique requiert une vigilance particulière. Auparavant réservé aux personnes placées en procédure accélérée, il devient désormais la modalité principale d'audiencement. Le juge unique, c'est surtout le juge des rejets « par ordonnance », c'est-à-dire sans audience, contre lesquels l'Ardhis se mobilise depuis des années aux côtés des avocat·e·s spécialisé·e·s. Elle a d'ailleurs adressé un courrier en ce sens au président de la CNDA en octobre 2023.

L'Ardhis n'a cessé de réclamer le maintien et la systématisation de la formation collégiale à la CNDA pour les demandeur·se·s d'asile LGBTI du fait de la nature improuvable de leur demande d'asile, qui la fait donc reposer sur l'intime conviction

des juges. La collégialité, comme l'a rappelé un rapport commandé par le Défenseur des droits, permet de dépasser ses préjugés et d'arriver à des décisions plus objectives.

Le texte a tout juste introduit la possibilité de solliciter le renvoi en audience collégiale, « si une question le justifie », ce qui laisse une marge d'appréciation importante aux magistrat·e·s. Si les audiences collégiales restent majoritaires en 2024, on constate en parallèle une augmentation des décisions prises par ordonnance (Voir « *décisions problématiques* », page 155). Il est à craindre une accélération globale des instructions, au détriment des garanties accordées aux demandeurs·se·s d'asile. L'Ardhis a adressé un courrier au président de la CNDA le 17 décembre 2024 pour exprimer son inquiétude à propos de la fin de la collégialité et la territorialisation et demander une entrevue. Le courrier est sans réponse à ce jour.

En outre, un enjeu majeur réside dans la formation et la sensibilisation des avocat·e·s intervenant dans les nouvelles chambres territoriales de la CNDA. Celles-ci ont tenu leurs premières audiences au cours du quatrième trimestre 2024 d'abord à Lyon et à Nancy, puis à Bordeaux et enfin à Toulouse.

DÉCISIONS PROBLÉMATIQUES

L'Ardhis mène une activité de veille et d'analyse des décisions de rejet des demandes d'asile de personnes LGBTI+ permettant de détecter celles qui :

- résultent d'un défaut d'examen des dossiers,
- contreviennent à la jurisprudence,
- traduisent une dérive des pratiques.

L'Ardhis identifie les cas de non-respect des instructions prescrites par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) dans ses Principes directeurs sur la protection internationale n. 9 du HCR du 23 octobre 2012, notamment son article 58 : « Les personnes LGBTI ont besoin d'un environnement bienveillant tout au long de la procédure de détermination du statut de réfugié, y compris lors de l'examen préalable, afin qu'elles puissent exposer les raisons de leur demande pleinement et sans crainte. »

Au niveau de l'Ofpra, ce non-respect peut se traduire par des entretiens d'une durée manifestement trop courte, par une attitude non-bienveillante ou non-neutre de la part de l'officier·e de protection ou de l'interprète, par la non-

prise en compte des freins à la verbalisation, en particulier ceux résultant des états de stress post-traumatiques.

L'Ardhis effectue des recours gracieux auprès de l'Ofpra dans certains cas où un tel non-respect est identifié. Dans deux cas, les signalements ont mis en valeur des questions inappropriées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, attentatoires à la dignité de la personne entendue.

Sur les décisions prises par la CNDA, l'Ardhis a identifié deux problèmes principaux :

- les décisions prises par ordonnance, donc sans avoir entendu le ou la requérante en audience,
- les décisions qui contreviennent au principe selon lequel l'appartenance au groupe social des personnes LGBTI+, dans les pays où l'existence de ce dernier est reconnu, doit induire la reconnaissance du statut de réfugié-e.

En 2024, nous avons identifié cinq décisions prises par la CNDA par ordonnance pour des requérants afghan, algérien, bangladais, camerounais et sierra léonais.

L'Ardhis considère que les demandes d'asile au motif de l'orientation sexuelle ne peuvent faire l'objet de telles décisions. Pour deux de ces dossiers, un pourvoi au Conseil d'État a été initié.

En 2024, nous avons également identifié une décision de la CNDA problématique qui reconnaissait l'orientation sexuelle d'un requérant ivoirien, tout en concluant au rejet de la demande, sans que cela ne soit fondé par un moyen de menace à l'ordre public et alors même qu'une vague d'homophobie particulièrement active a sévi en 2024 en Côte d'Ivoire, tendant à consolider l'existence, établie selon une jurisprudence constante, d'un groupe social des personnes LGBTI+ dans ce pays. L'Ardhis dénonce cette tentation de la Cour d'adopter une jurisprudence moins protectrice et de rejeter des demandes d'asile de personnes LGBTI+, reconnues comme telles, issues de pays où les personnes LGBTI+ sont reconnues comme un groupe social persécuté. Elle dénonce aussi fermement l'idée que les grandes villes seraient plus tolérantes que les autres et qu'il y serait plus facile de vivre son orientation sexuelle, ainsi que la Cour l'avait affirmé pour l'Albanie il y a quelques années. Elle reste attentive à ces évolutions inquiétantes et n'hésitera pas à les dénoncer.

L'Ardhis a su bâtir ces dernières années un réseau de professionnel·le·s du droit allié·e·s et formé·e·s avec qui des échanges ont lieu régulièrement. Avec la déconcentration des audiences à la Cour nationale du droit d'asile, des avocat·e·s n'ayant jamais pratiqué le droit d'asile se retrouvent à s'emparer de la défense de demandeur·se·s d'asile, parfois LGBTI+.

La construction d'un réseau national d'avocat·e·s formé·e·s et sensibilisé·e·s aux spécificités de la demande d'asile LGBTI+ sera ainsi nécessaire dans les années à venir. L'expérience de formation de l'association (voir «*Le pôle formation*», page <EX>) saura être utile dans cette tâche.

3. PERSPECTIVES EUROPÉENNES

La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, doit préparer la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile adopté en mai 2024. Cet ensemble de textes qui doivent entrer en vigueur en 2026, va introduire de nouvelles restrictions aux droits des personnes exilées, à commencer par l'accès au territoire européen et le droit effectif au droit d'asile.

Une première ébauche du plan de mise en œuvre provisoire de la France a été portée à la connaissance des associations à la fin de l'année 2024, sans toutefois être officiellement communiquée. Dans sa note d'analyse publiée en juin 2024¹⁸, l'Ardhis proposait un décryptage complet des différentes mesures contenues dans le Pacte, avec une attention particulière sur les effets spécifiques à prévoir sur les personnes exilées LGBTI+.

Parmi les mesures les plus impactantes, on peut citer :

- L'introduction d'une procédure de « filtrage » obligatoire aux frontières extérieures de l'Union européenne, à travers des contrôles d'identité, de sécurité et de santé, visant à déterminer si une personne peut entrer sur le territoire pour y formuler une demande d'asile.

En plus de constituer un obstacle supplémentaire pour les personnes, cette mesure va entraîner l'enfermement potentiel, à l'entrée du territoire européen, de milliers de personnes. En France, la gestion de ce filtrage dans le cadre de la zone d'attente par la police aux frontières, pourrait amplifier les risques de discrimination ou de maltraitance qui sont déjà inhérents à l'existence de ces lieux d'enfermement. L'Anafé, association présente dans les zones d'attente depuis de nombreuses années, a dénoncé à plusieurs reprises les manquements dans la formation des forces de l'ordre aux frontières françaises, notamment en

ce qui concerne les questions de genre et de transidentité ¹⁹.

- Le règlement procédure qui durcit les dispositions de la procédure d'asile classique et met en place une procédure d'asile et d'expulsion depuis les frontières externes de l'Union européenne.
- Le placement en procédure accélérée des personnes venant de pays à faibles taux de protection (inférieur à 20 %), ainsi qu'un raccourcissement du délai de recours pour les personnes placées en procédure accélérée.
- Le règlement sur la « gestion de l'asile et de la migration », qui remplace l'actuelle procédure Dublin. Ce dernier prévoit de modifier les délais liés à la procédure, afin de complexifier les possibilités de faire examiner les demandes en France. Est aussi prévue la fin du caractère automatiquement suspensif du recours contentieux contre la décision de transfert et la cessation des conditions matérielles d'accueil dès sa notification.

Bien qu'il demeure des doutes sur l'applicabilité d'un certain nombre de mesures et sa conformité avec le droit national, l'Ardhis fait l'analyse avec d'autres organisations qu'il s'agit d'une atteinte sans précédent à l'essence même du droit d'asile consacré par la Convention de Genève.

C. Problèmes rencontrés par les couples

Malgré l'ouverture du droit au mariage des couples de même genre depuis plus de dix ans, les couples binationaux LGBTI+ restent confrontés à des discriminations particulières du fait de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ce qui donne tout son sens à l'action d'accompagnement et de plaidoyer du pôle Couples de l'association.

1. DIFFICULTÉS D'OBTENTION DES VISAS EN VUE DU MARIAGE

Le pôle Couples a été confronté à plusieurs situations problématiques de couples binationaux ne parvenant pas à obtenir de visa court séjour en vue du mariage en France. En effet, pour ces couples, le mariage dans le pays d'origine est souvent impossible. L'Ardhis a pu soutenir ces couples en leur fournissant des attestations témoignant de leur engagement ou de leur participation à des activités de l'Ardhis,

¹⁹ Voir « Refuser l'enfermement : critique des logiques et pratiques dans les zones d'attente », Rapport d'observation 2018-2019, <https://anafe.org/refuser-lenfermement-critique-des-logiques-et-pratiques-dans-les-zones-dattente-rapport-dobservations-2018-2019/>

permettant de renforcer leur requête auprès du tribunal administratif de Nantes. Le pôle Couples a pu constater que certains recours ont permis de débloquent, parfois rapidement, la situation et permettre un mariage en France.

2. OFFICINES PRIVÉES

Les officines privées, qui étudient les demandes de visas, restent aujourd'hui une barrière majeure à l'obtention de visas en vue d'un mariage en France, avec une personne de même genre. En effet, de nombreuses personnes étrangères craignent de déposer une demande de visa en raison du traitement des dossiers par ces officines ayant recours à un personnel local. L'expérience montre que le traitement des demandes par les officines n'est pas une garantie de confidentialité, les personnes demandant un visa ont ainsi des craintes légitimes de voir leur orientation sexuelle révélée.

L'Ardhis recommande régulièrement à ses bénéficiaires de contacter directement le personnel français du consulat afin de limiter les risques d'outing ou de discrimination. Nous déplorons cependant des difficultés d'accès direct au personnel consulaire puisque les demandes de visa sont depuis plusieurs années enregistrées via une plateforme d'accueil.

Le pôle Couples a pu évoquer le sujet avec l'ambassadeur aux droits LGBTI+ lors d'une réception organisée par ce dernier avec plusieurs associations françaises et diplomates étranger-e-s, mais il semble qu'une telle avancée n'est pas à l'ordre du jour, les politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs tendant plutôt vers une restriction des droits pour les personnes cherchant à venir en France.

3. RÉUNIFICATION FAMILIALE

Certain-e-s bénéficiaires réfugié-e-s ou demandeur-se-s d'asile demandent des conseils en vue d'une réunification familiale. Les deux pôles de l'association travaillent main dans la main sur ces dossiers.

La réunification familiale est la procédure par laquelle les membres de la famille (conjoint-e et enfants mineurs) d'un-e bénéficiaire d'une protection internationale jouissent du droit à rejoindre cette personne en France et à disposer d'un titre de séjour.

Cette possibilité habituellement mise en œuvre pour les couples cis hétérosexuels et leurs enfants est théoriquement ouverte aux couples de personnes LGBTI+, mais demeure difficile à concrétiser pour ces dernières, l'union légale étant interdite et le concubinage,

quand il est possible, dissimulé et donc difficile à prouver. Toutefois, l'Ardhis permet aux demandeur-se-s d'asile susceptibles de demander une réunification familiale pour leur concubin-e d'exercer leurs droits, notamment en anticipant la procédure de réunification familiale au moment de l'introduction de la demande d'asile auprès de l'Ofpra.

D. Rétention et expulsion

Dès sa création, l'association porte une attention particulière aux personnes étrangères placées en rétention, anti-chambre des expulsions vers des pays où il est impossible de vivre son orientation sexuelle ou identité de genre.

Depuis 2018, l'Ardhis a suivi 36 personnes ayant demandé l'asile en rétention. L'accompagnement débute lorsque la personne est en centre de rétention administrative (CRA) et dans certains cas se poursuit après sa libération.

En 2024, comme précédemment, notre accompagnement s'est principalement concentré sur le centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes. Les personnes demandant l'asile en rétention pour des motifs liés à l'orientation sexuelle sont signalées à l'Ardhis par l'organisme chargé du soutien juridique aux personnes retenues dans ce centre, l'Assfam (entité du Groupe SOS).

En 2024, quatre personnes retenues en ont ainsi été signalées puis accompagnées par l'Ardhis. L'évolution de la situation de ces quatre personnes est présentée ci-dessous :

NATIONALITÉ	DÉCISION OFPRA	SORTIE DU CRA	DÉCISION CNDA
Mali	Rejet malgré orientation sexuelle établie	Libéré par le juge des libertés et de la détention	Rejet suite à renvoi en formation collégiale
Sénégal ou Côte d'Ivoire	Rejet	Éloigné vers la Cote d'Ivoire	Rejet par ordonnance
Algérie	Rejet	Libéré (cause inconnue)	personne perdue de vue
Togo	Rejet	Libéré par le juge administratif (OQTF annulée)	Inconnue, personne perdue de vue

En cumulé, sur la période 2018-2022, sur les vingt-cinq personnes ayant demandé l'asile en rétention et accompagnées par l'Ardhis, l'Ofpra n'a accordé aucun statut de réfugié, la CNDA en a accordé dix, et huit personnes ont été renvoyées dans leur pays d'origine.

En cumulé sur la période 2023-2024, sur les onze personnes ayant demandé l'asile en rétention et accompagnées par l'Ardhis, ni l'Ofpra ni la CNDA n'ont accordé un statut de réfugié, et trois personnes ont été renvoyées dans leur pays d'origine.

Depuis 2023, nous avons noté sur l'échantillon des onze personnes ainsi accompagnées que les mesures d'éloignement étaient en majorité motivées par une menace à l'ordre public ou consécutives à une sortie de détention.

L'Ardhis se mobilise contre les mesures de rétention. En 2023, nous avons présenté le bilan de notre suivi des demandes d'asile en rétention lors d'une réunion avec la direction générale de l'Ofpra et par courrier à la présidence de la CNDA. À chaque fois, nous avons demandé le respect des procédures et démontré que des personnes effectivement LGBTI+ se trouvaient placées en rétention. Les décisions de l'Ofpra, systématiquement négatives pour les personnes LGBTI+ dont l'entretien a lieu en rétention, démontrent aussi que les projets visant à examiner les demandes d'asile dans un lieu fermé ne peuvent qu'aboutir à refuser l'asile aux personnes LGBTI+.

E. Quelle situation des droits des personnes LGBTI+ dans le monde ?

Tout au long de l'année 2024 – comme chaque année serions-nous tenté de dire – nous avons assisté à la valse des bonnes et des mauvaises nouvelles en matière de droits des personnes LGBTI+ dans le monde entier. À dire vrai, il nous semble que 2024 fut, de ce point de vue, une année de nature à nourrir notre pessimisme.

L'Ardhis n'est pas dimensionnée pour œuvrer à un niveau international et préfère concentrer ses efforts sur les leviers auxquels elle a plus directement accès : le droit et la réglementation français, et dans une moindre mesure, le suivi des évolutions réglementaires au niveau européen. Mais nous veillons malgré tout aux bouffées d'hostilité sociétale ainsi qu'aux évolutions du droit en faveur – ou plus souvent en défaveur – des personnes LGBTI+ partout dans le monde, ceci plus particulièrement dans les pays d'où sont principalement originaires les personnes que nous

accompagnons. Parfois, ces évolutions ont un effet rapide sur nos publics, ne serait-ce que parce qu'elles sont à l'origine de grandes angoisses liées à des réminiscences ou à des craintes nouvelles pour des proches ou des connaissances restés au pays ; parfois aussi par les seuls mécanismes d'empathie. Quoi qu'il en soit, nos usager·e·s en parlent entre elles-eux, et nous en parlent.

Comme dit précédemment dans ce rapport, l'Ardhis établit des contacts avec un certain nombre d'associations implantées en Afrique francophone. Nous le faisons prudemment, afin de ne pas les mettre en danger. Nous essayons également parfois – tout comme d'autres associations – de porter leur voix auprès de l'ambassadeur des droits LGBTI+. Il nous semble parfois parler dans le désert, ne pas être entendus, ne pas être relayés, mais – et nous le savons –, le temps de l'action diplomatique n'est pas celui de la peur immédiate des un·e·s et des autres pour leur vie...

Le 28 février 2024, les députés ghanéens ont adopté une législation exposant les personnes se livrant à des « activités LGBT+ » à une peine de trois ans de prison, ainsi que les défenseurs des personnes LGBT+ à des peines allant de 6 mois à 3 ans de prison. Après quelques espoirs suscités par une contestation de la loi portée devant la Cour suprême et les menaces de la Banque mondiale de suspendre tout prêt au pays, la loi a finalement été jugée constitutionnelle.

En mars 2024, le parlement thaïlandais a adopté en première lecture un projet de loi reconnaissant l'égalité devant le mariage, finalement adoptée en juin et promulguée en septembre ²⁰.

En avril 2024, Constant Mutamba Tungunga, député (et fondateur) du parti Dynamique progressiste révolutionnaire, a émis le souhait de proposer une loi criminalisant l'homosexualité en RDC ²¹. Il propose ainsi des peines de prison de 5 à 10 ans, ainsi que des amendes pouvant monter à 15 000 000 de francs congolais (le salaire mensuel moyen est à 45 euros). Le caractère marginal du parti qui n'a envoyé que trois députés à l'assemblée en mai 2024 n'est pas suffisant pour rassurer les personnes LGBTI+ congolaises, ne serait-ce que parce que Constant Mutamba Tungunga a été nommé ministre de la Justice. Non seulement, il ne s'agit pas de la première tentative de criminaliser l'homosexualité en RDC, mais en plus, en juin 2024, le procureur général du pays a publiquement émis le souhait que les auteurs de « pratiques déviantes de nature sexuelle et homosexuelles » soit poursuivis – en l'absence même, pour l'instant, d'une loi.

²⁰ « La Thaïlande promulgue la loi sur le mariage homosexuel, une première en Asie du Sud-Est », *Le Monde*, 24 septembre 2024, <https://urlr.me/6UE9DK> (https://www.lemonde.fr/international/article/2024/09/24/la-loi-sur-le-mariage-homosexuel-promulguee-en-thaïlande-une-premiere-en-asie-du-sud-est_6331725_3210.html).

²¹ « République démocratique du Congo : le député Mutamba lève l'ambiguïté autour de la question du rétablissement de l'esclavage », *76 Crimes*, 12 avril 2024, <https://urlr.me/7SDU3q> (<https://76crimesfr.com/2024/04/12/rd-congo-le-depute-mutamba-leve-lambiguite-autour-de-la-question-du-retablissement-de-lesclavage/>).

En avril 2024 toujours, en Dominique, grâce à la mobilisation de Daryl Phillip, fondateur de Minority Rights Dominica, les juges de la Haute Cour ont finalement déclaré contraires à la constitution certains articles d'une loi sur les infractions sexuelles ²².

Le 21 juin, en Namibie, une loi issue de la période coloniale, et qui criminalisait la sodomie et les relations « contre-nature », a finalement été déclarée contraire à la constitution, grâce à l'action de Friedel Dausab et de l'association Human Dignity Trust²³.

Le 30 juin 2024, Brenda Biya, fille du président camerounais faisait son coming out sur les réseaux sociaux depuis la Suisse. En dépit de la vague d'enthousiasme que cette annonce a déclenché chez les militants associatifs et Alice Nkom, qui ont appelé de leurs vœux l'abrogation de l'article 347 du Code pénal, la situation législative demeure hélas inchangée. Pire encore, suite à une arrestation faite dans les locaux de l'association Alternatives Cameroun, un procureur a ordonné des examens anaux pour déterminer l'orientation sexuelle de quelques-uns des prévenus, à l'instar de ce qui se pratique en Tunisie ²⁴.

Au Burkina Faso, la révision en juillet 2024 du Code des personnes et de la famille, est l'occasion pour les autorités d'annoncer leur volonté de criminaliser l'homosexualité.

Au sortir de l'été 2024, une campagne de harcèlement perpétrée par des influenceurs ivoiriens – parfois installés en Europe – a ciblé les personnes LGBT. Le général (autoproclamé) Makosso Camille appelant même de ses vœux une chasse et réclamant une loi pénalisant les relations entre personnes de même sexe. Des agressions ont eu lieu. Suite à cela, l'Ardhis a écrit à la direction générale de l'Ofpra et à la présidence de la CNDA pour alerter quant à cette soudaine dégradation, de même qu'à la Dilcrah, à l'officier de liaison LGBT+ de la préfecture de police de Paris et à l'ambassadeur pour les droits des personnes LGBT+ ²⁵.

En décembre 2024, à l'occasion de la publication du nouveau Code pénal, le Mali, par la voie de son président de transition (depuis 2020), Assimi Goïta, a décidé de pénaliser les relations homosexuelles ²⁶ au titre de l'attentat à la pudeur (art. 325-2) :

²² « Dominica High Court rules punishment of homosexual acts as unconstitutional », *Dominica News Online*, 22 avril 2024, <https://urlr.me/dhXK5w> (<https://dominicanewsonline.com/news/homepage/news/breaking-news-dominica-high-court-rules-punishment-of-homosexual-acts-as-unconstitutional/>).

²³ « Namibia: Case before the High Court », *Human Dignity Trust*, juin 2024, <https://urlr.me/tw6eDy> (<https://www.humandignitytrust.org/what-we-do/cases/namibia-case-before-the-high-court/>).

²⁴ « Cameroun : 4 hommes homosexuels forcés de subir des examens anaux », *76 Crimes*, <https://urlr.me/YXWMdJ> (<https://76crimesfr.com/2024/10/21/cameroun-quatre-hommes-homosexuels-forces-de-subir-des-examens-anaux/>).

²⁵ « Inflation des violences anti-LGBT+ en Côte d'Ivoire : l'Ardhis demande aux instances françaises de l'asile et des migrations d'être à la hauteur », site de l'Ardhis, <https://urlr.me/5tv4zb> (https://ardhis.org/communiqués-de-presse/#Inflation_des_violences_anti-LGBT_en_Cote_dIvoire_lArdhis_demande_aux_instances_francaises_de_lasile_et_des_migrations_detre_a_la_hauteur_-_11_septembre_2024).

²⁶ « Loi n° 2024-027 du 13 décembre 2024 portant Code pénal », *Journal officiel de la République du Mali*, 13 décembre 2024, <https://urlr.me/jXheGP> (<https://sgg-mali.ml/JO/2024/mali-jo-2024-21-sp.pdf>).

les personnes qui ont une relation homosexuelle, qui l'approuvent, l'encouragent, la promeuvent ou la facilitent, encourent une peine de 7 ans de prison et une amende de 500 000 francs CFA.

Au Nigéria, le 16 décembre 2024, le président Bola Tinunbu a signé une nouvelle directive interdisant aux officiers de l'armée d'être homosexuels, ce qui représente un tournant vers l'exclusion et la chasse aux personnes LGBTI+ de la fonction publique et des institutions, renforçant leur marginalisation, leur stigmatisation et leur précarité.

Aux États-Unis, avec l'élection de Donald Trump, une vague de mesure LGBTphobes a déferlé, ciblant tout particulièrement les personnes trans, à tel point que – chose difficilement imaginable il y a quelques années – des demandes d'asile ont commencé à être formulées par des ressortissant-e-s états-unien-ne-s, et l'Ardhis a répondu à un nombre non négligeable de demandes de renseignement formulées par des personnes vivant aux États-Unis et légitimement inquiètes pour leur sécurité. Dans la perspective de cette soudaine – mais hélas prévisible – dégradation de la situation pour les personnes LGBTI+, et plus particulièrement pour les personnes trans, l'Ardhis a cosigné une tribune²⁷ publiée sur le site de *Libération*, a saisi l'Ofpra et la CNDA sur la question, ainsi que l'ambassadeur aux droits des personnes LGBTI+.

En Hongrie, le Premier ministre d'extrême droite Viktor Orbán poursuit ses manoeuvres contre la communauté LGBTI+. Après une loi en 2021 visant à interdire la « promotion de l'homosexualité » et du « changement de sexe » auprès des personnes mineures, puis un texte (finalement retiré par le parlement) qui encourageait la délation anonyme des personnes remettant en cause la définition consitutionnelle du mariage, de la famille et du genre, une nouvelle loi vient d'officiallement interdire la marche des Fiertés²⁸.

LA GÉORGIE, AU PAS DE LA RUSSIE, DEMEURE SUR LA LISTE DES PAYS D'ORIGINE DITS SÛRS

Certes, l'homosexualité demeure légale (pour l'heure !) en Géorgie, et de toute évidence, la situation n'était pas idyllique auparavant, mais le 17 septembre 2024, le parlement, largement passé sous influence russe (la formation Rêve géorgien y est majoritaire), a adopté une loi prohibant toute « propagande des relations homosexuelles et de l'inceste »

²⁷ « La France doit protéger les personnes trans menacées aux Etats-Unis », *Libération.fr*, 16 février 2025, <https://urlr.me/7Tw4sA> (https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/la-france-doit-protoger-les-personnes-trans-menacees-aux-etats-unis-20250216_FP6VOFYFPFAWZKOKVJGU3OJRRQ/).

²⁸ « Hongrie : le Parlement adopte une loi pour interdire la Marche des fiertés », *Le Monde*, 18 mars 2025, <https://urlr.me/wuQ4tk> (https://www.lemonde.fr/international/article/2025/03/18/hongrie-le-parlement-adopte-une-loi-pour-interdire-la-marche-des-fiertes_6583296_3210.html).

dans les établissements d'éducation et à la télévision, et bannissant les rassemblements et manifestations susceptibles de promouvoir les relations homosexuelles. Cette dégradation législative a été immédiatement suivie par l'assassinat de Kesaria Abramidzé, personnalité publique trans ¹.

L'Ardhis a rapidement officiellement demandé au Conseil d'administration de l'Ofpra le retrait de la Géorgie de la liste des pays d'origine dits « sûrs », en attendant la suppression pure et simple de cette liste. Notre association signalait déjà en 2019, dans sa revue de littérature sur les pays considérés comme sûrs par l'Ofpra, l'absurdité d'y faire figurer la Géorgie compte tenu du sort qui y était fait aux personnes LGBTI+ par leur famille, par la police, par leurs employeurs et par les personnalités religieuses et publiques ².

Lorsqu'a été annoncée la tenue d'un conseil d'administration à l'Ofpra le 11 mars, avec à l'ordre du jour l'examen de la situation géorgienne, l'Ardhis a publié sur son compte Facebook, en partenariat avec l'association ExAequo de Reims, le témoignage d'un jeune homme géorgien qui évoquait la dégradation de la situation ³. Nous avons également organisé, avec ActUp Paris, une manifestation devant l'Ofpra le jour du conseil d'administration. Las, le conseil d'administration a manifestement jugé la situation faite aux personnes LGBTI+ géorgiennes insuffisamment grave ⁴. Aux côtés d'autres associations, l'Ardhis ira au contentieux comme elle l'a déjà fait dans le passé...



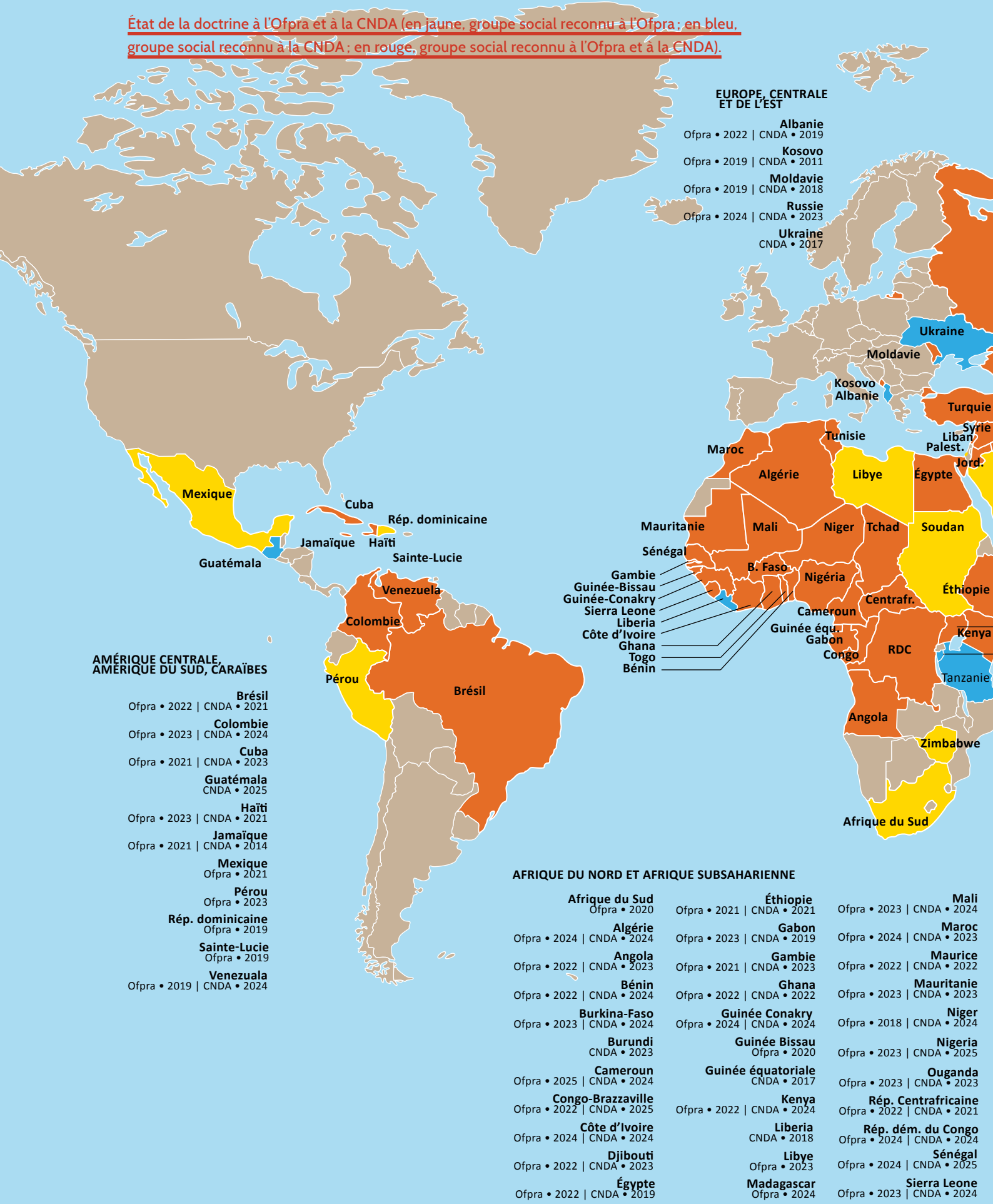
¹ « En Géorgie, Kesaria Abramidzé, influenceuse et actrice trans, tuée après le vote d'une loi LGBTphobe », *Huffpost*, 19 septembre 2024, <https://urls.fr/wdSdcu>

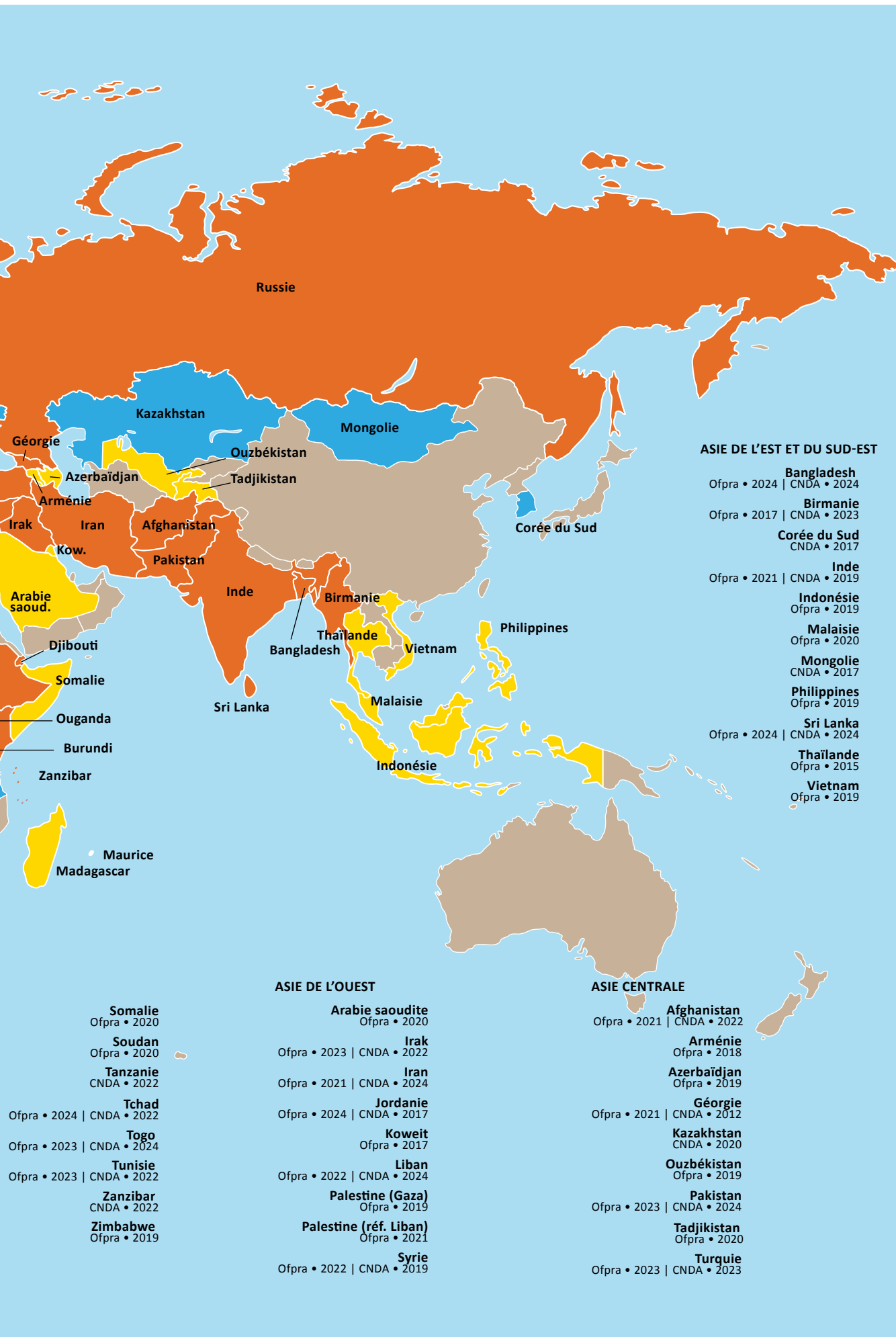
² « Des pays sûrs ? Mais pour qui exactement ? Revue de littérature », Ardhis, 2019, <https://urls.fr/CqMiMw>

³ <https://www.facebook.com/share/v/1erPGZW2E1/>

⁴ « Géorgie : pour le conseil d'administration de l'Ofpra, les personnes LGBTI+ ne comptent pas », <https://urlr.me/FwbNya> (<https://ardhis.org/cp-georgie-pour-le-conseil-dadministration-de-lofpra-les-personnes-lgbti-ne-comptent-pas/>)

État de la doctrine à l'Ofpra et à la CNDA (en jaune, groupe social reconnu à l'Ofpra; en bleu, groupe social reconnu à la CNDA; en rouge, groupe social reconnu à l'Ofpra et à la CNDA).





II. REVENDICATIONS

A. Mesures nécessaires à une prise en compte effective et juste des demandes de protection des personnes LGBTI+

1. UN TRAITEMENT ÉQUITABLE DE TOUTES LES DEMANDES

- **Renoncement de la France à l'établissement de toute liste de pays d'origine dits sûrs ; à défaut, retrait de la liste des pays dans lesquels existe une législation à caractère LGBTIphobes ou des discriminations sociétales LGBTIphobes documentées.** En effet, depuis 2005, la directive européenne 2005/85/CE offre à ses pays membres la possibilité d'établir une telle liste. Or, ainsi que l'explique l'Ardhis depuis des années, un pays ne devrait pas être considéré comme sûr dès lors que les personnes LGBTI+ y sont discriminées par la loi ou par la société (voir «E. Quelle situation des droits des personnes LGBTI+ dans le monde ?», page 161).
- **Suppression des mesures de nature à accélérer la procédure, et donc suppression de la procédure accélérée au profit de la procédure normale de demande d'asile.** Une demandeur.se d'asile est placé en procédure accélérée, notamment s'il ou elle est originaire d'un pays considéré comme sûr, est en réexamen de sa demande d'asile, a fait une demande d'asile jugée tardive (après plus de 90 jours sur le territoire français). Si la procédure accélérée n'a guère d'effet réel sur la vitesse de traitement de sa demande d'asile, elle a en revanche des effets négatifs concrets en cas de rejet de sa demande d'asile à l'Ofpra, car le-la demandeur.se d'asile perd son droit au séjour et ses droits sociaux (logement, allocation), et peut alors dès ce stade se voir notifier une OQTF et être expulsé.e avant l'examen de son recours (si le-la demandeur d'asile est en procédure normale, l'OQTF ne peut être émise avant le rejet de sa demande par la CNDA).

- **Fin des mesures d'enfermement administratif ; à défaut, remise en liberté des demandeur·se·s d'asile.** En effet, l'on ne devrait pas être considéré comme un·e délinquant·e du seul fait d'être étranger. En outre, l'enfermement ne présente aucune des garanties nécessaires à une demande d'asile réalisée dans de bonnes conditions. La confidentialité est inexistante et ne permet donc pas d'écrire son récit dans de bonnes conditions ou d'expliquer in vivo les causes de sa demande d'asile, notamment dans le cas des personnes LGBTI+ qui craignent particulièrement d'être exposées. De surcroît, les conditions de vie, jugées indignes par la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, ont un effet particulièrement grave sur la santé mentale des personnes. De la même façon, les personnes retenues en zone d'attente pour personnes en instance (Zapi) ne se sentent pas assez en sécurité pour espérer pouvoir verbaliser leur parcours sereinement.
- **Suppression de la procédure Dublin III de façon à permettre à tout·e demandeur·se d'asile LGBTI+ de mener la procédure dans le pays de son choix, en mesure d'assurer leur sécurité et de proposer une protection internationale effective.** De nombreux témoignages de demandeur·se·s d'asile font état de violences LGBTIphobes n'ayant pas été correctement – voire pas du tout – prises en charge par les autorités des pays européens dans lesquels ils et elles étaient supposées faire leur demande d'asile. De surcroît, l'isolement linguistique constitue une entrave à une restauration de la santé psychique et majore leur isolement social. De fait, la plupart des demandeur·se·s d'asile francophones refusent de retourner dans le pays que la procédure Dublin leur impose, sont finalement déclarés « en fuite », sont privé·e·s des aides sociales, sont livré·e·s à la précarité, et ne peuvent introduire de demande d'asile en France avant 18 mois.
- **Tenir compte immédiatement d'éventuelles montées des LGBTIphobies,** qu'elles soient institutionnelles ou sociétales, dans l'instruction des demandes d'asile issues des pays concernés.
- **Généraliser l'usage, à tous les stades de la procédure, du genre et du prénom indiqués par la personne elle-même.**
- **Généraliser la formation de tou·te·s les intervenant·e·s dans la procédure d'asile** (travailleur·se·s sociaux, officier·e·s de protection, magistrat·e·s, avocat·es, agent·e·s préfectoraux – y compris dans les centres de rétention administrative –, interprètes). Cette formation doit porter sur les spécificités de la demande d'asile LGBTI+ en matière d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre, et insister sur les difficultés spécifiques en lien avec les questions de scolarisation et de capital culturel, mais aussi sur les enjeux en termes de santé mentale. Cette formation est particulièrement importante avec la territorialisation de la CNDA depuis janvier 2024 (voir « *Le pôle Formation* », page 109).

- **Renforcer les financements des organisations gestionnaires et des associations spécialisées** pour rédiger les récits de vie à l'aide d'interprètes formé·e·s aux questions LGBTI+. Encore trop souvent, les demandeur·se·s d'asile LGBTI+ sont contraint·e·s de se tourner vers des personnes qui leur sont hostiles, qui monnaient leur aide ou qui délivrent de mauvais conseils quant à ce qu'il conviendrait de dire ou de dissimuler.
- **Fin des entretiens et audiences par visioconférence**, afin d'assurer la confidentialité et la qualité d'entretien. Compte tenu de l'éloignement géographique de certain·e·s demandeur·se·s d'asile celles·ceux-ci peuvent être entendu·e·s par l'Ofpra ou la CNDA en visioconférence. L'expérience montre qu'outre les problèmes de confidentialité parfois posés du fait de la configuration des lieux, la distance parasite la communication non-verbale, ce qui a un impact sur la bonne compréhension des situations particulières par les instances de l'asile et la bonne interprétation des expressions d'incompréhension, de part et d'autre.
- **Garantir une durée d'entretien nécessaire à une bonne instruction** (minimum une heure trente, temps de traduction non compris), afin de s'assurer que les demandeur·se·s puissent s'exprimer sur l'ensemble des sujets nécessaires à l'établissement de leur identité et de leurs craintes réelles et individuelles, comme le conseillent les lignes directrices du HCR. Les instances de l'asile ne peuvent décemment prétendre appréhender correctement les situations personnelles en n'accordant aux demandeur·se·s d'asile qu'une courte durée d'entretien. Parfois, l'officier de protection est la première personne à qui le·la demandeur·se d'asile ose évoquer son passé.
- **Généraliser la formation collégiale à la CNDA et dans les cours territoriales du droit d'asile**. Depuis la dernière loi Asile et immigration, l'audience face à un juge unique est devenue la règle. Or la complexité des demandes d'asile au motif des persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre exige de croiser différents points de vue, ce que permet la formation collégiale – en présence de trois juges.
- **Arrêt des rejets par ordonnance à la CNDA**. La CNDA a la possibilité de rejeter par ordonnance certains recours qui lui sont soumis. C'est le cas lorsque certains recours ne sont pas assez nourris et ne sont pas de nature à infléchir l'avis de la Cour sur le fond du dossier. Certaines nationalités sont également particulièrement exposées au risque de rejet par ordonnance, ce qui témoigne de la volonté de subordonner le bien-fondé d'une demande d'asile particulière à des réflexes de « gestion de stock ».
- **Contrôle plus strict de la qualité et du respect du principe de neutralité de l'interprétariat durant les entretiens et les audiences**. Si la très grande

majorité des interprètes exerce sa profession avec éthique, nous notons que les incidents d'interprétariat (erreur manifeste, hostilité sourde...), même lorsqu'ils se produisent en présence d'un tiers, restent manifestement sans suite.

2. CONDITIONS MATÉRIELLES PERMETTANT UN EXERCICE EFFECTIF DE SES DROITS

- **Versement de l'allocation de demande d'asile (ADA) dès le passage au guichet unique pour demandeur d'asile (Guda)** et mise à disposition de l'allocation sur un compte bancaire permettant les retraits, les paiements par carte et sur Internet. Pour l'heure, le premier versement de l'ADA intervient entre 30 et 45 jours après le passage au Guda. Entre-temps, les demandeur·se·s d'asile n'ont aucun moyen de subsistance – rappelons qu'il·elle·s ne sont pas autorisé·e·s à travailler au moins pendant les six premiers mois de leur demande d'asile.
- **Limiter drastiquement les possibilités offertes à l'Ofii de refuser ou retirer les conditions matérielles d'accueil** et faciliter le rétablissement des CMA. Pour l'heure, l'Ofii bénéficie d'une multitude de possibilités pour priver les demandeur·se·s d'asile de ce maigre subside sans véritablement analyser avec objectivité la situation des demandeur·se·s d'asile. Par exemple, le simple refus d'une orientation en région, dans un endroit isolé sans association LGBTI+ à proximité, peut entraîner la suppression totale des CMA.
- **Sanctuariser l'aide médicale d'État (AME).** Contre l'avis de nombreux médecins qui alertent notamment sur les risques sanitaires ou épidémiques si des groupes entiers de personnes devaient ne plus avoir accès aux soins, des menaces pèsent de façon appuyée sur l'AME depuis des années. En dépit des chiffres agités par la droite et l'extrême droite, l'AME ne représente que 0,4 % du budget total de la sécurité sociale et permet, selon des rapports unanimes, de réduire les coûts engendrés par des retards de prise en charge.
- **Mise en place effective de la complémentaire santé solidaire (CSS) à l'enregistrement de la demande d'asile et fin de la période de carence de trois mois.** Pendant ce délai, les demandeur·se·s d'asile n'ont accès ni à la CSS, ni à l'AME, ce qui complique notablement leur accès aux soins et à la santé. Le délai d'attente est d'ailleurs bien supérieur à trois mois compte tenu du délai de traitement qui atteint deux à trois mois.
- **Accès à la solidarité transport dès le passage en Guda.** Pour l'heure, les demandeur·se·s d'asile franciliens ne peuvent avoir accès à la solidarité transport qu'après l'obtention de leur CSS ou de leur AME. Pendant plusieurs mois, alors

que les demandeur·se·s d'asile ont de multiples démarches administratives à entamer, ils et elles sont supposés payer au tarif plein les frais de transport, de surcroît sans versement de l'ADA, parfois momentanément, parfois définitivement. D'emblée, les demandeur·se·s d'asile cumulent des amendes qu'il·elle·s sont dans l'incapacité de payer et qui ne font l'objet d'aucune clémence de la part des sociétés de transport.

- **Garantie de sécurité et de prise en compte des spécificités des personnes LGBTI+ dans l'hébergement.** Les personnes doivent pouvoir choisir leur quartier d'hébergement, notamment si celui-ci est non-mixte, tout au long de la procédure. La sécurité des personnes LGBTI+ logées en Cda doit être renforcée par la sensibilisation de l'ensemble des personnels y intervenant et la possibilité d'un relogement immédiat en cas de LGBTIphobies ou d'isolement social de nature à affecter la santé mentale.
- **Autorisation de travailler dès l'introduction d'une demande d'asile, sans conditionner cette possibilité à quelque démarche que ce soit, de la part des demandeur·se·s d'asile ou des employeur·se·s.** Les demandeur·se·s d'asile n'ont pas du tout le droit de travailler durant les six premiers mois de leur demande d'asile – qu'il·elle·s bénéficient ou non des CMA. Un·e employeur·se peut recruter un·e demandeur·se d'asile si, au bout de six mois, sa demande d'asile est encore en cours de traitement à l'Ofpra. Il ou elle peut alors demander une autorisation de travail, dans les conditions que prévoit la loi pour toute personne étrangère, c'est-à-dire en démontrant qu'il ou elle n'a pu employer une personnes de nationalité française. Autant dire que le caractère fastidieux de ces démarches constitue une lourde entrave.
- **Devoir de toutes les administrations françaises d'information complète sur l'ensemble des motifs de protection.**
- **Mise en place dans toutes les représentations françaises d'une communication sur la demande d'asile au motif de persécutions liées à l'orientation sexuelle et/ou l'expression ou identité de genre ou au motif de craintes que ces persécutions se réalisent.**
- **Mise en place par les ambassades et les consulats de France de procédures assurant la confidentialité des demandes de visa pour ce motif.** Les ambassades et les consulats ayant fréquemment recours à des entreprises privées pour sous-traiter les traitements des dossiers des demandes de visa, entreprises dans lesquelles travaillent des personnes du pays, les personnes LGBTI+ sont particulièrement exposées au dévoilement de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre. Les personnes LGBTI+ devraient pouvoir accéder sans difficulté aux personnels français des ambassades et consulats, notamment par l'intermédiaire de référent·e·s identifié·e·s dans chaque pays.

- **Formalisation de la pratique de délivrance de visas humanitaires au titre de l'asile aux personnes LGBTI+.** Lorsque les persécutions sont suffisamment documentées – ce qui est par exemple généralement le cas des militant·e·s LGBTI+, ces dernier·e·s devraient pouvoir accéder – de façon réelle et effective – aux visas humanitaires.
- **Information automatique sur la possibilité de réunification familiale** pour les conjoint·e·s des bénéficiaires de la protection subsidiaire et des réfugié·e·s.

B. Mesures nécessaires à l'accueil et au séjour dignes des personnes étrangères LGBTI+ en couple binational ou étranger

1. TRAITEMENT NON DISCRIMINANT ET UNIFORME PAR LES CONSULATS ET PRÉFECTURES

- **Accès direct au personnel consulaire français** pour le dépôt d'une demande de visa par les membres de couples de même genre dans les pays aux législations ou pratiques LGBTIphobes.
- **Extension de la mise en place de visas de court séjour** pour venir se marier en France et uniformisation des dossiers.
- **Garantie d'obtention de visas de long séjour** à tout·e partenaire pacsé·e avec un·e Français·e, sur le modèle des couples mariés.
- **Uniformisation des conditions requises à la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).**
- **Respect de l'obligation légale de délivrance d'un récépissé lors d'une demande de titre de séjour.** La loi dispose que les personnes qui ont déposé une demande de titre de séjour doivent recevoir un récépissé de dépôt qui les protège notamment d'une expulsion pendant l'instruction de leur demande.
- **Maintien des droits ouverts par un titre de séjour pendant l'instruction de son renouvellement** et garantie de délivrance d'un récépissé pour en attester et éviter les ruptures de droits (droits sociaux, droit au travail).

- **Proposer des procédures dématérialisées fonctionnelles, avec un accompagnement technique de qualité, et des solutions de substitutions, et des durées d'instruction raisonnables.** Aujourd'hui, la mise en place de plateformes de dépôt des demandes de titres de séjour, loin de faciliter les démarches, s'est faite à marche forcée, alors que les outils étaient encore incomplets ou truffés de bogues. Ces insuffisances entraînent des ruptures de droits qui ont des conséquences lourdes dans la vie des gens, car ils et elles ne peuvent plus justifier de leur droit au séjour ou de leur droit au travail. Il est impossible de trouver un·e interlocuteur·rice pour régler les différents problèmes rencontrés. En ce qui concerne l'instruction, les délais (plus d'un an, voire deux pour un·e conjoint·e pacsé·e, instruit·e, à tort, comme de l'admission exceptionnelle au séjour et non du plein droit) sont inacceptables et la conséquence directe d'une absence de personnel suffisant pour instruire les demandes.

2. PERMETTRE LA STABILITÉ DU COUPLE ET DU SÉJOUR

- **Suppression de toute mesure de rétention administrative et d'expulsion à l'encontre d'un·e étranger·e LGBTI+ vivant en France** dans une situation de couple binational ou étranger, qu'il s'agisse de concubinage, Pacs ou encore mariage.
- **Accès effectif à la carte de résident de 10 ans** dès le premier renouvellement d'un titre de séjour vie privée et familiale (VPF).
- **Autorisation de travailler dès l'introduction de la première demande de titre de séjour** de tout·e partenaire de Français·e ou d'étranger·e durablement installé·e sur le territoire.
- **Inscription dans la loi de la spécificité des couples LGBTI+ pour la délivrance de visa au titre de la réunification familiale.** Les textes prévoient cette possibilité pour des couples mariés ou pour des concubin·es en mesure de prouver la stabilité et la continuité du couple avant la demande d'asile. Les conditions de vie des couples LGBTI+ rendent difficile voire impossible la réalisation de cette condition. Certes une jurisprudence récente a pu se montrer sensible à la clandestinité imposée aux couples LGBTI+, mais cette spécificité doit être inscrite dans la loi.

RAPPORT FINANCIER

Après un printemps qui a fait craindre des pertes de financements, l'année 2024 voit finalement le budget en augmentation significative – reports d'utilisation des fonds compris, qui passent de 234 845 euros à 297 682 euros, en hausse de +27 % par rapport à l'année 2023. Le bilan de l'année 2024 dégage un excédent de 11 874 euros, en comparaison d'un excédent de 26 836 euros en 2023.

Cet équilibre montre une gestion maîtrisée et équilibrée des finances de l'Ardhis et sa capacité d'adaptation à l'environnement quand celui-ci devient difficile.

En trésorerie, les versements des subventions arrivent préalablement aux dépenses, ce qui explique l'excédent de trésorerie en fin d'année. Par ailleurs, une part significative des fonds reçus se rapportent à des engagements et des projets 2025 ou pluriannuels, ce que reflète le niveau important des fonds dédiés reportés sur le pôle Santé-social pour le soutien aux personnes qui demandent l'asile.

FAITS MARQUANTS 2024

Confortée par sa gestion équilibrée de ses finances, l'Ardhis voyait l'année 2024 bien commencer. L'annonce en février 2024 de coupes budgétaires chez nos financeurs publics, la fin du soutien pluriannuel annoncé par une fondation partenaire, enfin, des élections législatives de mi-2024 improvisées, ont brutalement mis fin à ce relatif confort et ont fait craindre un basculement dans le brouillard de nos accès à des financements indispensables à nos activités.

Pendant l'été, la gouvernance a rapidement mis en place, d'une part, un plan d'économie avec le soutien des salariées, d'autre part, la recherche de financements alternatifs pour asseoir la pérennité de l'association et conserver son indépendance. Ainsi, les dépenses ont été maîtrisées tandis que les recherches actives de nouveaux financements se sont révélées bénéfiques (cela sera détaillé plus loin), et permettent à l'association de regarder l'avenir avec prudence certes, mais à l'équilibre.

L'association est soutenue par des partenaires publics des plus importants, comme la Ville de Paris, la Drieets, la Dilcrah et l'ARS Île-de-France, et pour 2024, des partenaires privés comme la Fondation de France. En anticipation de 2025, par de nouveaux financeurs : Solidarité Sida et la banque Hottinger.

D'autres faits marquants sont à signaler pour l'année 2024 :

Activités du pôle Asile et du pôle Couples

- Maintien des réunions d'accueil (trois en moyenne pour le pôle Asile à la Bulle, une pour le pôle Couples à notre siège).

- Soutien au pôle Asile avec l'objectif de structurer et d'organiser l'accueil par les bénévoles et les réunions d'accueil par le recrutement en CDD d'une coordinatrice du pôle Asile.
- Soutien au pôle Social, au moyen d'une personne supplémentaire en CDD, le pôle étant ouvert aux demandeur·se·s d'asile et aux réfugié·e·s statutaires pour les accompagner dans l'établissement de leurs premiers documents et pour leurs premières démarches.

Par suite d'un départ, une nouvelle personne a pris en charge le pôle.

Le pôle est partenaire du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et a plein accès à l'hébergement d'urgence afin de répondre à la demande des personnes exclues du bénéfice de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) lorsqu'elles ont été déclarées soi-disant en « fuite » lors de la procédure Dublin ou bien lorsqu'elles sont déboutées.

- Poursuite de l'aide alimentaire à destination des personnes les plus vulnérables et soutien aux financements des pass transports.
- Structuration de la formation des bénévoles.
- Journée d'étude pluridisciplinaire sur l'« Exil LGBT+ » (le 13 mai) au campus Condorcet, en association avec l'Institut Convergences Migrations.

Espaces de travail

- L'Ardhis contribue pleinement au développement majeur du centre « La Bulle », rue Malher, avec d'autres associations partenaires pour mutualiser des espaces à destination du public précarisé.
- Poursuite de l'occupation pleine et entière du local, siège de l'association, au 18 rue Henri Chevreau, local entièrement rénové en 2020, et pour lequel le bail d'occupation avait été signé en 2020.

Santé psychologique et mentale

Le projet sur la santé mentale des personnes exilées a démarré en septembre 2021 avec le recrutement d'une psychologue présente deux jours par semaine avec le soutien de stagiaires. Le projet inclut des entretiens individuels, des ateliers thérapeutiques (peinture, yoga, cuisine, etc.) et des groupes de paroles pour les personnes en demande d'asile. Les financements dédiés échelonnés, cependant insuffisants, ont fait l'objet d'une nouvelle convention avec la Fondation de France, sur la période 2024-2026 qui permettra de renforcer en 2025 ce pôle indispensable et d'étendre le nombre de jours d'ouverture.

Santé sexuelle

Financement par l'ARS Île-de-France du soutien à la santé sexuelle auprès du public de l'Ardhis qui se poursuit par le partenariat avec Aremedia.

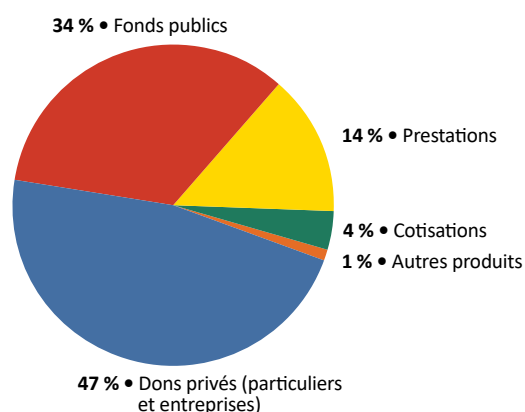
Formation

Coordonnée par l'ingénieure pédagogique, la formation à destination des centres d'hébergement et de soutien aux demandeur·se·s d'asile, demeure importante pour les financements. En 2024, l'offre de formation modulaire pour mieux accompagner les personnes demandeuses d'asile LGBTI se poursuit avec succès. Le montant des facturations s'élève à près de 36 000 euros, vs 34 000 euros en 2023, appuyé par la contribution active de quelques bénévoles.

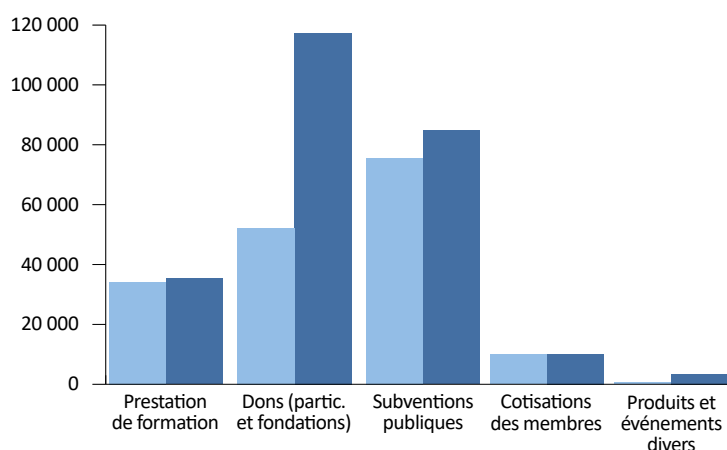
Produits d'exploitation

	2 023	2 024	Évolution 2023/2 024	Écart 2023/2 024
Prestations de formation	34 090 €	35 310 €	4 %	1 220 €
Produits des événements et autres prestations	643 €	3 500 €	NS	2 857 €
Subventions et dons des fondations ou des particuliers	52 187 €	117 438 €	125 %	65 251 €
Subventions publiques	75 500 €	84 750 €	12 %	9 250 €
Cotisations et adhésions	10 020 €	10 037 €	NS	17 €
PRODUITS COLLECTÉS OU ENCAISSÉS	172 440 €	251 035 €	46 %	78 595 €
Reports engagements de subventions année antérieure	43 500 €	46 000 €	6 %	2 500 €
Reprises des provisions des années antérieures	13 669 €	211 €	-98 %	-13 458 €
Transferts de charges	5 236 €		-100 %	-5 236 €
REPORTS, REPRISES ET TRANSFERTS	62 405 €	46 211 €	-26 %	-16 194 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	234 845 €	297 246 €	27 %	62 401 €

Tableau comparatif des produits d'exploitation
(produits collectés ou encaissés, ou reports, reprises et transferts) en 2023 et 2024



Poids des différents produits d'exploitation en 2024



Comparatif des produits encaissés et collectés en 2023 (bleu clair) et 2024 (bleu foncé)

HAUSSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits collectés ou encaissés, qui sont le reflet des produits avant reports provisionnés, s'élèvent à 251 520 euros pour l'année 2024, contre 172 439 euros en 2023, soit une hausse de 46 %.

Cela s'explique tout d'abord par l'augmentation importante de dons reçus et des financements privés des fondations. Nonobstant des messages politiques en grande majorité dénués de position équilibrée, le public – directement ou via les organismes

privés – nous soutient de façon significative, et représente en 2024, 47 % de nos financements :

- Les dons et générosités représentent un montant triplé par rapport à 2023, soit +37 753 euros pour atteindre 56 439 euros.

Nous avons donc bénéficié du soutien d'un nombre important de particuliers à travers les plateformes HelloAsso ou UK Online Giving Foundation, et une équipe de bénévoles s'est mobilisée pour prospecter et récolter des fonds. Ainsi, nous avons le soutien d'entreprises comme le Groupe Courrèges, Octo Technology, Shake Shake et Majoli. Enfin, par ailleurs, Dover Street Market Paris nous a donné en nature un grand stock de produits qui a ravi nos bénéficiaires.

La fondation de France a poursuivi son soutien à travers différents projets :

- Le renouvellement de son engagement pour le projet de santé mentale, sur la période 2024-2026. 10 000 euros couvrent les dépenses engagées de 2024. Le précédent engagement couvrait 2021-2023.
- L'organisation des soutiens aux bénéficiaires pour les fêtes de Noël.
- Le soutien à la formation des bénévoles.

Enfin, pour nos financements de 2025, nous avons reçu également un fonds de dotation de la banque Hottinger, un soutien de Solidarité Sida, et nous avons signé avec la fondation ADECCO un partenariat.

Charges d'exploitation

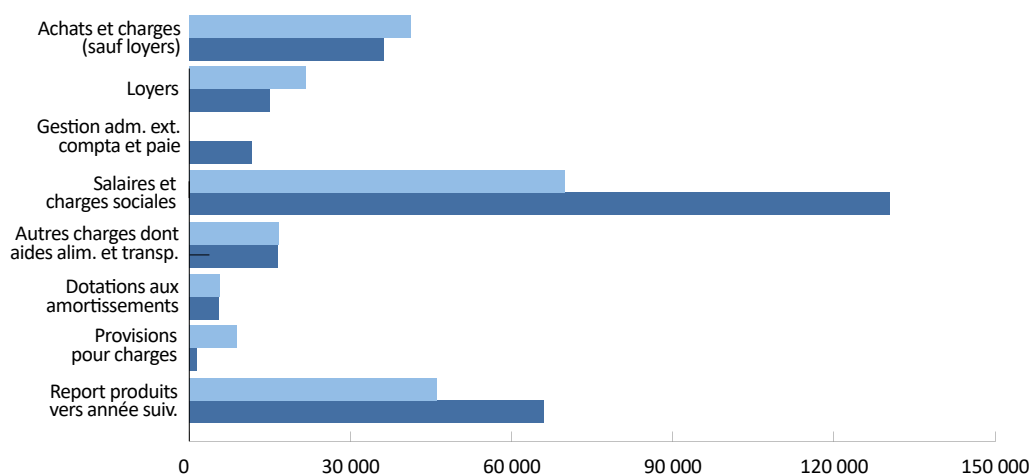
Les charges d'exploitation totales comptabilisées sont en forte augmentation et reflètent le développement des nouveaux projets de l'Ardhis. Elles représentent en 2024 un budget de 285 244 € contre 209 921 € en 2023, soit +36 %.

Les salaires et charges sociales deviennent le premier poste du budget.

La bonne gestion financière et prudente de l'Ardhis, avec des montants importants de subventions ou contributions versées généralement vers la fin de l'année, conduit aussi à une augmentation des provisions pour charges et reports vers l'année suivante.

	2023	2024	Évolution 2023/2024	Écart 2023/2024
Achats et charges externes sauf loyers	62 844 €	65 442 €	4 %	2 598 €
Dont loyers	21 637 €	15 030 €	-31 %	-6 607 €
Dont gestion adm. ext. comptabilité et paie		11 545 €	/	/
Salaires et charges sociales	69 862 €	130 451 €	87 %	60 589 €
Autres charges y compris aides alimentaires et transports	16 609 €	16 453 €	-1 %	-156 €
Dotations aux amortissements	5 674 €	5 434 €	-4 %	-240 €
Provisions pour charges	8 932 €	1 464 €	-84 %	-7 468 €
Report produits vers l'année suivante	46 000 €	66 000 €	43 %	20 000 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	209 921 €	285 244 €	-36 %	75 323 €

Charges d'exploitation en 2023 et en 2024, et évolutions



Comparaison des charges d'exploitation en 2023 (bleu clair) et 2024 (bleu foncé)

POUR LES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principales évolutions de charges par rapport à 2023 (en augmentation de 2 598 euros, +4 %) viennent :

- D'une baisse du poste loyer immobilier.

Le loyer correspond à la seule charge de la rue Henri Chevreau. En 2023, le déménagement à la Bulle accompagné par l'arrêt de la location des bureaux de Montreuil, a entraîné une diminution de 31 % (-6 607 euros) des charges dues au loyer. L'arrêt de Montreuil représente -6 906 euros, la hausse du loyer de la rue Chevreau +299 euros.

- D'une hausse provenant de la décision d'externaliser la gestion de la comptabilité et de la paie dans l'objectif de mieux utiliser les ressources bénévoles en soutien aux bénéficiaires de l'association.

L'externalisation a été faite auprès de l'Association pour une Gestion Solidaire (AGS), entité issue de Basiliade. À cela s'ajoute le traitement de la paie par la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie pour le télétravail à l'étranger d'une de nos salariées, y compris une régularisation 2023. Le coût total de pour la première année de l'externalisation pour 2024 s'élève à 11 545 euros (inférieur à 1000 euros/mois).

- Des frais de réception à l'occasion du buffet proposé lors de la journée d'étude « Exil LGBT+ » au campus Condorcet, pour 7 878 euros, le 13 mai 2024.
- Enfin, de la baisse des formations externes, autant en nombre de formations qu'en coût, -3 744 euros.

POUR LES SALAIRES, CHARGES SOCIALES

Conformément au plan de renforcement prévu, les salaires et charges sociales ont presque doublé (+87 %) par rapport à l'année précédente pour atteindre 130 472 euros, du fait d'une augmentation des effectifs : quatre personnes à temps partiel en 2024, soit 2,6 ETP vs 1,3 en 2023. Les effectifs comprennent :

- une ingénieure pédagogique, en télétravail,
- une coordinatrice/intervenante sociale et en CDD, une intervenante sociale en renfort,
- une psychologue,
- en CDD, une coordinatrice du pôle Asile et du plaidoyer en lien avec les bénévoles.

Les charges de salaires et sociales comprennent les compléments liés au coût des départs, à savoir des congés payés et indemnités de précarité, qui sont provisionnés si nécessaire.

POUR LES AUTRES CHARGES

Les autres charges reflètent d'abord les aides faites aux usager·e·s, demandeur·se·s d'asile, les redevances des logiciels et des dépenses diverses. Elles s'élèvent à 16 453 euros et sont quasi stables avec une légère baisse de 1 %.

POUR LES AMORTISSEMENTS

Il s'agit des investissements de l'Ardhis dans le local du 18 rue Henri Chevreau exécutée à mi-2020.

Les durées d'amortissement varient de trois ans (informatique) à sept ans (réaménagement du local). Il s'ensuit que la dotation pour 2024 s'élève 5 434 euros vs 5 674 euros en 2023.

POUR LES PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

Les engagements à réaliser sur les subventions reçues, reportés d'une année sur l'autre, sont portés à 66 000 euros, contre 46 000 euros en 2023. Cette augmentation reflète les nouveaux financements encaissés à la fin de l'année.

Les provisions pour charges correspondent aux dépenses non engagées (dons au titre de décembre 2024), reçues sur notre compte bancaire en janvier 2025 pour 9 450 euros contre 7 986 euros fin 2023.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	
Excédent d'exploitation	12 002 €
Dotation aux amortissements	5 434 €
Variation des provisions	16 609 €
Variation besoin fonds de roulement	21 464 €
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE Cash flow	54 948 €
Résultat exceptionnel ou sur exercices antérieurs	-1 584 €
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	
Investissements	- 1 040 €
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À L'INVESTISSEMENT	- 1 040 €
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	
Emprunt bancaire	
Résultat financier	1 456 €
Remboursement emprunt bancaire	- 3 732 €
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À OPÉRATION DE FINANCEMENT	- 2 276 €
Variation de la trésorerie 2023-2024	50 047 €

Tableau des flux de trésorerie

Le cash-flow – flux net de trésorerie – est positif, à +55 000 euros. Il représente essentiellement l'excédent positif du fonctionnement de l'association, gage de sa stabilité, et le montant des fonds reçus en fin d'année 2024 correspondant au financement des projets 2025. Ainsi, après investissements et remboursement d'emprunt, la trésorerie bancaire augmente de +50 000 euros le 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Au total les contributions volontaires s'élèvent à 285 595 euros.

BÉNÉVOLES

L'association fonctionne en totalité avec des bénévoles. Leur contribution est évaluée à 30 345 euros pour les bénévoles du pôle Couples et à 236 490 euros pour les bénévoles du pôle Asile. Pour la participation aux activités, les contributions s'élèvent à 5 760 euros. Au total, les contributions des bénévoles s'élèvent à 272 595 euros.

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

La mairie du X^e arrondissement met à disposition de l'association trois bureaux. Ces mises à disposition gratuites de biens sont estimées à 13 000 euros.

ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité

est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE	DURÉE
Agencements, aménagements, installations	7 ans
Matériel de bureau et informatique	De 2 à 3 ans
Mobilier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

L'association ne maintient pas de stocks à évaluer ou à déprécier.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels sont conformes à la réglementation comptable spécifique aux associations de loi de 1901 émise par le Comité de la réglementation comptable (CRC), obligatoires au 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les frais de recherche et développement ne sont pas activés et passés directement en charge au cours de l'exercice. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie. Le matériel informatique, souvent d'occasion, est déprécié sur une durée de deux à trois ans. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles seraient dépréciées s'il existait un risque de non-recouvrement.

États des immobilisations et des amortissements

	Valeur début d'exercice	Immo acquises	Immo cédées	Fin d'exercice
Installations et agencements	33 022 €			33 022 €
Bureautique et informatique	3 591 €	858 €		4 449 €
Mobiliers	940 €			940 €
Total	37 553 €	858 €	0	38 411 €

Immobilisation

	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Installations et agencements	15 963 €	4 752 €		20 715 €
Bureautique et informatique	2 877 €	494 €		3 371 €
Mobiliers	615 €	188 €		803 €
Total	19 455 €	5 434 €		24 889 €

Amortissements

État des provisions

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provision pour actions juridiques de plaidoyer engagées	5 000 €			5 000 €
Provisions pour engagements à réaliser sur les subventions reçues publiques	46 000 €	21 000 €	46 000 €	21 000 €
Provisions pour engagements à réaliser sur les subventions reçues privées. Projet santé mentale et pôle social, bénévoles		45 000 €		45 000 €
Provisions pour dépenses courantes à réaliser sur dons privés	7 986 €	9 450 €	7 986 €	9 450 €
Total	58 986 €	75 450 €	53 986 €	75 450 €

Rubriques

REMERCIEMENTS

Les coprésident·e-s et les administrateur·trice-s remercient l'ensemble des bénévoles qui font vivre l'association :

Achille M. ; Adèle M. ; Agathe C. ; Alaeddine M. ; Alastair M. N. ; Anna B. ; Antoine S. ; Arthur B. ; Aude R. ; Audrey P. ; Awan M. ; Baptiste B. ; Barbora V. ; Bérengère G. ; Bérénice T. ; Blanche M. ; Camille C. F. ; Cécile B. L. ; Charles C. ; Christophe C. ; Christophe M. ; Christophe R. ; Cyril P. ; David B. ; Édouard B. ; Emeline R. ; Emeline J. N. ; Emmanuel B. ; Éric E. ; Éric L. ; Eva J. ; Ewa M. ; Fabian M. ; Fanny R. ; François G. ; Gaëtan B. ; Guillaume F. ; Isabelle M. ; Jacques V. ; Jean-Denis S. ; Jeanne R. ; Jennifer B. ; Jolan B. ; Joséphine S. ; Juary S.C. ; Julian M. ; Julien B. ; Julien D. ; Julien M. ; Juliette C. ; June L. ; Kaël- Esfandiar K. ; Laura S. ; Laurent D. ; Laurent F. ; Laurent S. ; Laurent T. ; Laurent V. ; Leïla E. ; Lucas M.-B. ; Lucile M. ; Manon C. ; Mariana D. ; Marie L. F. ; Marjolaine V. ; Matthieu A. ; Maxime R. ; Maxime C. ; Mohamed Z. ; Nicolas A. C. ; Nicolas G. ; Pascal H. ; Philippe L. ; Philippe N. ; Pierre E. ; Quitterie B. ; Redha B. ; Rose G. ; Rose Marie B. ; Samir T. ; Sara C. ; Sarah A. ; Siham B. ; Sonja E. M. ; Stéphane D. ; Stéphane B. ; Stéphanie T. ; Teddy N. ; Terence T. ; Théophile V. ; Thierry M. ; Thomas O. ; Thomas Z. ; Valentin C. ; Valentin R. ; Vincent B. ; Vincent B. ; Vincent S. ; Xavier O. ; Yohann C. ; Yugu-Wiza S.

Merci à tou·te·s les salarié·e-s de l'Ardhis :

Anna Amiach, coordinatrice du pôle Asile ; Fiona Dubois, chargée d'ingénierie de formation ; Yu Hu, psychologue ; Isabella Basso, coordinatrice du pôle Social ; Justine Maire et Tom Robin intervenant·e-s sociales·aux ; ainsi qu'à Paolée-Baunez, Abby-Clery, Juliette Ikrou, Agnès Maout, Andrea Unn-Toc, Tess Verhaeghe, psychologues stagiaires.

Merci aux salariée de La Bulle :

Sasha Moujaes, chargée de développement, et Mihena Alsharif, chargée de mission accueil et coordination logistique.

Merci à la clinique de droit de Science Po, à Anne-Laure L. ainsi qu'à ses élèves Bader S. ; Chiara S. ; Eve C. ; Jessica D

Nous remercions également nos partenaires et soutiens :

Acceptess-T, l'Agence régionale de santé Île-de-France, Alliance pour une gestion solidaire, les Amoureux au ban public, Arc Essentiel, Aremedia et le CeGGID de l'hôpital Fernand-Widal, Basiliade, les associations membres de la Bulle (Ankh, Espace Santé Trans, le Flirt-Front Transfem, OUTrans, Wassla, XY media), la Banque Hottinguer, le Centre LGBTQI+ de Paris-Île-de-France, le Collectif Free Sénégal, les associations membres de la Coordination française pour le droit d'asile (l'Acat, Act-Up Paris, Amnesty International France, Avocats pour la défense des droits des étrangers, le Centre Primo Levi, la Cimade, le Comede, Dom'Asile, Elena France, la Fasti, le Groupe accueil et solidarité, le Gisti, Jesuite Refugee Service France, la Ligue des droits de l'homme, Médecins du monde, le Mrap, le Secours catholique Caritas France), les Dégommeuses, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), la direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets), Dover street market, les associations membres du collectif Exils LGBTI, la Fédération des acteurs de la solidarité (antenne Île-de-France), la Fondation Adecco, la Fondation Armée du salut, la Fondation de France, le Fonds Inkermann, France terre d'asile, le Groupe Courrèges, l'Institut Convergences Migrations ainsi que Florent Chossière, Inter-service migrants interprétariat, la Mairie de Paris, la Mairie de Paris-Centre, la Mairie du 10^e arrondissement de Paris, la Mairie du 19^e arrondissement de Paris, la Mairie du 20^e arrondissement de Paris, Majoli, Octo Technology, Optimal Distribution, le Palais de Tokyo, Rainbow Railroad, le Restaurant solidaire Refetorio, Shake Shake Shake, Solidarité Sida, le Théâtre de Vanves, La Villette, Vers Paris Sans Sida

HOMMAGE

L'Ardhis perd un grand militant

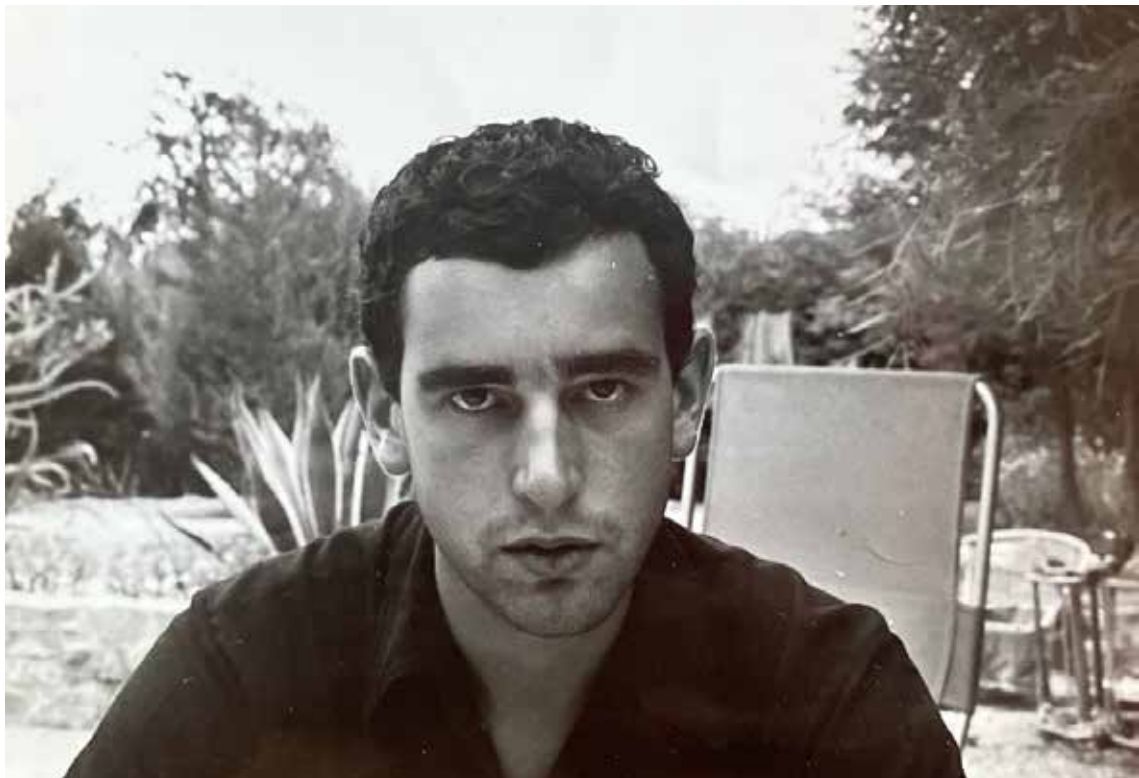
Jean-Denis Seince est décédé.

Jean-Denis avait adhéré à l'Ardhis en 2002. Actif au pôle Asile, à la création duquel il avait participé, comme au pôle Couples, où il a formé de nombreux-ses bénévoles, il a contribué par ses fonctions au bureau à faire de l'association ce qu'elle est aujourd'hui. Des soucis de santé l'avaient éloigné de l'association ces dernières années, mais il en restait la mémoire.

Durant toutes ses années d'engagement, Jean-Denis a concilié expertise au service désintéressé des personnes accompagnées par l'Ardhis et militantisme politique pour faire avancer leurs droits. Exigeant, il savait être généreux de son savoir et de son expérience et accueillir au sein de l'association de nouvelles énergies militantes. Curieux de tout, il était aussi un homme de culture et un grand voyageur.

L'Ardhis rend hommage à ce militant qui lui a tant donné.

Nos pensées les plus sincères vont à son mari Marco, à ses proches, et à tou·tes ses camarades.



Quand je suis entrée il y a 12 ans à l'Ardhis, Jean-Denis était déjà là depuis longtemps. Il jouissait d'une très grande expertise tant sur les droits des couples binationaux LGBTQI+ que sur ceux des demandeurs et demandeuses d'asile, mais savait mettre cette expertise au service de combats politiques (ce qu'on appellerait aujourd'hui, avec euphémisme, « plaidoyer »). Ne pas s'enfermer dans la culture du « bon dossier » et lutter pour la reconnaissance des droits des personnes : il était et reste à ce titre un modèle à mes yeux.

Lorsque je me suis présentée à la présidence, il a témoigné son soutien à la très jeune femme que j'étais. Savoir faire de la place après avoir tant donné, voilà une autre grande leçon dont j'espère tirer profit un jour.

Aude

Dans mon premier souvenir, Jean-Denis est habillé d'une chemise à rayures, les lunettes vissées sur le nez, et il écoute, dans un petit bureau du Centre LGBT, un couple en butte - évidemment - aux exigences préfectorales. Je me souviens de sa rigueur, des questions qui visaient l'essentiel. Son aisance avec un sujet qui me semblait terriblement ardu était intimidante. À la fin, il s'était tourné vers moi et m'avait demandé : « Alors, qu'en penses-tu ? » C'était très généreux de poser la question, et de générosité, il n'en manquait pas dans son accueil et dans sa formation des nouveaux bénévoles.

Je me souviens aussi de certains coups de gueule pendant les réunions des bénévoles, qui n'avaient rien de définitif, qui ne fâchaient pas longuement, et de la rigueur de ses analyses politiques et des rapports de force. Enfin, je me souviens de l'histoire des nightclubs du 20^e arrondissement qu'il avait commencé à me raconter alors que

nous déambulions dans l'arrondissement, conversation interrompue dont il me faudra imaginer la suite.

Christophe C



Jean-Denis était un exemple pour beaucoup de militants de l'Ardhis. Je me souviens de nos accompagnements en binôme de demandeurs d'asile. Il était toujours rigoureux, bienveillant et totalement impliqué pour donner toutes leurs chances aux étrangers LGBT qui comptaient sur l'Ardhis. Au-delà de sa gentillesse qui touchait les demandeurs d'asile, il savait toujours faire appel à ses savoirs et son expérience en matière de droits des étrangers. Son engagement était autant pratique quand il fallait apporter une aide concrète, matérielle, qu'intellectuel quand il fallait se référer à des textes de lois, à des pratiques administratives.

Et surtout, quand il fallait élaborer une stratégie militante car la dimension politique de son engagement était permanente, elle ne s'effaçait pas sous le poids du bénévolat auprès des demandeurs qui vivent pour la plupart dans la précarité et l'incertitude. Jean-Denis incarnait les deux piliers de

l'Ardhis : l'accompagnement de personnes et l'action militante et politique. En particulier, je me rappelle ses coups de gueule lors des conseils d'administration, ils avaient des vertus salutaires en faisant respirer la pensée militante.

Car Jean-Denis était une personne d'une culture immense, un érudit et il en faisait profiter ceux qui le côtoyaient. Jean-Denis était un militant complet et une personne dont les traits d'humour apportaient de joyeux moments dans nos activités militantes et bénévoles. Il va nous manquer, un ami va nous manquer.

Marc

C'est avec une immense tristesse que j'ai appris le décès de Jean-Denis Seince. Jean-Denis n'était pas seulement un bénévole de l'Ardhis : il était une présence rare, un homme profondément humain, généreux, et d'une culture impressionnante qui illuminait chaque conversation. Je me souviens encore de ses encouragements, de son écoute attentive et de sa capacité à trouver les mots justes pour apaiser, guider, aider. Jean-Denis faisait partie de ces rares personnes qui, par leur simple manière d'être, nous inspirent à devenir meilleurs.

Sa disparition laisse un vide immense, mais aussi une lumière, celle de son exemple, qui continuera de nous inspirer et de nous guider. Je suis infiniment reconnaissant d'avoir eu la chance de croiser son chemin au sein de l'Ardhis.

Eric

Jean-Denis a été je pense ma porte d'entrée auprès de l'Ardhis et ce fut le début d'un long chemin auprès de mes chers demandeurs

d'asile. Jean-Denis était élégant, attentionné et extrêmement rigoureux, sachant montrer aussi de la douceur et du réconfort.

Combien de fois avons-nous peiné ensemble dans la préparation des dossiers avant de se réjouir d'un aboutissement favorable pour nos « petits » !

Quand ses problèmes de santé se sont accentués, il a fait preuve d'un courage et d'une dignité exemplaires.

Il va nous manquer à toutes et tous.

Erika

C'est avec une profonde tristesse que je rends hommage à Jean-Denis, dont l'accompagnement et la présence ont marqué tant de vies. Son dévouement au sein d'Ardhis et sa capacité à écouter et soutenir les autres étaient remarquables. Jean-Denis était bien plus qu'un simple conseiller ou accompagnant : il incarnait l'espoir, la bienveillance et la solidarité. Sa disparition laisse un vide immense, mais son héritage perdurera à travers les nombreuses vies qu'il a touchées et les changements qu'il a contribué à porter. Merci, Jean-Denis, pour ton humanité et ton engagement sans faille. Tu resteras à jamais dans nos cœurs.

Narcisse

Jean-Denis était une personne très douce. Je commence par des mots d'affection, car c'est ce qui me vient à l'esprit quand je pense à lui. Une personne douce et généreuse. Je me souviens avoir beaucoup appris à ses côtés lorsque ensemble, nous accueillions des couples de femmes, lorsque nous allions ensemble à la préfecture, lorsque je devais souvent l'appeler pour lui demander des choses que je ne comprenais pas sur un

dossier ou sur une loi qui venait d'être votée. Il me répondait par sms, assez rapidement, ou bien il m'appelait directement pour répondre aux questions et me demander si j'allais bien, si ma fille allait bien.

Je me rappelle aussi quand je lui ai dit le nom de ma fille - elle venait de naître -, c'est lui qui m'a expliqué l'origine primaire du mot, et ensuite ses multiples significations. J'ai trouvé ça très beau et très touchant. Je me joins à d'autres personnes qui ont écrit ici sur son intelligence. Il s'intéressait à beaucoup de choses et connaissait beaucoup de choses sur le monde, sur la culture générale mais pas que, sur la langue des autres pays, la littérature, la musique et les habitudes des autres cultures. Il était très respectueux, non pas avec un regard culturaliste, mais profondément - à mon avis, de respect, de compréhension et d'intérêt envers l'autre. Je pense à lui et je voudrais me souvenir toujours de lui avec un sourire, gracias Jean-Denis, un abrazo !

Manuela

Pour moi, Jean Denis c'était un pilier de l'association et une référence, un guide toujours bien avisé. Je l'admirais aussi pour son courage et son dévouement qui semblait à toute épreuve... je me disais qu'à son âge, j'aimerais bien être comme lui, toujours actif et alerte et militer... Il nous manquait déjà un peu et nous manquera encore plus.

Marjolaine

C'est en allant au pôle couple en 2012 que j'ai rencontré Jean-Denis, présenté par mon ami étranger. Avec d'excellents conseils, il nous a accompagné remarquablement, tout en gardant son humour, nous avons sympathisé. Puis je l'avais contacté au moment de la



crise des migrants fin 2015 pour me proposer comme bénévole à l'Ardhis, il était trésorier ou secrétaire je ne sais plus, je me rappelle la fois où il m'avait expliqué les « clans » à l'Ardhis et me demandant dans lequel j'étais. J'ai toujours apprécié Jean-Denis, attentif et méthodique, courtois et engagé. Son regard nous manquera.

Pascal

Jean-Denis m'a accueilli au pôle couples en 2012, quand je suis arrivé tout penaud avec mon projet de mémoire de sociologie sur l'association et ses combats. Jean-Denis m'a toujours conseillé, questionné, été curieux, et a été un repère alors que je m'investissais de plus en plus dans l'association. Nous avons mené plusieurs projets ensemble, et j'étais admirateur de la force de caractère, de la perspicacité, et du dévouement de Jean-Denis pour l'association, ses causes et ce qui nous anime. Alors qu'il prenait du recul avec l'activité quotidienne à l'association du fait de ses soucis de santé, j'aime à penser que j'ai essayé de garder sa flamme pour continuer à développer le travail quotidien du pôle Couples. Il me manquera et il nous manquera à toutes et tous.

Julien

**Imprimé
avec le concours de la**



**© Ardhis 2025
ISSN 2678-5625**